

Le 17 septembre 2021

# Schéma de couverture de risques incendie

3<sup>e</sup> génération



Service de sécurité incendie



# Table des matières

Liste des figures et des cartes	5
Glossaire	6
<b>MOT DU DIRECTEUR</b>	<b>7</b>
<b>REMERCIEMENTS ET ÉQUIPE DE TRAVAIL</b>	<b>8</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>9</b>
1.1 Réforme	9
1.2 Implication des autorités locales	10
1.3 Contenu et étapes de réalisation	11
1.4 Attestation et adoption du schéma	12
1.5 Bilan de la mise en œuvre du schéma de deuxième génération	13
<b>2. Description territoriale</b>	<b>14</b>
2.1 Géographie	14
2.2 Occupation du territoire et cadre bâti	15
2.2.1 Bâtiments patrimoniaux	23
2.3 Profil démographique	23
2.3.1 Croissance démographique	25
2.4 Ménage	26
2.5 Immigration	26
2.6 Revenus	27
2.7 Économie	28
2.8 Cohabitation de la sécurité incendie et de l'aménagement	28
2.9 Changements climatiques	32
<b>3. Réseaux de transport</b>	<b>34</b>
3.1 Réseau routier	34
3.2 Transport en commun	35
3.3 Ponts	35
3.4 Réseaux ferroviaires	35
3.5 Réseau aérien	36
3.6 Sentiers hors route	36
3.7 Sentiers pédestres et cyclables	36

3.8	<b>Réseau gazier et oléoduc</b>	<b>36</b>
3.9	<b>Réseau électrique</b>	<b>37</b>
<b>4.</b>	<b>Historique des interventions</b>	<b>39</b>
4.1	<b>Nature des interventions</b>	<b>41</b>
4.2	<b>La recherche des causes et circonstances des incendies</b>	<b>46</b>
4.2.1	Pertes vs usage du bâtiment	51
4.3	<b>Les constats</b>	<b>55</b>
<b>5.</b>	<b>Analyse du risque - catégorisation</b>	<b>57</b>
5.1	<b>Portrait de la situation et résultats recherchés dans 5 ans</b>	<b>59</b>
<b>6.</b>	<b>Objectif 1 : la prévention</b>	<b>61</b>
6.1	<b>L'évaluation et l'analyse des incidents</b>	<b>63</b>
6.2	<b>La réglementation municipale en sécurité incendie</b>	<b>64</b>
6.3	<b>L'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée</b>	<b>64</b>
6.4	<b>Le programme d'inspection périodique des risques plus élevés</b>	<b>67</b>
6.5	<b>Le programme d'activités de sensibilisation du public</b>	<b>68</b>
6.6	<b>Constat - Impact économique de la prévention incendie – volet réduction des sinistres</b>	<b>70</b>
6.6.1	Conclusion de l'étude	71
<b>7.</b>	<b>Objectif 2 et 3 : l'intervention – risques faibles et plus élevés</b>	<b>72</b>
7.1	<b>L'acheminement des ressources</b>	<b>72</b>
7.2	<b>L'approvisionnement en eau</b>	<b>75</b>
7.2.1	Les réseaux d'aqueduc municipaux	76
7.2.2	Secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc conforme	78
7.3	<b>Les équipements d'intervention</b>	<b>81</b>
7.3.1	Les casernes	81
7.3.2	Les véhicules d'intervention	82
7.3.3	Les équipements et les accessoires d'intervention ou de protection	84
7.3.4	Les systèmes de communication	85
7.4	<b>Le personnel d'intervention</b>	<b>87</b>
7.4.1	Le nombre de pompiers	87
7.4.2	La disponibilité des pompiers	87
7.4.3	La formation, l'entraînement et la santé et la sécurité au travail	88
7.5	<b>La force de frappe</b>	<b>90</b>
7.6	<b>Les plans d'intervention</b>	<b>92</b>

8. Objectif 4 : Les mesures d'autoprotection	94
9. Objectif 5 : Les autres risques de sinistre	95
10. Objectifs 6 à 8 : une organisation municipale plus responsable et plus efficace en matière de sécurité publique	100
11. Détermination et vérification périodique de l'efficacité du degré d'atteinte des actions arrêtées	105
12. Plan de mise en œuvre	106
13. Consultation publique	113
14. Conclusion	114
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>117</b>
<b>Annexe 1 Carte synthèse</b>	<b>119</b>
<b>Annexe 2 Organigramme</b>	<b>121</b>
<b>Annexe 3 Résolution portant sur l'adoption du plan de mise en œuvre</b>	<b>122</b>

## Liste des figures et des cartes

FIGURE 1 : GESTION DES RISQUES.....	11
FIGURE 2 : SUPERFICIE TOTALE, AGRICOLE ET URBAINE, 2021 .....	15
FIGURE 3 : LOGEMENT : OCCUPATION, CONSTRUCTION ET TYPE, 2016 .....	20
FIGURE 4 : POPULATION, TERRITOIRE ET ÂGES, 2016.....	23
FIGURE 5 : POPULATION TOTALE — 1961-2016 .....	25
FIGURE 6 : TYPES DE MÉNAGES — 2016.....	26
FIGURE 7 : MÉNAGES PRIVÉS, IMMIGRATION ET LANGUES PARLÉES, 2016 .....	27
FIGURE 8 : POURCENTAGE D’AUGMENTATION DU NOMBRE D’UNITÉS RÉSIDENTIELLES PAR SECTEUR DE CASERNE APRÈS 1985.....	30
FIGURE 9 : NOMBRE DE BÂTIMENTS DE GRANDE HAUTEUR (BGH) .....	30
FIGURE 10 : NOMBRE D’APPELS REÇUS SUR UNE BASE ANNUELLE POUR LA VILLE DE LAVAL .....	39
FIGURE 11 : RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SELON LA NATURE, 2009 – 2019.....	40
FIGURE 12 : MOYENNE DES APPELS REÇUS PAR HEURE (2013 À 2019) .....	41
FIGURE 13 : MOYENNE DES INCENDIES DE BÂTIMENT PAR HEURE (2013 À 2019) .....	41
FIGURE 14 : TAUX D’INCENDIE PAR 1000 HABITANTS 2010-2019 .....	42
FIGURE 15 : PATRIMOINE RÉSIDENTIEL BÂTI 1700 - 2020 .....	43
FIGURE 16 : POURCENTAGE D’INCENDIE DE BÂTIMENT VS LE NOMBRE D’APPELS REÇUS .....	43
FIGURE 17 : ÉVOLUTION DU % DES APPELS CONFIRMÉS INCENDIE DE BÂTIMENT VS LE NOMBRE D’INSPECTEURS EN PRÉVENTION .....	44
FIGURE 18 : TENDANCE DE L’ÉVOLUTION DE LA FORCE DE FRAPPE VS LE NOMBRE DE POMPIERS ET OFFICIERS D’OPÉRATION.....	45
FIGURE 19 : NOMBRE DE DÉCÈS ET BLESSURES.....	46
FIGURE 20 : NOMBRE DE DÉCÈS PAR CATÉGORIE DE RISQUE .....	46
FIGURE 21 : RÉPARTITION DES INCENDIES PAR GRAND GROUPE D’USAGE, 2009-2019 .....	47
FIGURE 22 : NOMBRE D’INCENDIE PAR CATÉGORIE DE RISQUES ET USAGE FONDAMENTAL, 2009-2019 .....	47
FIGURE 23 : LIEUX D’ORIGINE DES INCENDIES RÉSIDENTIELS GEF, 2009-2019 .....	48
FIGURE 24 : RÉPARTITION DES CAUSES DES INCENDIES, 2014-2019 .....	49
FIGURE 25 : NOMBRE D’APPELS INITIAUX POUR UN POSSIBLE FEU DE BÂTIMENT VS UN FEU CONFIRMÉ, 2009-2019.....	51
FIGURE 26 : NOMBRE D’APPELS TOTAUX VS POURCENTAGE D’INCENDIES CONFIRMÉS À L’APPEL INITIAL, 2009-2019 .....	52
FIGURE 27 : NOMBRE D’INCENDIES PAR CATÉGORIES DE RISQUE, 2009-2019 .....	52
FIGURE 28 : POURCENTAGE DES APPELS D’USAGE RÉSIDENTIEL VS LES CATÉGORIES DE RISQUES PLUS ÉLEVÉS VS LES PERTES DE 2009-2019.....	53
FIGURE 29 : USAGE RÉSIDENTIEL — AMPLEUR DE L’INCENDIE À L’ARRIVÉE DES POMPIERS VS LES PERTES 2009-2019 .....	53
FIGURE 30 : AUTRES USAGES — AMPLEUR DE L’INCENDIE À L’ARRIVÉE DES POMPIERS VS LES PERTES 2009-2019 .....	54
FIGURE 31 : LIEN ENTRE LE NOMBRE D’APPELS PAR SECTEUR DE CASERNE, NOMBRE D’AVERTISSEURS VÉRIFIÉS ET LES PERTES MATÉRIELLES.....	54
FIGURE 32 : CLASSIFICATION DES RISQUES D’INCENDIE .....	58
FIGURE 33 : CLASSEMENT DES RISQUES.....	59
FIGURE 34 : NOMBRE D’UNITÉS DE LOGEMENTS RÉSIDENTIELS CONSTRUITS, 1700 À 2020 .....	65
FIGURE 35 : PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE, 2009-2019 .....	66
FIGURE 36 : INSPECTIONS DES RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS .....	67
FIGURE 37 : NOMBRE D’INCENDIES VS LES COÛTS LIÉS À L’INCENDIE, 2008-2019 .....	70
FIGURE 38 : NOMBRE D’INCENDIES À LA BAISSÉ MALGRÉ LA HAUSSE DU PATRIMOINE BÂTI TOUT EN AYANT DES INVESTISSEMENTS EN PRÉVENTION À LA HAUSSE.....	71
FIGURE 39 : ÉVOLUTION DE LA FORCE DE FRAPPE, 2009-2020 .....	73
FIGURE 40 : DÉLAI DE L’ARRIVÉE DU PREMIER VÉHICULE D’INTERVENTION.....	73
FIGURE 41 : PROTECTION DU TERRITOIRE EN SÉCURITÉ INCENDIE.....	74
FIGURE 42 : LISTE DES ENTENTES D’ENTRAIDE.....	75
FIGURE 43 : RÉSEAU D’AQUEDUC MUNICIPAL.....	78
FIGURE 44 : SECTEURS OÙ LE POMPAGE À RELAIS EST NÉCESSAIRE .....	79
FIGURE 45 : EMPLACEMENTS ET DESCRIPTION DES CASERNES .....	82

FIGURE 46 : CARACTÉRISTIQUES DES VÉHICULES D'INTERVENTION DU SSIL ET DES SSI LIMITROPHES INTERVENANT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL1 .....	83
FIGURE 47 : NOMBRE D'OFFICIERS ET DE POMPIERS .....	87
FIGURE 48 : DISPONIBILITÉ ET TEMPS DE MOBILISATION DES EFFECTIFS .....	88
FIGURE 49 : NOMBRE D'HEURES DE FORMATION ET MAINTIEN DE COMPÉTENCE, 2009-2019.....	90
FIGURE 50 : PLANS D'INTERVENTION COMPLÉTÉS PAR LA PRÉVENTION, 2009 - 2019 .....	93
FIGURE 51 : AUTRES DOMAINES D'INTERVENTIONS SSIL .....	96
FIGURE 52 : AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION DU SSIL.....	97
FIGURE 53 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE .....	107

CARTE 1 : LOCALISATION DE LA VILLE DE LAVAL .....	14
CARTE 2 : PLAINE INONDABLE ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE .....	17
CARTE 3 : CENTRE-VILLE, ARTÈRES, PÔLES DE QUARTIER ET AIRES TOD .....	18
CARTE 4 : UTILISATION DU SOL, 2016 .....	19
CARTE 5 : RÉPARTITION DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS SELON LE NOMBRE DE LOGEMENTS, 2016 .....	21
CARTE 6 : 14 EX-MUNICIPALITÉS DE LAVAL ET DES SECTEURS DE CASERNE ACTUELLE .....	24
CARTE 7 : SEUILS MINIMAUX DE DENSITÉ RÉSIDENTIELLE .....	29
CARTE 8 : HAUTEUR MAXIMALE DES BÂTIMENTS, LAVAL .....	31
CARTE 9 : RÉSEAUX DE TRANSPORT, VILLE DE LAVAL .....	38
CARTE 10 : TAUX DE RÉUSSITE DE LA FORCE DE FRAPPE SELON LES SECTEURS DE LA VILLE DE LAVAL, 2014-2019 .....	45
CARTE 11 : RÉSEAUX D'AQUEDUC .....	77
CARTE 12 : AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION DU SSIL .....	99
CARTE 13 : RISQUES NATURELS ET ANTHROPIQUES .....	102
CARTE 14 : SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE — LAVAL .....	120

## Glossaire

APRIA :	Appareil de protection respiratoire isolant autonome
CBCS	Chapitre Bâtiment du Code de sécurité
ENPQ	École nationale des pompiers du Québec
LSI :	Loi sur la sécurité incendie
MRC :	Municipalité régionale de comté
MSP :	Ministère de la Sécurité publique
NFPA :	National Fire Protection Association
SCRI :	Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
SSIL :	Service de sécurité incendie de Laval
TPI :	Technicien en prévention incendie
PEP :	Programme d'entretien préventif
PON	Procédure d'opération normalisée

# MOT DU DIRECTEUR

C'est avec fierté que nous vous présentons la 3<sup>e</sup> génération de votre Schéma de couverture de risques incendie (SCRI) 2021-2025, élaboré en conformité avec les orientations du ministère de la Sécurité publique, ainsi que la *Loi sur la sécurité incendie*.

Après l'adoption de la première génération du SCRI qui couvrait la période du 10 juillet 2006 au 9 juillet 2010 et l'adoption de la deuxième génération le 6 octobre 2015 pour les années 2015-2019, le Schéma de couverture de risques incendie 2021-2025 viendra déterminer l'amélioration et le développement de la protection du territoire, ainsi que des approches et des mesures préventives plus efficaces pour les citoyens, les touristes et les infrastructures de la municipalité.

La dernière année a été consacrée à l'analyse des 36 actions du SCRI actuel, à l'évaluation de l'augmentation de la population, à l'aménagement du territoire, à l'augmentation des différentes catégories de risques sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'à l'accroissement des aléas naturels et les risques anthropiques.

Lors de cette analyse, nous avons constaté qu'il y a un développement en continu et rapide de la ville de Laval, une croissance soutenue de la population, une augmentation du parc immobilier et des risques sur le territoire. Selon l'Institut de la statistique du Québec, nous prévoyons une croissance démographique à la ville de 18,6 % entre 2016 et 2036, dont 7,41 % pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

Par ce constat, le Service de sécurité incendie de Laval vise l'ajout de ressources humaines, ainsi que la mise en place de nouveaux équipements. Nous visons également l'amélioration de l'offre de services en sécurité incendie, tout en améliorant la résilience des citoyens à faire face aux sinistres. Nous poursuivrons avec 23 actions du SCRI actuel et la mise en place de 30 nouvelles actions pour un total de 53 actions, qui permettront d'optimiser la protection des citoyens tout en poursuivant leur éducation aux différents risques.

Au terme de cette période quinquennale, la Ville de Laval investira 46 M\$ afin de permettre aux citoyens lavallois d'améliorer l'optimisation des ressources d'intervention sur son territoire, ainsi que le développement de l'équipe de prévention afin d'accompagner et sensibiliser les citoyens. Cet investissement permettra au Service de sécurité incendie de Laval d'atteindre ses objectifs et d'améliorer son efficacité afin de réduire de façon significative, les pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie.

Patrick Taillefer  
Directeur du service de sécurité incendie



## REMERCIEMENTS ET ÉQUIPE DE TRAVAIL

La réalisation de cet outil de planification en sécurité incendie a été rendue possible grâce à la collaboration des personnes suivantes :

- René Daigneault, Directeur, Service de Sécurité Incendie de Laval ;
- Patrick Taillefer, Directeur, Service de Sécurité Incendie de Laval ;
- Guy Dussault Jr., directeur adjoint, Service de Sécurité Incendie de Laval ;
- Chantal Bibeau, Chef de division – prévention, Service de Sécurité Incendie de Laval ;
- Jean-Sébastien Roch, Chef de division — Opérations, Service de Sécurité Incendie de Laval ;
- Claude Lussier, Chef de Division Administration, Service de sécurité incendie de Laval ;
- Annie Grenon, Conseillère support aux opérations et applications, Service de sécurité incendie de Laval ;
- Patrick Ferland, chef aux opérations, Service de sécurité incendie de Laval ;
- Martin Poitras, Analyste aux solutions d'affaires — Service Innovations et Technologies ;
- Manon Gagné, Géomaticienne — Centre d'excellence en géomatique (CEG) ;
- Céline Turcotte, Conseillère en solutions géomatiques — Centre d'excellence en géomatique (CEG)
- Manon Locas, Adjointe de direction, Service de sécurité incendie de Laval ;
- Manon Pelletier, Coordinatrice Ressources financières et matérielles ;
- Mireille Fournier, Chef de division — Division conformité et information - Service de l'évaluation foncière ;
- Louis-Philippe Côté, Conseiller professionnel — Conformité et information - Service de l'évaluation foncière ;
- Denis Allard, directeur adjoint, Direction de la gestion de l'eau ville de Laval ;
- Mme Gabrielle Ébacher, ingénieure technicienne mécanique et procédé, Direction de la gestion de l'eau.
- Jolaine Tétréault, Conseillère en Sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique
- Martin Argouin, Consultant — Prévention Focus.

# 1. Introduction

La *Loi sur la sécurité incendie* (L. Q., 2000, c.20) confie aux autorités régionales l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre, et ce, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique.

La 1<sup>re</sup> édition du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) de la ville de Laval fut attestée le 25 mai 2006 et couvrait la période du 10 juillet 2006 au 9 juillet 2010. Elle a permis aux autorités de prendre conscience de l'importance d'avoir accès à un service de sécurité incendie mieux équipé et organisé pour améliorer la sécurité de leurs citoyens. Quant à la 2<sup>e</sup> édition du SCRI, la période de 2015-2019 était couverte et elle a été attestée le 12 août 2015. Elle a permis de poursuivre les actions déjà entreprises, tout en priorisant les mesures nécessaires à l'optimisation des ressources vouées à la sécurité incendie. Des modifications et divers changements positifs ont été réalisés afin de réduire les risques d'incendie de même que les pertes de vie et de matériels.

Le schéma de couverture de risques de 3<sup>e</sup> génération permettra de poursuivre les améliorations, de planifier les investissements financiers et les ressources humaines. Le service de sécurité incendie travaille à mettre en place les outils, méthodes et moyens nécessaires afin d'atteindre les nouveaux objectifs pour les cinq (5) prochaines années. Un suivi soutenu assurera l'atteinte des objectifs.

Malgré le fait que les objectifs des orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie datent de plus de vingt ans, il convient de souligner que ces derniers demeurent tout à fait actuels et qu'ils représentent les assises permettant d'assurer la protection des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire.

Il est à noter que le présent document s'inspire du modèle fourni par le ministère de la Sécurité publique, et ce, dans le but de respecter l'uniformité entre les différents schémas à travers la province.

## 1.1 Réforme

Rappelons qu'en juin 2000, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi sur la sécurité incendie* (L. Q., 2000, c.20) par laquelle les autorités régionales municipales ou les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec allaient devoir élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Au cours de l'année 2001, le ministre de la Sécurité publique publiait les « Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie » de manière à s'assurer que les principes et grands objectifs ayant présidé la réforme soient pris en compte par les administrations régionales dans l'élaboration de leur schéma de couverture de risques respectifs. Par cette réforme, les municipalités ont été invitées à répondre aux deux grandes orientations suivantes : **Réduire de façon significative les pertes attribuables à l'incendie et accroître l'efficacité des services incendie.**

À cet égard, le MSP a fixé dans les orientations ministérielles, huit (8) objectifs que les municipalités doivent atteindre :

**Objectif n 1 :** Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives.

- Objectif n° 2 :** En tenant compte des ressources existantes à l'échelle régionale, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des risques faibles situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation définis dans le schéma d'aménagement, le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace.
- Objectif n° 3 :** En tenant compte des ressources existantes, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des autres catégories de risques, le déploiement d'une force de frappe optimale.
- Objectif n° 4 :** Compenser d'éventuelles lacunes en intervention contre l'incendie par des mesures d'autoprotection adaptées.
- Objectif n° 5 :** Dans le cas des autres risques de sinistres susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle régionale.
- Objectif n° 6 :** Maximiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité incendie.
- Objectif n° 7 :** Privilégier le recours au palier supramunicipal des municipalités régionales de comté (MRC) pour l'organisation ou la gestion de certaines fonctions liées à la sécurité incendie.
- Objectif n° 8 :** Planifier la sécurité incendie dans le souci d'en arrimer les ressources et les organisations avec les autres structures vouées à la sécurité du public, que ce soit en matière de sécurité civile, d'organisation des secours, de services préhospitaliers d'urgence ou de services policiers.

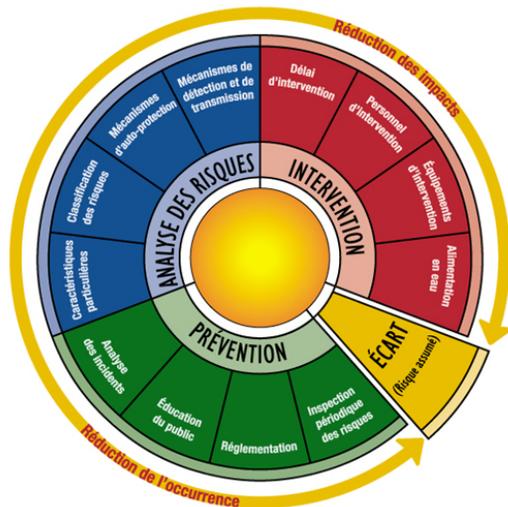
Source : MSP, Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, mai 2001.

## 1.2 Implication des autorités locales

Le processus de planification d'un schéma de couverture de risques s'inscrit dans une perspective de gestion des risques représentée par l'illustration ci-dessous.

Essentiellement, l'exercice demandé aux autorités régionales consiste en une analyse des risques présents sur leur territoire, de manière à prévoir des mesures de prévention propres à réduire les probabilités qu'un incendie survienne (réduction de l'occurrence) et à planifier les modalités d'intervention pour limiter les effets néfastes lorsqu'il se déclare (réduction de l'impact). Ces trois (3) dimensions — l'analyse des risques, la prévention et l'intervention forment la charpente sur laquelle prendront tantôt appui les autres éléments du modèle. Elles sont à la fois complémentaires et interdépendantes. Les actions mises en œuvre doivent donc viser ces trois dimensions afin d'obtenir un bon niveau de protection contre l'incendie.

Figure 1 : Gestion des risques



Source : MSP, Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, mai 2001.

Suivant ce principe de gestion de la sécurité incendie, chacune des autorités régionales doit réaliser, en premier lieu, un inventaire des ressources humaines, financières et matérielles en sécurité incendie disponibles à l'échelle régionale et, en second lieu, un inventaire des risques à couvrir et présents sur son territoire. Par la suite, l'autorité régionale devrait être en mesure, par la superposition de ces deux exercices, de déterminer les forces et les faiblesses des SSI et de proposer des actions régionales et locales couvrant les trois dimensions du modèle de gestion (analyse des risques, prévention et intervention), et ce, afin de doter les citoyens du territoire d'un niveau de service acceptable en sécurité incendie.

### 1.3 Contenu et étapes de réalisation

L'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie* détermine les éléments à inclure au schéma. Il se lit comme suit :

« Le schéma de couverture de risques fait état du recensement, de l'évaluation et du classement des risques d'incendie présents sur le territoire et précise leur localisation. Il fait également état du recensement et de l'évaluation des mesures de protection existantes ou projetées, des ressources humaines, matérielles et financières qui leur sont affectées par les autorités locales ou régionales ou par des régies intermunicipales ainsi que des infrastructures et des sources d'approvisionnement en eau utiles pour la sécurité incendie. Il comporte, en outre, une analyse des relations fonctionnelles existantes entre ces ressources et une évaluation des procédures opérationnelles.

Le schéma détermine ensuite, pour chaque catégorie de risques inventoriés ou chaque partie du territoire qui y est définie, des objectifs de protection optimale contre les incendies qui peuvent être atteints compte tenu des mesures et des ressources disponibles. Il précise également les actions que les municipalités et,

s'il y a lieu, l'autorité régionale doivent prendre pour atteindre ces objectifs de protection en intégrant leurs plans de mises en œuvre.

Enfin, le schéma comporte une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en œuvre et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés. »

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la Ville de Laval a produit deux schémas de couverture de risques en sécurité incendie. Le ministère de la Sécurité publique a délivré les attestations de conformité de ces deux schémas consécutifs.

Conséquemment, l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige que la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie au cours de la sixième année suivant la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité.

Les articles 13 à 19 de la *Loi sur la sécurité incendie* édictent le processus et les obligations des autorités régionales et locales dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. La Ville de Laval a donc réalisé les étapes suivantes :

- La mise à jour du recensement des ressources en sécurité incendie ;
- La mise à jour de la classification des bâtiments selon les quatre catégories de risques sur son territoire (faible, moyen, élevé et très élevé) ;
- L'analyse de l'historique des incendies sur son territoire ;
- Le bilan de la mise en œuvre du premier schéma ;
- La détermination d'objectifs de protection pour répondre aux exigences des orientations ministérielles ;
- La détermination des actions spécifiques afin de répondre aux objectifs de protection, ces actions étant insérées dans un plan de mise en œuvre approuvé par chaque autorité locale et/ou régionale ;
- La détermination d'une procédure de vérification périodique ;
- Une consultation publique.

## 1.4 Attestation et adoption du schéma

Les articles 18 à 31 de la *Loi sur la sécurité incendie* précisent la démarche à suivre pour l'obtention de l'attestation de conformité et l'adoption du schéma. Ainsi, à la suite d'une consultation de la population, et après avoir été dûment entériné par le conseil de la Ville de Laval, le projet de schéma révisé a été transmis au ministre de la Sécurité publique.

À noter qu'une fois en vigueur, le schéma pourra être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation de risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux Orientations ministérielles.

Dans le cadre de la révision du SCRI, la Ville de Laval a adopté, par la résolution **#CM-20210707-716**, le 7 juillet 2021, un schéma de couverture de risques de troisième génération ainsi que le rapport de la séance de consultation publique aux fins du maintien de l'attestation de conformité ministérielle pour l'incendie de bâtiment.

Une fois que l'attestation de conformité sera délivrée par le ministre et à la suite de l'adoption du schéma révisé par le conseil municipal, les pompiers pourront alors bénéficier de l'exonération de responsabilités prévue à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

## 1.5 Bilan de la mise en œuvre du schéma de deuxième génération

Les rapports annuels d'activités présentent un bilan annuel de la mise en œuvre du schéma de deuxième génération ainsi que diverses statistiques. Vous pouvez les consulter en communiquant avec le SSIL.

Voici le bilan des actions réalisées dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2015-2019 de la Ville de Laval :

- L'ajout de quatre (4) inspecteurs en prévention pour se conformer aux fréquences d'inspection requises selon le type de bâtiment et pour maintenir les programmes de prévention.
- L'ajout de deux (2) véhicules d'élévation avec un officier et deux (2) pompiers pour atteindre les objectifs suivants :
  1. Amélioration marquée du succès de la force de frappe requise pour les risques faibles et moyens à l'intérieur du périmètre urbain, soit 10 pompiers en 10 minutes ;
  2. Réponse à deux appels simultanés pour les risques élevés et très élevés avec le nombre de véhicules requis pour ces catégories de risques ;
  3. Augmentation du nombre de pompiers et de véhicules disponibles pour répondre à un deuxième incendie, soit 58 pompiers et officiers par groupe de travail.
- La construction de la caserne 5 dans le secteur Saint-François (2018) et de la caserne 6 dans le secteur Laval-Ouest (2021) pour une couverture améliorée du territoire et un plus grand succès de la force de frappe.
- La reconstruction de la caserne 2 dans le Chomedey en 2015 pour y affecter tous les véhicules nécessaires à une réponse adéquate aux risques du territoire et pouvoir en ajouter selon l'évolution de la population et du nombre de risques.
- La continuation de la modernisation de la flotte de véhicules et du renouvellement de l'équipement.
- L'amélioration de la formation et de la santé et sécurité du personnel. Maintien minimalement de 20 000 heures de formation annuelle.
- Ces investissements présentent une somme de 31,3 M\$, soit 3,5 M\$ en personnel (récurrent), 14,3 M\$ en construction de caserne et 13,5 M\$ pour le renouvellement de la flotte de véhicules de combat.

## 2. Description territoriale

### 2.1 Géographie

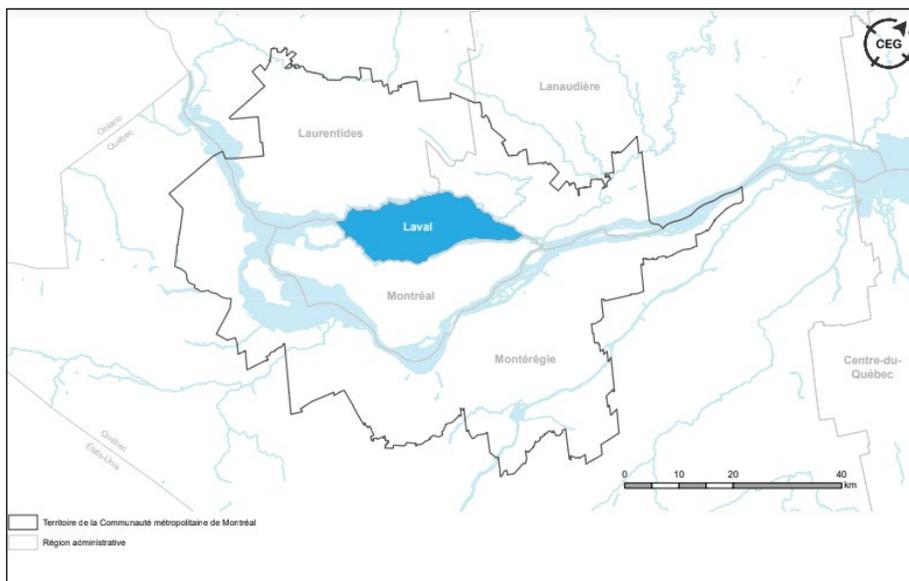
Laval est à la fois une ville, une MRC et une région administrative. Elle est bordée par les régions administratives de Montréal, de Lanaudière et des Laurentides. Son territoire est également inclus dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

D'une superficie terrestre de 246,14 km<sup>2</sup> et aquatique de 20,7 km<sup>2</sup>, elle est située au nord-ouest de l'île de Montréal. Laval est délimitée par la rivière des Prairies, la rivière des Mille Îles et le lac des Deux-Montagnes. Elle est constituée de l'Île Jésus et une centaine d'îles et îlots réparties sur ces deux rivières à dynamiques variables où l'on retrouve une plaine inondable (Carte 2). L'Île Jésus totalise près de 250 km de ruisseaux et plusieurs d'entre eux sont canalisés<sup>1</sup>.

Le territoire compte également deux barrages. Le barrage du Grand-Moulin, situé au début de la rivière des Mille Îles, régularise le niveau d'eau en provenance du lac des Deux-Montagnes en temps de crue. Quant au barrage Rivière-des-Prairies, il est une centrale hydroélectrique érigée sur la rivière du même nom.

La ville de Laval possède un relief généralement plat. Conséquemment, aucun obstacle majeur lié à la topographie n'est à considérer dans la lutte contre les incendies.

**Carte 1 : Localisation de la ville de Laval**



Source : Ville de Laval.

<sup>1</sup> [relaval.qc.ca/ruisseaux-et-plans-d'eau](http://relaval.qc.ca/ruisseaux-et-plans-d'eau) (Consulté le 30 janvier 2020).

## 2.2 Occupation du territoire et cadre bâti

Le périmètre urbain de Laval occupe un peu plus de 70 % du territoire (figure suivante). Ce tissu urbain regroupe quatre (4) composantes stratégiques principales : un centre-ville, sept (7) aires de TOD<sup>2</sup>, 10 pôles de quartier et des artères structurantes (Carte 3). Ainsi, chacune de ces composantes représente à leur manière des enjeux particuliers en matière d'aménagement et de dynamiques sociale et économique auquel le SSIL doit considérer dans l'ensemble de ses activités et interventions.

**Figure 2 : Superficie totale, agricole et urbaine, 2021**

	2021	
	Superficie (ha) <sup>1</sup>	% de la superficie totale
Superficie totale de Laval	24 711	100 %
Zone agricole (hors périmètre urbain)	7 052	28,5 %
Périmètre urbain	17 558	71,1 %
Terrains vacants <u>structurants</u> disponibles pour le développement/total vacant	1 454 structurants/8 150	
• <i>Affectation urbaine et multifonctionnelle</i>	1 022/2109	70 %
• <i>Affectation industrielle</i>	390 / 710	27 %
• <i>Affectation commerciale régionale</i>	43 / 67	3 %

Source : Extraction de données, Service d'urbanisme, 2021.

Les anciens noyaux villageois demeurent encore bien présents dans l'organisation physique de la ville. Par ailleurs, le cadre bâti de faible hauteur marque l'identité urbaine dominante de l'île depuis sa croissance rapide des 60 dernières années. La majeure partie du territoire urbanisé est occupée par des habitations unifamiliales, des commerces et des industries d'une hauteur d'un ou deux étages, auxquels s'ajoute une faible proportion de bâtiments d'une hauteur de trois ou quatre étages, souvent implantés en bordure des artères principales.

Au cœur de l'île se situe le centre-ville. Localisé de part et d'autre de l'autoroute 15, au sud de l'autoroute Jean-Noël Lavoie, il s'étend jusqu'aux boulevards de la Concorde et Notre-Dame, entre le boulevard Chomedey, la voie ferrée du Canadien Pacifique et le boulevard Saint-Martin Ouest et Le Corbusier. Sa localisation s'explique par la concentration d'emplois et de déplacements ainsi que par la diversité de ses composantes, en complémentarité avec l'intensité et la forme du développement qui s'y déploie. On note une transition progressive de la hauteur des bâtiments, le tout en concordance avec la diminution de la quantité d'espaces constructibles.

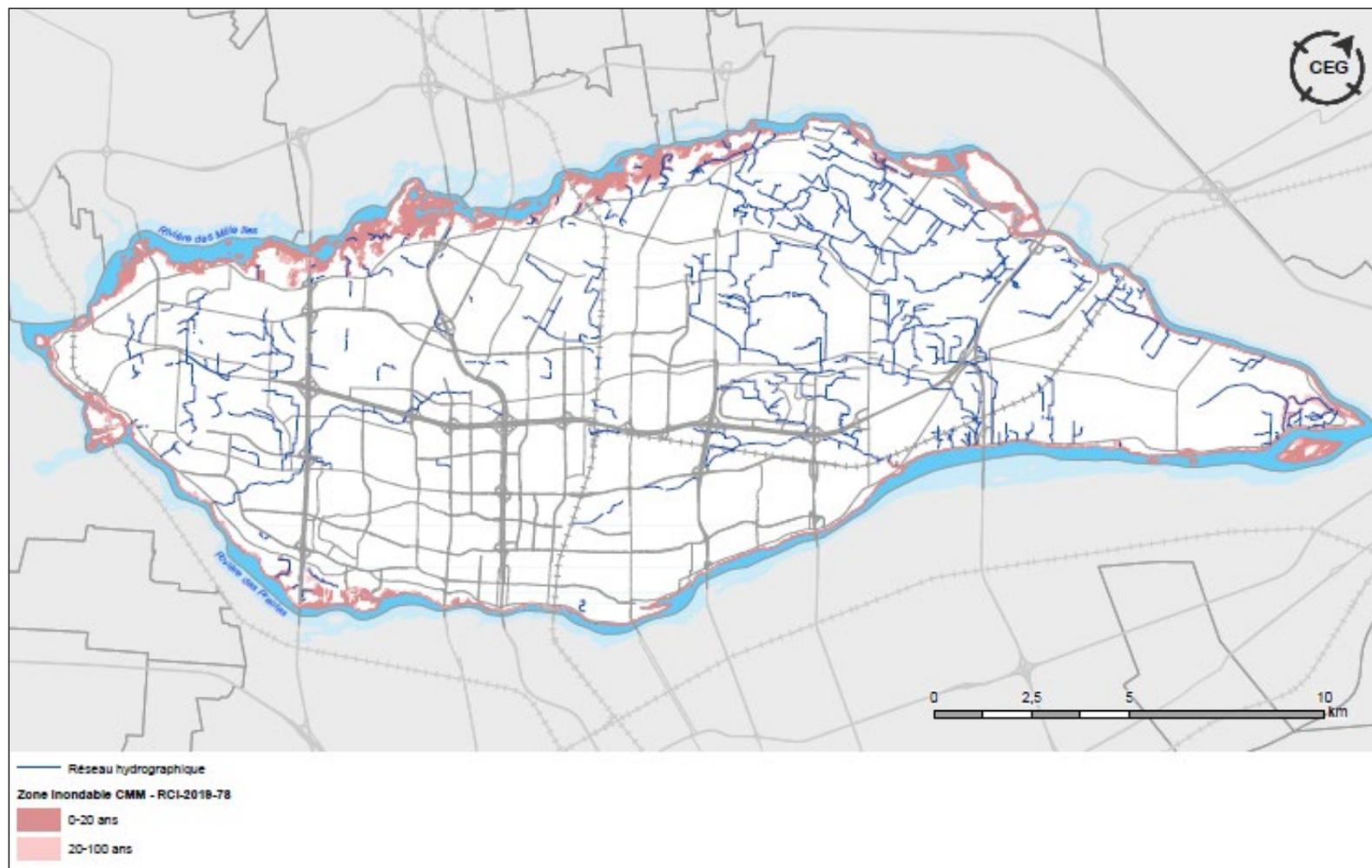
La superficie disponible des terrains vacants structurants de vocations résidentielle, commerciale (incluant les bureaux) et industrielle représente environ 8,3 % du périmètre urbain total.

<sup>2</sup> TOD : Transit oriented development.

Quant à la zone agricole, elle couvre 28,5 % du territoire. Cette dernière est majoritairement composée d'entreprises agricoles en production végétale.

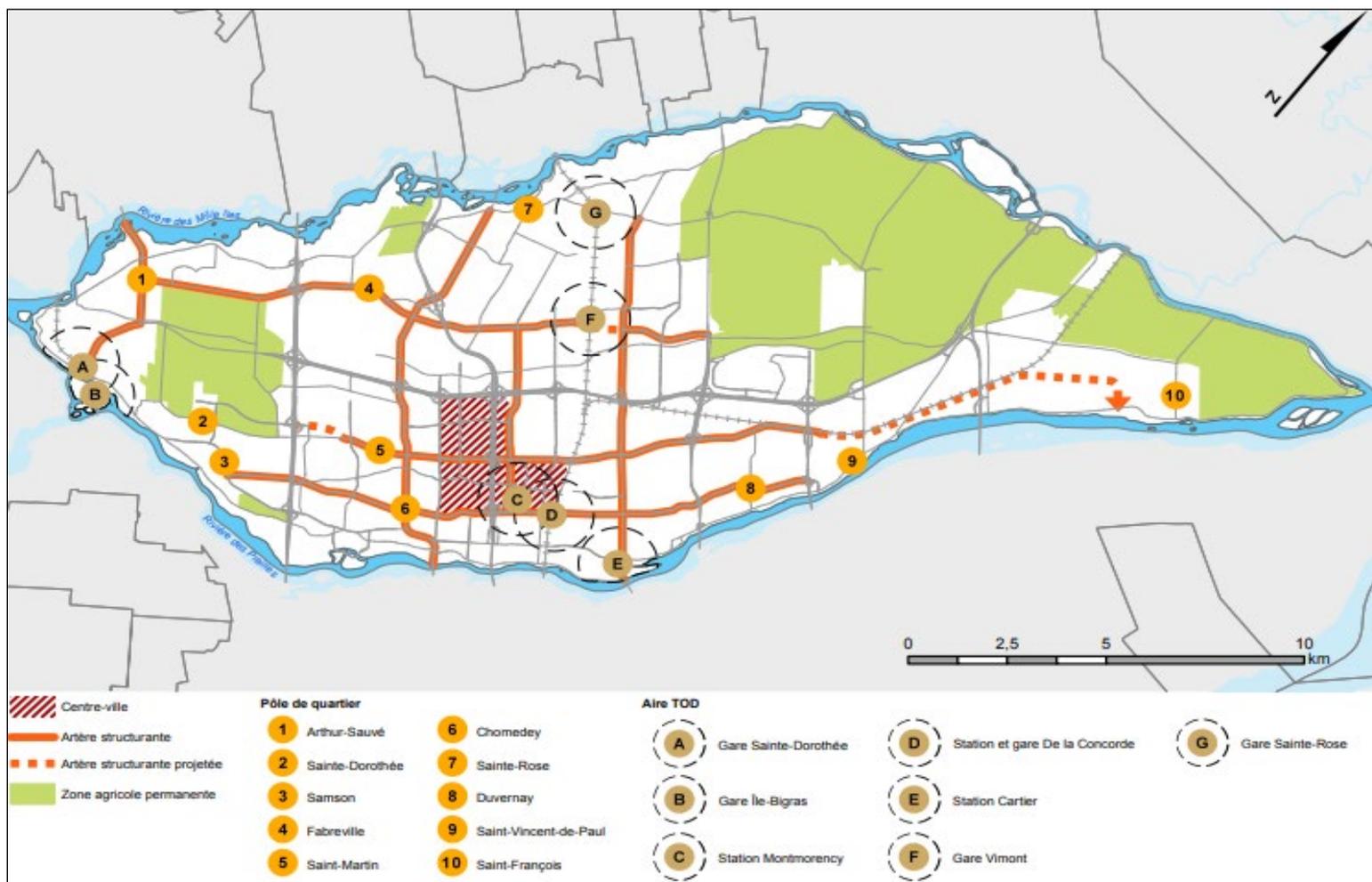
La Carte 4 présente l'utilisation du sol en 2016. Les différents usages (résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, etc.) présents sur le territoire représentent différents niveaux de risque venant teinter la préparation que le service de sécurité incendie doit orchestrer afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Carte 2 : Plaine inondable et réseau hydrographique



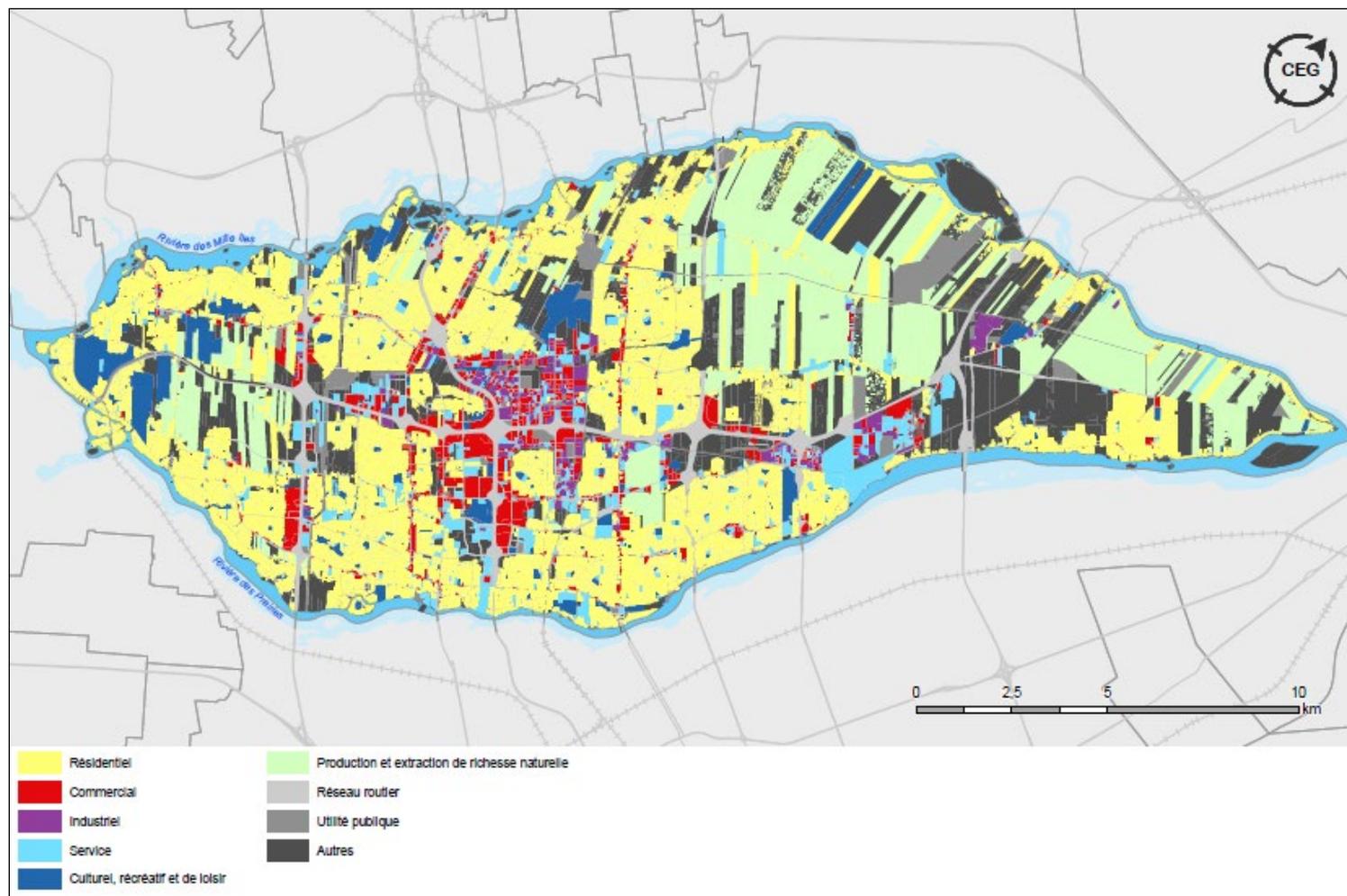
Source : Ville de Laval, 2021.

Carte 3 : Centre-ville, artères, pôles de quartier et aires TOD



Source : Ville de Laval, SADR, 2017.

Carte 4 : Utilisation du sol, 2016



Source : CMM, 2019.

Le quart des usages sur le territoire de Laval sont de nature résidentielle. En 2016, la maison individuelle est l'usage résidentiel prédominant (47 %), viennent ensuite les immeubles à logements de 5 étages et moins avec un peu plus de 30 % des types de logement.

La construction d'immeubles de grande hauteur (plus de 5 étages) représente 6,7 % des types de logements et est en constante hausse. Ces immeubles de type condominiums ou d'appartements locatifs se situent principalement aux abords des cours d'eau, des principaux axes routiers et du métro. Le secteur Centre-Sud de l'Île concentre plusieurs immeubles à logements multiples (Carte 5).

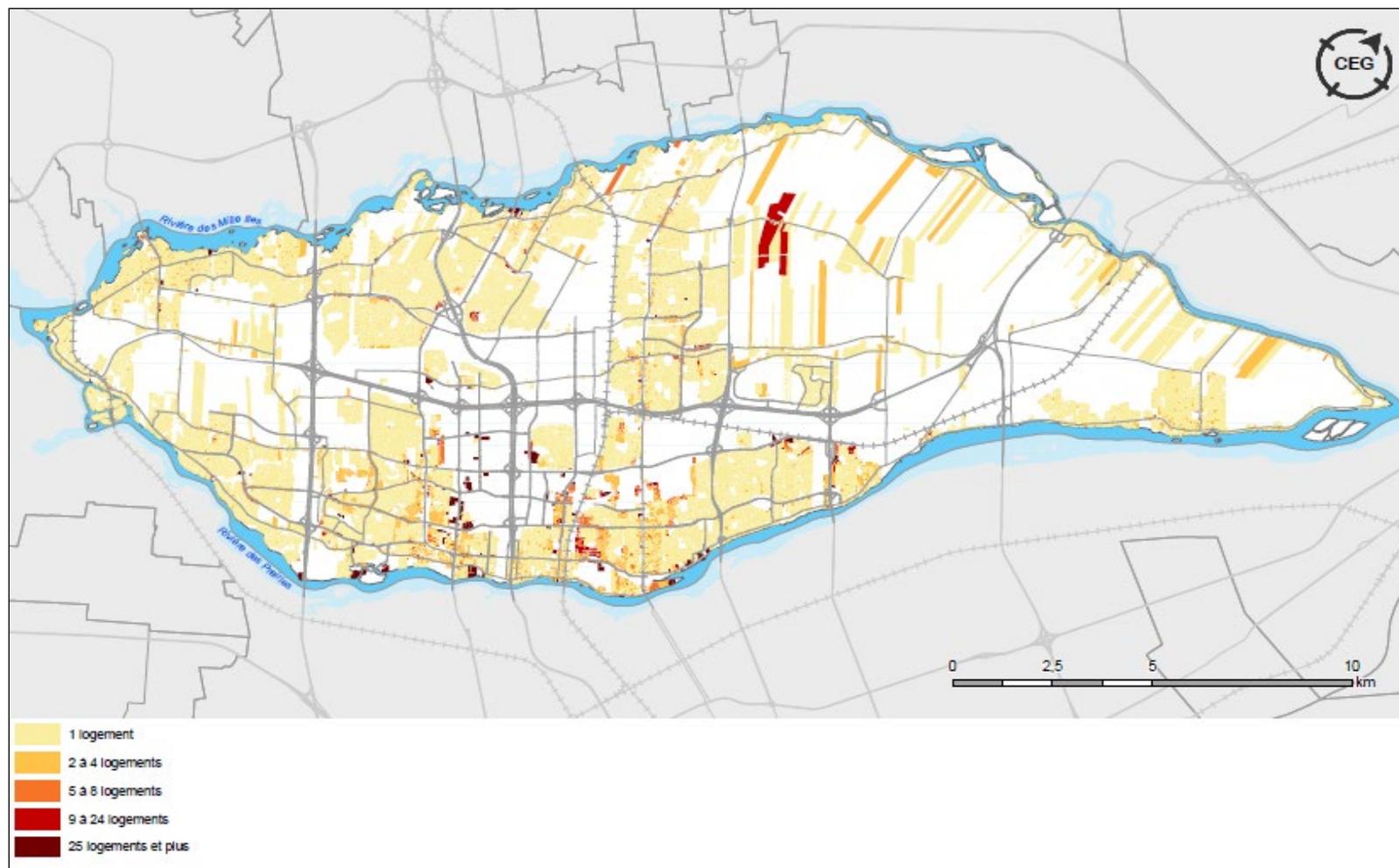
La répartition des immeubles résidentiels selon la période de construction permet de constater que 43 % ont été construits avant 1979, 31 % entre 1980 et 1999 et 24 % entre 2000 et 2015 (CMM, 2019).

**Figure 3 : Logement : occupation, construction et type, 2016**

Secteurs	Occupation des logements		Construction des logements						Type de logements			
	Propriétaires	Locataires	Avant 1960	1961 à 1980	1981 à 1990	1991 à 2000	2001 à 2010	2011 à 2016	Maisons individuelles	Maisons jumelées ou en rangée	Immeubles de 5 étages	Immeubles 5 étages et +
Auteuil	87%	13%	7%	23%	22%	19%	23%	7%	68%	13%	19%	1%
Chomedey	56%	44%	13%	36%	18%	9%	17%	8%	27%	10%	46%	17%
Duverney	82%	18%	18%	41%	10%	10%	14%	7%	61%	12%	23%	4%
Fabreville	87%	13%	8%	41%	17%	15%	16%	3%	67%	17%	15%	1%
Îles-Laval												
Laval-des-Rapides	42%	58%	25%	45%	14%	5%	5%	3%	23%	5%	61%	11%
Laval-sur-le-Lac	94%	6%	38%	35%	13%	8%	6%	0%	98%	2%	0%	0%
Laval-Ouest	80%	20%	31%	24%	16%	10%	15%	3%	69%	11%	20%	0%
Pont-Viau	51%	49%	47%	38%	9%	3%	2%	2%	34%	5%	57%	4%
Sainte-Rose	83%	17%	11%	20%	17%	25%	20%	5%	57%	24%	18%	0%
Sainte-Dorothée	87%	13%	9%	21%	14%	21%	30%	5%	69%	14%	15%	2%
Saint-François	87%	13%	16%	34%	21%	12%	13%	4%	64%	19%	17%	0%
Saint-Vincent-de-Paul	46%	54%	42%	36%	14%	4%	3%	1%	34%	5%	54%	8%
Vimont	73%	27%	6%	39%	35%	10%	9%	1%	52%	13%	35%	0%
<b>Laval</b>	<b>69%</b>	<b>31%</b>	<b>15%</b>	<b>35%</b>	<b>17%</b>	<b>12%</b>	<b>15%</b>	<b>5%</b>	<b>47%</b>	<b>12%</b>	<b>34%</b>	<b>7%</b>

Source : Centris, 2020.

Carte 5 : Répartition des immeubles résidentiels selon le nombre de logements, 2016



Source : CMM, 2019.

Le secteur industriel est en pleine croissance et ce type d'usage, regroupé dans **trois grands secteurs**, occupe une place importante sur le territoire lavallois (Carte 4) :

- Secteur Ouest — composé des parcs industriels situés le long des autoroutes 13 et 440 (à l'ouest du boulevard Curé-Labelle) ;
- Secteur Centre - composé du Parc industriel Centre, du Parc scientifique et de haute technologie (Cité de la Biotech) et des autres parcs industriels localisés le long des autoroutes 15 et 440 ;
- Secteur Est — composé des parcs industriels situés le long des autoroutes 25 et 440 (à l'est de l'autoroute 19).

Le secteur industriel est sujet à des risques technologiques et doit être l'objet d'une bonne planification des interventions. On note certains sites assujettis au règlement fédéral sur les urgences environnementales (RUE). La recension des principaux risques associés aux matières dangereuses qu'ils utilisent fait principalement état de l'ammoniaque, du phénol, du styrène, de l'acide chlorhydrique, du nitrate d'ammonium et du chlore. Le type d'industries employant ces produits a augmenté au cours des dernières années.

Les incendies dans les industries utilisant des matières dangereuses diffèrent des incendies usuels des bâtiments résidentiels et, par conséquent, les tactiques d'intervention aussi. Elles peuvent exiger des agents extincteurs autres que l'eau, comme la mousse ou la poudre chimique. La mise à jour de l'information sur les types, la quantité et la localisation des matières dangereuses devront être recensées périodiquement. Comme ces industries présentent des risques élevés et très élevés, elles continueront d'être priorisées dans l'élaboration des plans d'intervention. Pour intervenir efficacement, le SSIL devra consolider les connaissances des pompiers sur les interventions impliquant des matières dangereuses, et mettre à jour les procédures d'opération normalisées ainsi que le guide des opérations. Pour les attaques offensives nécessitant la présence de pompiers qui ont une formation de techniciens, un protocole d'entraide avec le Service de sécurité incendie de Montréal est en vigueur.

Quant au secteur commercial, l'offre est très diversifiée sur le territoire : centres suprarégionaux, mégacentres, centres régionaux, commerces de quartier et de voisinage, commerces sur artères mineures et majeures ainsi que commerces isolés. La moitié de l'offre commerciale lavalloise est située au centre-ville. On note également la présence de plusieurs immeubles à bureaux dans la ville, dont une certaine concentration en développement au centre-ville.

L'usage institutionnel est également diversifié. La ville compte un réseau de la santé et d'éducation bien développé ainsi que plusieurs grandes institutions muséales, culturelles et autres répondants aux besoins des citoyens et des touristes/excursionnistes. Plusieurs de ces institutions sont situées au centre de l'île au même titre que les espaces à bureaux.

### 2.2.1 Bâtiments patrimoniaux

Les aires d'intérêt patrimonial sont les témoins de l'histoire de la région. Ces secteurs patrimoniaux, comme les villages de Sainte-Rose et de Saint-Vincent-de-Paul, sont des lieux qui comptent de nombreux bâtiments patrimoniaux urbains et une morphologie d'origine. La conservation de l'intégrité de ces noyaux villageois enrichit la trame de l'offre touristique régionale.

Afin de maximiser leur protection, le service de sécurité incendie doit poursuivre les activités d'inspection de ces bâtiments patrimoniaux.

## 2.3 Profil démographique

En 2020, la Ville de Laval compte 439 754 citoyens<sup>3</sup>. Elle a été créée le 6 août 1965 à la suite de la fusion de 14 municipalités sur l'Île Jésus (Carte 6). Ainsi, aux fins d'analyse, les données des 14 ex-municipalités extraites, du recensement 2016 de Statistiques Canada, ont été utilisées afin d'y faire ressortir les caractéristiques territoriales importantes en sécurité incendie.

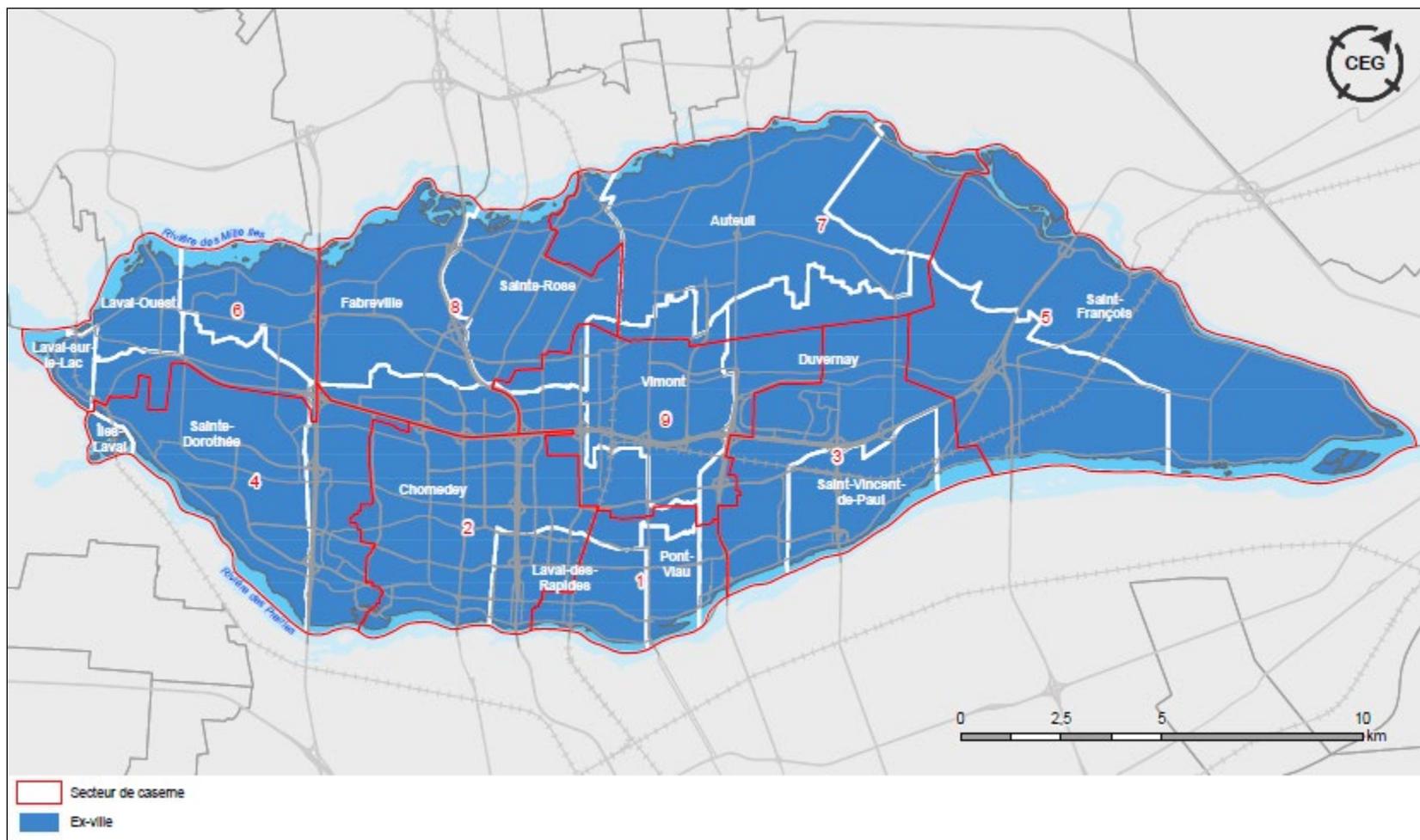
Figure 4 : Population, territoire et âges, 2016

Secteurs	Population (2016)		Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab/km <sup>2</sup> )	Âge moyen	Groupe d'âge		
	Nombre	%				- de 15 ans	15-64 ans	65 ans et +
Auteuil	26 896	6,4%	29	933	39	19%	71%	11%
Chomedey	110 408	26,1%	42	2 616	43	16%	62%	21%
Duverney	40 974	9,7%	44	923	41	17%	64%	18%
Fabreville	47 965	11,3%	25	1 914	40	18%	67%	15%
Îles-Laval		0,0%						
Laval-des-Rapides	39 485	9,3%	9	4 329	42	15%	66%	19%
Laval-sur-le-Lac	744	0,2%	2	438	43	18%	62%	20%
Laval-Ouest	10 862	2,6%	4	2 757	40	17%	70%	9%
Pont-Viau	14 090	3,3%	3	4 809	43	16%	63%	21%
Sainte-Rose	36 726	8,7%	16	2 295	38	21%	67%	12%
Sainte-Dorothée	35 927	8,5%	19	1 865	38	21%	67%	11%
Saint-François	18 563	4,4%	36	515	40	19%	67%	14%
Saint-Vincent-de-Paul	6 850	1,6%	5	1 333	46	12%	63%	24%
Vimont	35 503	8,4%	13	2 685	44	15%	66%	20%
<b>Laval</b>	<b>422 993</b>	<b>100,0%</b>	<b>247</b>	<b>1 711</b>	<b>41</b>	<b>17%</b>	<b>65%</b>	<b>17%</b>

Source : Centris, 2020.

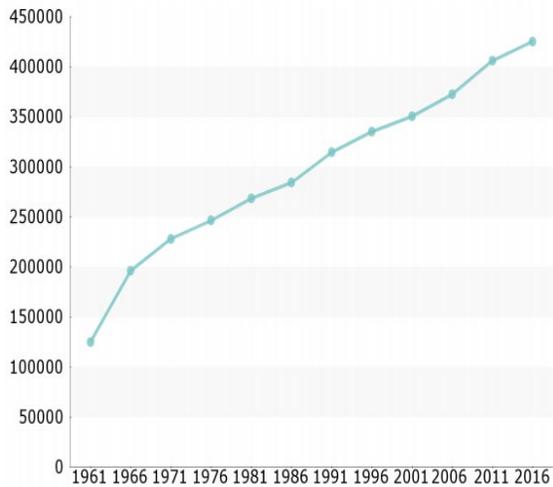
<sup>3</sup> Décret 1214-2019 publié dans la Gazette officielle le 26 décembre 2019.

Carte 6 : 14 ex-municipalités de Laval et des secteurs de caserne actuelle



Source : Ville de Laval, CEG, 2021.

**Figure 5 : Population totale — 1961-2016**



Source : CMM, 2019.

### **Principaux constats :**

- Le secteur Chomedey est nettement le plus peuplé toutefois en 2016, la densité la plus forte se localisait dans les secteurs de recensement Laval-des-Rapides et Pont-Viau. Cela s'explique par leur faible superficie.
- Les jeunes âgés 15 ans et moins et les personnes âgées de 65 ans et plus représentent respectivement le cinquième de la population lavalloise (17 %) toutefois dans les secteurs de Saint-Vincent-de-Paul, Pont-Viau, Chomedey, Vimont et Laval-sur-le-Lac plus de 20 % de leur population est âgée de 65 ans et plus.
- Sainte-Rose et Sainte-Dorothée ont plus de jeunes que les autres secteurs ayant 15 ans et moins tandis que les secteurs Auteuil et Laval-Ouest se caractérisent par une proportion plus élevée de la tranche d'âge 15-64 ans (population active).

#### **2.3.1 Croissance démographique**

La population de la Ville de Laval croît à un rythme soutenu. En faisant un survol de la population, on observe une remarquable variation de l'évolution démographique. En 1901, Laval comptait 10 248 personnes. Cinquante ans plus tard, la population recensée était de 37 843. De 1951 à 2001, la population a augmenté de 305 162 personnes. De 2005 à 2013, elle comptait 413 500 Lavallois soit une augmentation de 47 877 personnes (13 %). Selon les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le nombre de Lavallois pourrait atteindre plus de 530 000 en 2036<sup>4</sup>.

Entre 2016 et 2036, l'augmentation de la population lavalloise sera presque deux fois plus élevée que celle prévue au Québec, soit une augmentation d'environ 25 % à Laval comparativement à 15 % pour l'ensemble de la province. Cette hausse démographique se caractérisera par une augmentation projetée plus importante à Laval qu'au Québec pour la population âgée de 65 ans et plus passant de

<sup>4</sup> CISSS de Laval, 21 février 2018

17,2 % en 2016 et pouvant atteindre 23,7 % en 2036. Parmi ces derniers, la part des 75 ans et plus se caractérisera par une augmentation marquée démontrant ainsi l'espérance de vie plus élevée sur le territoire. Il est intéressant de noter que malgré le vieillissement, la population lavalloise restera globalement plus jeune que celle de l'ensemble du Québec, puisque la région connaîtra également une croissance importante du nombre de personnes âgées de moins de 18 ans<sup>5</sup>.

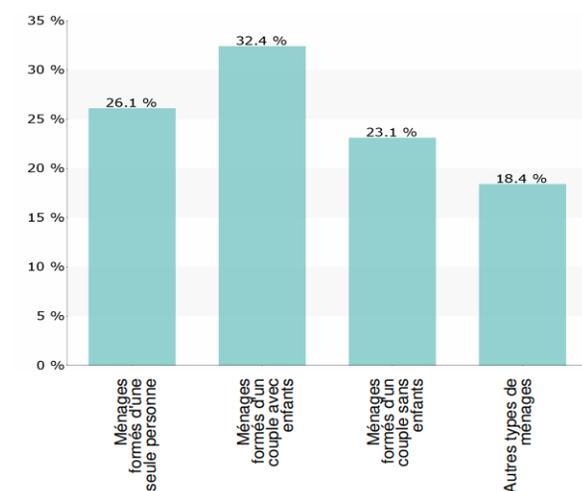
Considérant que la population du troisième âge sera en hausse sur le territoire, il nous faudra continuer et, au besoin, adapter les programmes de prévention et de sensibilisation du public.

## 2.4 Ménage

En 2016, parmi les 422 993 Lavallois, on dénombre que 410 845 vivaient dans 160 330 ménages privés et 12 145 dans un ménage collectif<sup>6</sup>. Par ailleurs, 41 920 vivent seules (26,1 % des ménages privés) et cette tendance est à la hausse.

En outre, les jeunes familles et celles nombreuses sont en augmentation. Les couples avec enfants représentent 32,4 % des ménages en 2016.

**Figure 6 : Types de ménages — 2016**



Source : CMM, 2019.

## 2.5 Immigration

L'augmentation de la proportion des résidents issus de l'immigration est importante et rapide. De 2001 à 2016, le nombre d'immigrants à Laval a augmenté de 122,8 %, tandis que le nombre de non-immigrants a augmenté de seulement 2,1 %<sup>7</sup>. En 2016, environ 117 000 immigrants y étaient dénombrés<sup>8</sup>. Un enfant sur deux naît d'un parent immigrant.

<sup>5</sup> CISSS de Laval, 21 février 2018

<sup>6</sup> CISSS de Laval, 21 février 2018

<sup>7</sup> CISSS de Laval, 21 février 2018

Les secteurs Chomedey et Laval-des-Rapides représentent les deux secteurs ayant une plus grande part d'immigrants avec respectivement 41 % et 32 % (2016).

Cette caractéristique démographique influence les langues parlées puisqu'en 2016, les statistiques démontrent une diminution du français et une hausse de l'anglais et des langues non officielles. Cette particularité linguistique est notamment importante à considérer dans le cadre de la planification de la prévention incendie. Il faudra continuer et, au besoin, adapter la « Conférence pour les personnes immigrantes ».

## 2.6 Revenus

En 2016, 46 470 lavallois vivaient dans un ménage à faible revenu<sup>8</sup> et 2 % des ménages privés locataires étaient subventionnés. En 2017, 4 113 logements sociaux et abordables étaient dénombrés (CMM, 2019).

Les secteurs Chomedey, Pont-Viau, Renaud-Coursol et Laval-des-Rapides s'avèrent les plus défavorisés de Laval<sup>9</sup>. Dans ces secteurs, une proportion plus élevée de la population a tendance à vivre seule ou à être monoparentale, à être sous-scolarisée, à vivre dans un ménage à faible revenu et à habiter un logement non abordable. En revanche, les secteurs de Fabreville, Sainte-Rose, Sainte-Dorothée, Laval-Ouest, Laval-Les Îles et Laval-sur-le-Lac semblent les plus favorisés de Laval. Il faut également considérer que l'on retrouve des populations plus vulnérables enclavées dans certains quartiers plus aisés de la ville<sup>10</sup>. Des écarts socio-économiques marquent ainsi le territoire et une augmentation de cet écart entre les milieux favorisés et défavorisés de la population est également présente (SADR, 2017).

Laval dispose de deux ensembles majeurs de logements sociaux et abordables dans le secteur Chomedey : le complexe résidentiel des Immeubles Val-Martin (IVM) et l'ensemble immobilier Place Saint-Martin.

Figure 7 : Ménages privés, immigration et langues parlées, 2016

Secteurs	Ménages privés								
	Moyenne de personnes	Types de famille			Immigration		Langues parlées		
		Couple sans enfant à la maison	Couple avec enfant à la maison	Famille monoparentale	Non immigrante	Immigrante	Français	Anglais	Autres
Auteuil	2,8	32%	52%	16%	79%	21%	78%	13%	9%
Chomedey	2,4	36%	46%	18%	59%	41%	50%	20%	30%
Duverney	2,7	35%	49%	16%	77%	23%	67%	21%	12%
Fabreville	2,8	35%	50%	15%	77%	23%	75%	11%	14%
Îles-Laval									
Laval-des-Rapides	2,2	39%	40%	21%	68%	32%	75%	7%	18%
Laval-sur-le-Lac	2,8	42%	49%	9%	78%	22%	80%	16%	4%
Laval-Ouest	2,5	35%	46%	19%	81%	19%	79%	11%	10%
Pont-Viau	2,3	34%	42%	24%	73%	27%	81%	4%	15%
Sainte-Rose	2,8	28%	57%	15%	80%	20%	82%	7%	11%
Sainte-Dorothée	2,9	29%	58%	13%	72%	28%	57%	23%	20%
Saint-François	2,8	35%	47%	18%	77%	23%	84%	5%	11%
Saint-Vincent-de-Paul	2,1	41%	35%	24%	83%	17%	87%	5%	8%
Vimont	2,5	36%	47%	17%	75%	25%	70%	18%	12%
<b>Laval</b>	<b>2,6</b>	<b>34%</b>	<b>49%</b>	<b>17%</b>	<b>71%</b>	<b>29%</b>	<b>68%</b>	<b>15%</b>	<b>17%</b>

SSource : Centris, 2020.

<sup>8</sup> CISSS de Laval, 21 février 2018

<sup>9</sup> CISSS de Laval, 21 février 2018

<sup>10</sup> CISSS de Laval, 21 février 2018

## 2.7 Économie

Laval continue son développement économique entrepris depuis plusieurs années. De plus, les efforts pour diversifier l'économie de Laval commencent à porter leurs fruits. La croissance des entreprises est l'une des clés de l'avenir économique de Laval. L'expansion des parcs industriels, l'ajout de commerces et la construction de sièges sociaux permettent de faire travailler un nombre grandissant de Lavallois.

Les dépenses en recherche et développement sont révélatrices d'une direction que prend le développement de l'économie scientifique et du haut savoir à Laval.

Une analyse des différents secteurs d'activités à Laval permet de constater le rôle important des secteurs secondaires et tertiaires au sein de son économie. On compte plus de 154 000 emplois sur le territoire, dont une grande proportion dans les secteurs des services à la production (25 %), à la consommation (30 %), ainsi que dans les services publics (27 %) (Ville de Laval, mars 2019).

L'économie québécoise est dominée par le secteur tertiaire et Laval fait partie des régions où cette sectorisation des emplois est la plus avancée. Laval se démarque toutefois des autres pôles de développement de la métropole par sa spécialisation dans le domaine agricole et horticole ainsi que par son parc scientifique et de haute technologie aussi désignée comme la Cité de la biotechnologie et de la santé humaine du Grand Montréal.

Le tourisme occupe une place grandissante dans la structure économique de la ville avec des retombées économiques annuelles directes et indirectes. Au cours de la dernière décennie, cette industrie s'est considérablement développée et consolidée. Sur son territoire existent plusieurs offres touristiques : le Camp spatial et le Cosmodôme, le Centre de la nature, le Parc de la rivière des Mille-Îles, la gastronomie, la visite des quartiers d'intérêt patrimonial, la salle André-Mathieu, la Maison des arts, le Musée Armand-Frappier et plusieurs fêtes et festivals urbains très courus tels que Sainte-Rose en blanc, les Fêtes gourmandes internationales, la Grande fête des pompiers, la Fête de la famille.

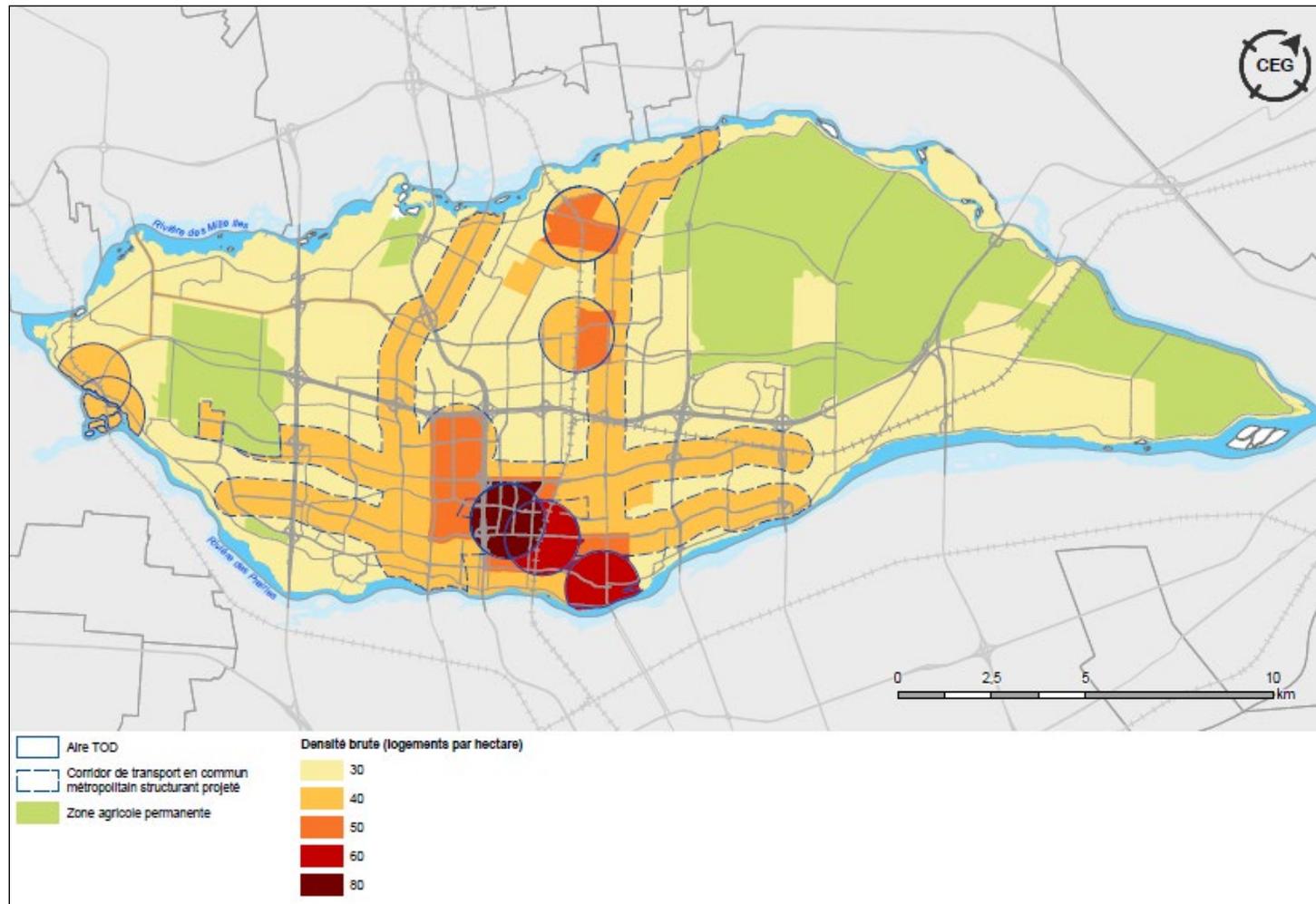
Le SSIL poursuivra son implication dans l'organisation et l'accompagnement des secours lors des nombreuses fêtes populaires.

## 2.8 Cohabitation de la sécurité incendie et de l'aménagement

Les caractéristiques du territoire de la Ville de Laval permettent de dégager certains enjeux associés aux besoins en sécurité incendie.

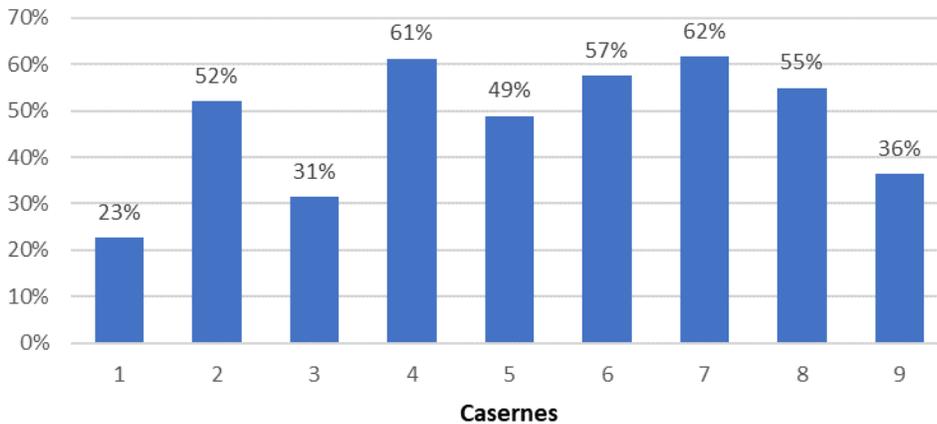
À l'opposé de nombreuses régions, la ville de Laval fait face à une augmentation de la population. Sa population se concentre principalement autour de son centre-ville et des aires « transit oriented development » (TOD). Cet aménagement axé sur le transport collectif est présent dans les secteurs Vimont, Sainte-Rose, Cartier, de la Concorde et Montmorency. C'est d'ailleurs dans ces secteurs où le développement résidentiel sur toutes les formes est le plus actif (Carte 7).

Carte 7 : Seuils minimaux de densité résidentielle



Source : Ville de Laval, CEG, 2021.

**Figure 8 : Pourcentage d'augmentation du nombre d'unités résidentielles par secteur de caserne après 1985**



Source : Ville de Laval, Évaluation municipale 1985-2019.

L'un des objectifs en termes d'aménagement est de concentrer les bâtiments de grande hauteur (BGH) au centre de l'île et, dans une moindre mesure, en bordure des artères structurantes, de certaines aires TOD et en bordure de certains tronçons autoroutiers (Carte 8). De 2013 à 2019, la ville de Laval est passée de 126 à 205 BGH. Cette approche a pour incidence d'augmenter la densité de population dans ces secteurs et, conséquemment, une hausse du nombre d'appels d'urgences dans ces secteurs. Cette tendance ne s'applique pas pour les secteurs abritant en majorité des maisons détachées.

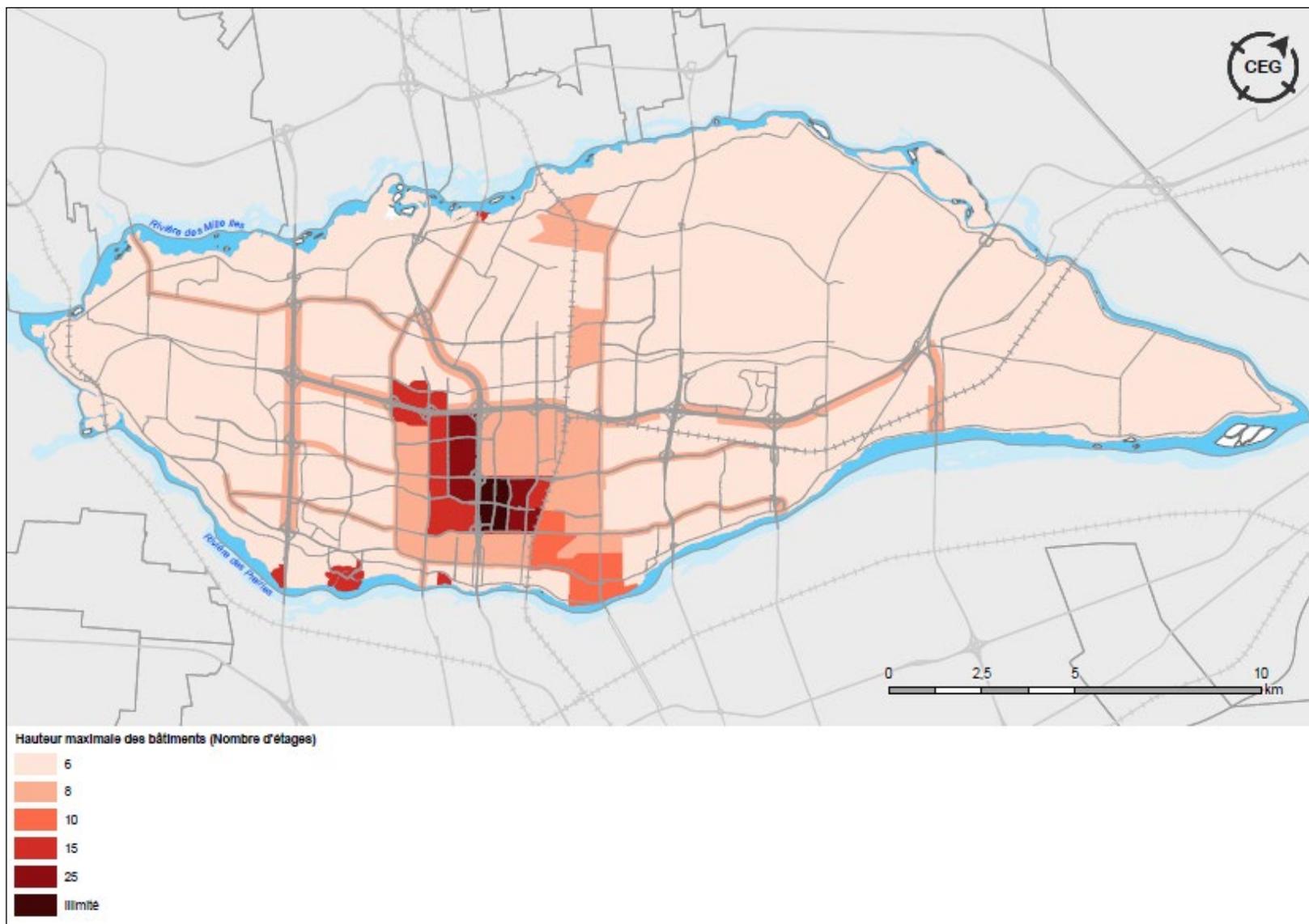
**Figure 9 : Nombre de bâtiments de grande hauteur (BGH)**

	2013	2019
<b>Nombres de bâtiments de grande hauteur</b>	<b>126</b>	<b>205</b>

Source : Évaluation municipale, 2013 et 2019.

La concentration de la population, des équipements et des services d'envergure dans le pôle urbain représente un défi. Au même titre, le nombre de résidences et de fermes en milieu isolé, peuvent aussi présenter des enjeux en termes d'intervention pour le SSIL.

Carte 8 : Hauteur maximale des bâtiments, Laval



Source : Ville de Laval, CEG, 2021.

## 2.9 Changements climatiques

Les changements climatiques viennent jouer un rôle de plus en plus importants dans notre société et influencent les conditions et certains types d'appels auxquels les ressources du SSIL doivent intervenir. La compréhension et la considération de ces aléas sont primordiales.

L'augmentation de 1,25 °C des températures de surface moyennes dans le sud du Québec<sup>11</sup> a permis d'observer<sup>12</sup>:

- Une saison froide plus tardive et plus courte, des hivers moins froids, avec une augmentation des cycles gel-dégel ;
- Une saison chaude plus longue et davantage de journées très chaudes (vagues de chaleur, canicules). Conséquemment, une hausse de la fréquence et de la durée des vagues de chaleur pouvant atteindre les populations les plus vulnérables : personnes âgées, enfants, malades, etc.
- Une prolongation de la saison propice aux orages et une augmentation des épisodes de pluies intenses ;
- Une diminution de l'étendue et de la durée du couvert de neige ;
- Une augmentation de la quantité de précipitations l'hiver, mais moins de changements l'été.

À cet effet, la Ville a planifié 126 actions dans le cadre de son « *Plan d'adaptation aux changements climatiques (2016-2020)* ».

- Sensibiliser et mobiliser les ressources municipales en relevant les principaux risques climatiques auxquels la ville sera exposée et devra s'adapter :
  - **Augmentation des températures moyennes** : Vagues de chaleur, sécheresse et redoux hivernaux.
  - **Hausse des précipitations sous forme de pluie et de neige**
  - Présence de **phénomène météorologique extrême : inondations, tempêtes de vents, verglas et orages violents.**
    - **Orages plus fréquents et violents** causant de lourds dégâts aux infrastructures, par exemple les orages plus fréquents et plus violents, comme ceux de juillet 2013, ont causé de lourds dommages à la grandeur de l'île et ont privé d'électricité des milliers de personnes. Les dégâts sont nombreux : arbres déracinés par centaines, toitures envolées, maisons et véhicules écrasés sous les branches, boulevards encombrés.<sup>13</sup>;
    - **Combinaison de vent violent et verglas en avril 2019** causant une perte d'alimentation pour 48 % de la population lavalloise. Le rétablissement électrique complet a nécessité une semaine ;
    - **Vulnérabilité de la population — îlots de chaleurs** ;
    - **Inondations plus fréquentes** : hivers avec températures plus douces avec présence de pluie multipliant les risques de **frasil** sur les berges de la ville augmentant les risques d'**embâcles** et conséquemment les inondations.
  - **Approvisionnement en eau potable** : rivière des Mille-Îles sécheresse (ex. été 2001, 2002, 2010 et 2012). Les scénarios climatiques prévoient des périodes d'étiage (niveau d'eau inférieur à la moyenne) d'été plus longues et plus sévères dans le sud du Québec<sup>14</sup>. Cette diminution

<sup>11</sup> RNCREQ Laval, non daté.

<sup>12</sup> RNCREQ Laval, non daté.

<sup>13</sup> RNCREQ Laval, non daté.

<sup>14</sup> RNCREQ Laval, non daté.

attendue de la quantité d'eau disponible lors de ces périodes de sécheresse, combinée aux perspectives démographiques de la région, risque d'entraîner une hausse de la demande en eau que les sources d'approvisionnement ne pourront pas fournir. Ce fut déjà le cas lors des alertes lancées en 2001, 2002, 2010 et 2012, conséquemment à un été particulièrement chaud et sec pour la rivière des Mille Îles.<sup>15</sup>

<sup>15</sup> RNCREQ Laval (non daté).

## 3. Réseaux de transport

Les différents réseaux de transport constituent une préoccupation en raison des risques y étant reliés (Carte 9). De par sa localisation géographique, la ville de Laval représente un lieu stratégique de déplacement de personnes et de marchandises dans la grande région métropolitaine. Le service de sécurité incendie est impliqué au sein des mesures d'urgence, la responsabilité de la gestion de ces risques doit être planifiée en cohésion avec la sécurité civile.

### 3.1 Réseau routier

Lors des déplacements pour les interventions incendie, le réseau routier joue un rôle important en termes de vitesse de déplacement. Laval compte un réseau autoroutier et régional très bien structuré. La progression du développement urbain et l'accroissement de la population sur la Couronne-Nord se traduisent par une hausse importante des déplacements vers Laval et vers Montréal.

**Cinq autoroutes** assurant la circulation des personnes et des marchandises sur son territoire, et entre celui-ci et l'île de Montréal et la Couronne Nord.

- Les déplacements nord-sud sont assurés :
  - l'ouest : l'A-13 (autoroute Chomedey) ;
  - au centre : l'A-15 (autoroute des Laurentides) et l'A-19 (autoroute Papineau) ;
  - l'est par l'A-25.
- Les déplacements est-ouest sont assurés :
  - l'A-440 (autoroute Jean-Noël-Lavoie).

De même, **cinq axes routiers régionaux** numérotés assurent les liens entre les différents pôles d'activités et les quartiers, tout en offrant des connexions interrives avec les municipalités voisines. Ces routes régionales sont parallèles aux voies autoroutières.

- Dans l'axe nord-sud, ces voies sont :
  - le boulevard Arthur-Sauvé (R-148) ;
  - le boulevard Curé-Labelle (R-117) ;
  - le boulevard des Laurentides et l'avenue Papineau (R-335),
  - le boulevard Pie-IX (R-125) ;
- Dans l'axe est-ouest, la seule voie régionale est l'avenue des Bois (R-148).

Quant aux **artères principales et secondaires** suivantes, elles assurent la desserte entre les quartiers et les pôles d'activités :

- Dans l'axe nord-sud, les principales voies du réseau routier lavallois sont :
  - le boulevard Chomedey
  - le boulevard Industriel
  - le boulevard Laval
  - la rue Montgolfier (entre le boulevard Notre-Dame et l'A-13)
  - les voies de desserte de l'A-13 et de l'A-15
  - l'avenue Rose-de-Lima (entre les bretelles d'accès et de sortie du boulevard Pie-IX).
- Dans l'axe est-ouest, les principales voies sont :
  - le boulevard Dagenais
  - le boulevard de la Concorde/Notre-Dame (à l'est de l'A-13)
  - le boulevard Saint-Martin (entre l'A-13 et le boulevard Pie-IX)

- le boulevard du Souvenir
- le boulevard Lévesque/Samson
- le boulevard Cartier
- le boulevard des Mille-Îles
- le boulevard Sainte-Rose
- la montée Masson (R-125 — à l'est de l'échangeur A-25/A-440)
- le rang du Bas-Saint-François (entre la montée Masson et les bretelles d'accès et de sortie de l'A-440 en direction sud)
- les voies de desserte de l'A-440
- la rue de la Lavatère (entre le boulevard Notre-Dame et l'A-13)

Avec le développement du secteur industriel dans l'est de l'île et la diversité des voies de communication de Laval, les habitants sont souvent en contact avec des matières dangereuses sur les routes, les voies ferrées, les rivières et les corridors aériens qui survolent l'île. Le SSIL devra porter une attention particulière aux types de matières dangereuses qui traversent son territoire.

Un fort achalandage routier est observable lors des heures de pointe, le matin et le soir, les jours de la semaine. Le programme de formation continue des pompiers devra inclure les techniques d'intervention avec les pinces de désincarcération. De plus, le SSIL maintiendra le programme d'entretien, d'acquisition et de remplacement des équipements nécessaires aux interventions impliquant des véhicules.

## 3.2 Transport en commun

La ville de Laval comporte un réseau de transport en commun par autobus et métro (3 stations : Cartier, Concorde et Montmorency) (Carte 9).

Le transport par train de banlieue est également présent et la section « transport ferroviaire » décrit la localisation des voies ferrées. On y dénombre les 3 stations (Sainte-Rose, Vimont et de la Concorde) ainsi que les anciennes stations Sainte-Dorothée et Île Bigras.

Les interventions du personnel pompier à l'intérieur du métro exigent des tactiques adaptées à cet environnement. Pour ce faire, le SSIL devra continuer à former son personnel tout en arrimant les procédures d'intervention avec la Société de transport de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal.

## 3.3 Ponts

Laval est relié à l'Île de Montréal par sept (7) ponts ainsi qu'un traversier (Laval/Île Bizard). L'Île Jésus est également connectée par sept ponts aux municipalités voisines de la Couronne Nord que sont Terrebonne, Bois-des-Filion, Rosemère, Boisbriand et Saint-Eustache. Ces ponts présentent les seuls accès directs des véhicules d'incendie des casernes limitrophes pouvant prêter main-forte lors d'entraide intermunicipale.

## 3.4 Réseaux ferroviaires

Laval est traversé par deux réseaux de voies ferrées utilisés pour le transport des personnes et des marchandises : l'axe nord-sud d'EXO ainsi que le Canadian Pacifique qui possède deux tracés dont l'un dans l'axe nord-sud et un embranchement du centre vers l'est.

Le réseau ferroviaire de Laval est composé d'environ 30 km de voies ferrées (Carte 9) :

- À l'extrémité ouest de l'île, 3 km de voies ferrées est utilisé pour le transport de passagers (EXO) toutefois ce transport par train de banlieue de la ligne Deux-Montagnes a pris fin le 31 décembre 2020 et sera remplacé par le REM.

- Le Canadien Pacifique (CP) contrôle 27 km de voies ferrées structurées en deux subdivisions, soit Trois-Rivières et Lachute. La première, en provenance de Cartierville à Montréal, parcourt le territoire du nord au sud depuis le quartier Laval-des-Rapides jusqu'à Sainte-Rose et Auteuil avant de traverser la rivière des Mille-Îles. Cette ligne est utilisée pour le transport de marchandises, et depuis quelques années pour le transport de passagers du train de banlieue Saint-Jérôme–Montréal (EXO). La deuxième subdivision commence à l'embranchement de la jonction Saint-Martin de la ligne de Lachute au sud de l'autoroute 440 et se dirige vers l'est de l'île. Cette voie ferrée sert au transport de marchandises.

Une variété de marchandises est transportée sur les réseaux ferroviaires dont certaines sont des matières potentiellement dangereuses pour la santé et l'environnement. Afin de permettre une préparation adéquate du SSIL en termes d'intervention en cas d'accidents, les informations relatives à la nature et au volume desdites marchandises dangereuses peuvent être transmises aux municipalités, et ce, en vertu de l'ordre 36 de la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses (20 novembre 2013).

### 3.5 Réseau aérien

La ville de Laval ne compte pas d'aéroport sur son territoire. Toutefois, la proximité de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal fait en sorte que plusieurs corridors aériens survolent le territoire.

Un hélicoptère est présent à l'est de l'A-15 près de l'A-440.

### 3.6 Sentiers hors route

L'est de l'île étant plus agricole, on y note la présence de sentiers de motoneige et VTT.

### 3.7 Sentiers pédestres et cyclables

Le réseau cyclable de Laval est composé de 190 km de pistes cyclables, dont 156 km (82 %) en site propre, 18 km (10 %) en piste unidirectionnelle et en accotements asphaltés et 15 km (8 %) en chaussées désignées.

On retrouve également plusieurs sentiers pédestres, notamment dans les différents boisés, parcs et berges de la ville.

### 3.8 Réseau gazier et oléoduc

Quatre conduites de pipelines d'hydrocarbure (oléoducs) traversent le territoire lavallois (Carte 9) :

- La première est celle de l'entreprise Enbridge. Située le long de la montée du Moulin et de la montée Masson, à l'extrémité est de l'île (Saint-François), elle transporte du pétrole brut à l'aide d'une conduite de 76 cm (30 po).
- Les trois autres appartiennent à l'entreprise Trans-Northern Pipelines Inc. (TNPI).
  - La première, d'un diamètre de 25 cm (10 po) et la deuxième mesure 15 cm (6 po). Elles traversent toutes deux le territoire de Fabreville, de Sainte-Rose, d'Auteuil, de Duvernay et de Saint-Vincent-de-Paul, à l'intérieur de la même emprise.
  - La troisième conduite a un diamètre de 40 cm (16 po). Elle se dirige dans une direction nord-sud à l'est de l'A-13, sur le territoire de Chomedey et de Fabreville.

Les conséquences liées à la rupture d'un oléoduc peuvent aller de la contamination des sols environnants et des cours d'eau à un incendie de grande envergure. Ces événements pourraient exiger les évacuations

massives de résidents, l'utilisation d'un grand nombre de pompiers et une quantité appréciable d'eau et de mousse chimique afin de contenir un incendie.

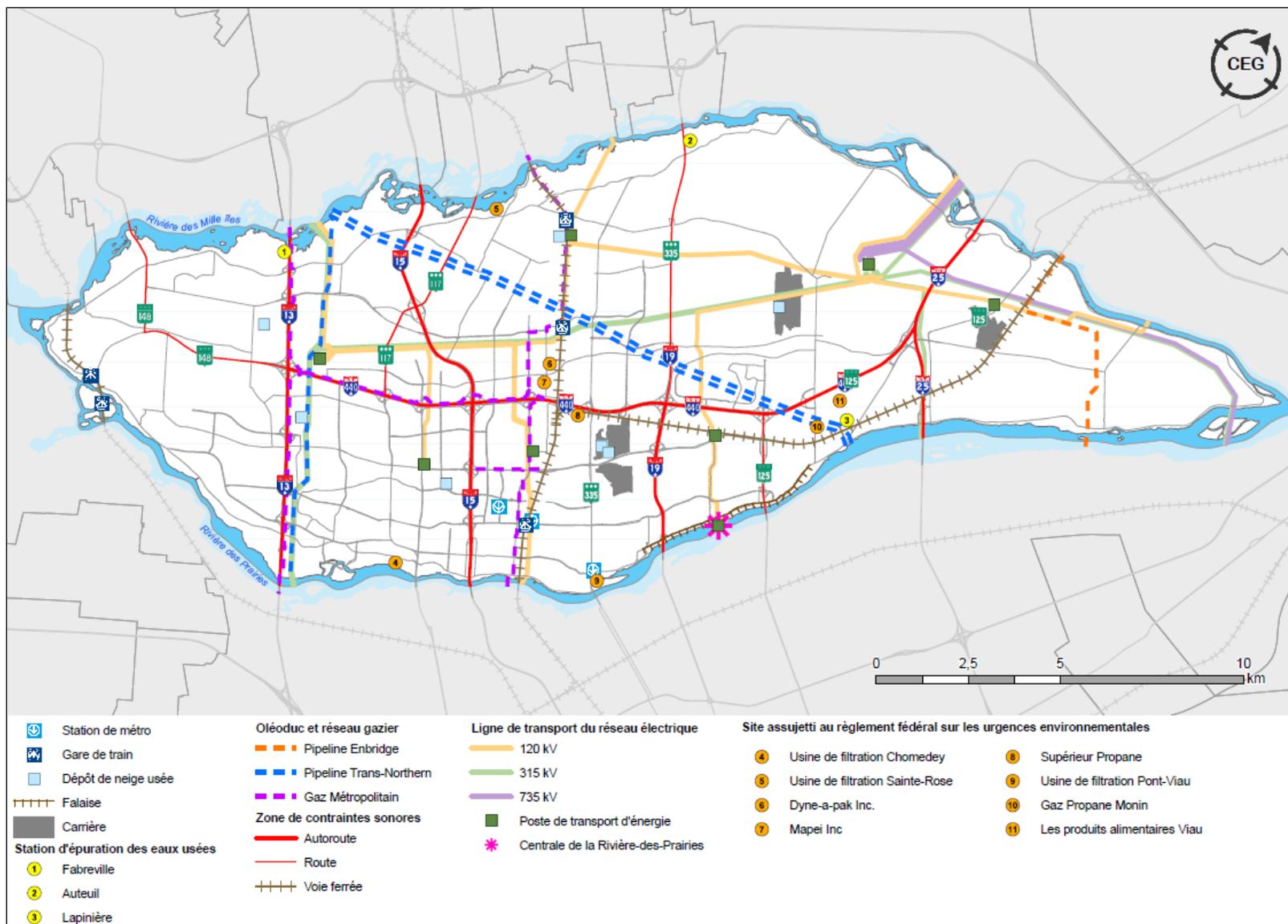
Le territoire est également desservi par le réseau de gaz naturel (Énergir). Les conduites sillonnent généralement les emprises des voies publiques et desservent les quatre coins de la ville. Le gaz naturel est principalement composé de méthane. Bien que ce gaz ne soit pas toxique, il est hautement inflammable et explosif.

Le SSIL déploiera les ressources nécessaires en fonction du type d'intervention. Nous maintiendrons la formation continue des pompiers pour ce type d'intervention et participerons aux travaux de coordination du Bureau de résilience de la ville ainsi qu'aux différents comités de coordination en lien avec la sécurité publique.

### 3.9 Réseau électrique

Le réseau électrique présent sur l'île est composé de ligne de transport d'énergie allant de 120, 315 et 735 kV. On y dénombre également 8 postes de distribution et une centrale hydraulique (Carte 9).

Carte 9 : Réseaux de transport, ville de Laval



Source : Ville de Laval, SADR, 2017.

## 4. Historique des interventions

Selon l'article 43 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le directeur du service de sécurité incendie ou une personne qualifiée qu'il désigne à cette fin doit, pour tout incendie, en déterminer le point d'origine, les causes probables ainsi que les circonstances immédiates que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens sinistrés et le déroulement des événements.

De plus, au sens de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités sont tenues de produire depuis janvier 2003, un « Rapport de déclaration d'un incendie » (DSI-2003) au ministère de la Sécurité publique. Cette obligation implique donc la tenue d'un registre des incidents survenant sur le territoire.

Étant donné que le « Rapport de déclaration d'un incendie » (DSI-2003) ne fait pas état de tous les appels d'urgence communiqués au SSI (par exemple, la gestion des alarmes non fondées), le service de sécurité incendie produit une consolidation de données incendie à l'aide du Système de gestion des effectifs (GEF). Il est prévu au plan de mise en œuvre (PMO) d'élaborer un rapport sur ces événements à des fins internes et statistiques. Ce rapport permet ainsi d'obtenir un portrait exact des activités des casernes situées sur leur territoire et fait en sorte d'être en mesure d'extraire les informations nécessaires à l'établissement de campagnes de prévention et à la révision de la réglementation municipale concernée.

Pour présenter la situation prévalant sur le territoire de Laval, les compilations qui suivent ont été tirées de diverses sources : rapports du SSI, statistiques en provenance de la centrale d'appel d'urgence 911, Service d'évaluation municipal, Service d'urbanisme ainsi que des rapports de déclarations des incendies (DSI-2003).

La mise en application du programme d'analyse des incidents prévu au plan de mise en œuvre dans la première et deuxième version du SCRI a permis de compiler pour les années de 2006 à 2019 des données sur les interventions effectuées par les SSI. À partir de cette compilation, la ville est en mesure d'adopter, modifier ou bonifier la réglementation en place afin de limiter les pertes humaines et matérielles, de mieux cibler les actions à prendre sur les activités de prévention et d'optimiser le déploiement des ressources de neuf (9) casernes constituant le service de sécurité incendie.

**Figure 10 : Nombre d'appels reçus sur une base annuelle pour la Ville de Laval**

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'appels	5 543	5 787	5 619	5 434	6 193	5 450	5 504	5 461	6 056	6 107	7 073

Source : GEF et Centrale d'appel d'urgence 911, 2009 – 2019.

**Figure 11 : Répartition des interventions selon la nature, 2009 – 2019**

Limité à l'extérieur, sans pertes	9,6%
Limité à un ou des véhicules	1,9%
Autres	0,9%
<b>Total — incendie extérieur:</b>	<b>12,4%</b>

Incendie débutant dans ou sur un bâtiment	
Limité au bâtiment d'origine	3,9%
Extérieur avec propagation au bâtiment	0,3%
Feu de cheminée, sans pertes	0,2%
Propagé à au moins un autre bâtiment	0,1%
<b>Total — incendie de bâtiment:</b>	<b>4,5%</b>

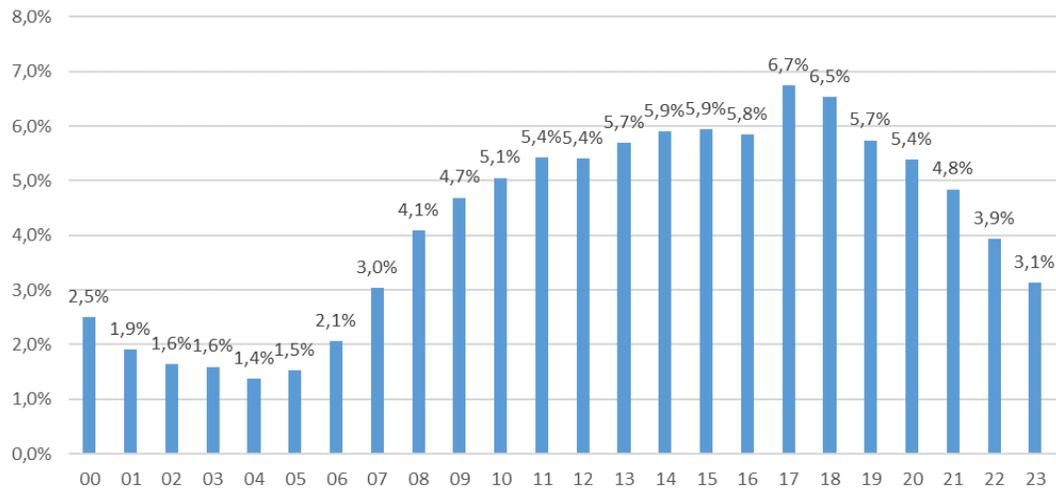
<b>Autres interventions:</b>	
Système d'alarme	20,7%
Appel annulé par la compagnie d'alarme	12,5%
Vérification	8,0%
Aliments surchauffés (sans incendie)	5,6%
Dégât d'eau, inondation	4,5%
Assistance (citoyens, policiers, etc.)	5,2%
Senteur ou fuite intérieure	4,8%
Scène à sécuriser, autre que celle d'un accident	3,9%
Problème électrique, chauffage, etc.	2,7%
Senteur ou fuite extérieure	2,7%
Accident routier, assistance	1,9%
Accident nautique d'été	1,2%
Accident routier, désincarcération	1,1%
Intervention au monoxyde de carbone	0,6%
Sauvetage lié à un ascenseur	0,8%
Accident nautique d'hiver	0,4%
Dégagement autre	0,3%
Fausses alertes	0,3%
Autres types d'interventions	0,3%
Noyade	0,0%
Intervention impliquant des matières dangereuses	0,1%
Intervention autres	5,5%
<b>Total — autres interventions:</b>	<b>83,1%</b>

Source : SSI Laval, Rapports annuels 2009-2019.

## 4.1 Nature des interventions

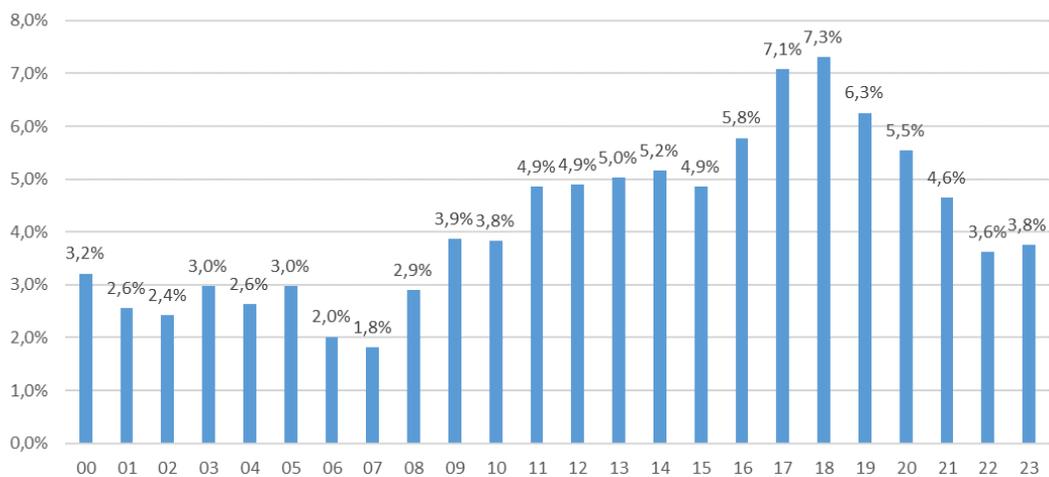
Entre 2009 et 2019, le service de sécurité incendie a reçu en moyenne 5 700 appels par année, dont 13 % à la caserne 1, 27 % à la caserne 2 et 11 % à la caserne 9. Ces appels étaient répartis uniformément entre les jours de semaine et de fin de semaine. Également, la majorité des appels (77,3 %) se situent entre 8h et 22h (Figure 12). Toutefois, si nous regardons les appels concernant les incendies de bâtiment, on remarque alors que 61,4 % d'entre eux se concentrent entre 11h et 22h (Figure 13).

**Figure 12 : Moyenne des appels reçus par heure (2013 à 2019)**



Source : Centrale d'appel d'urgence 911 Laval.

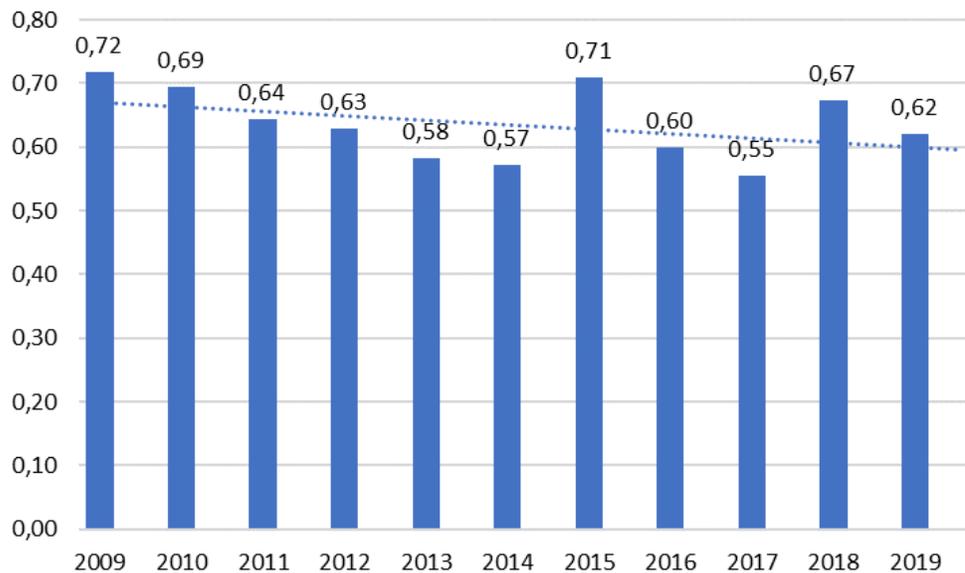
**Figure 13 : Moyenne des incendies de bâtiment par heure (2013 à 2019)**



Source : Centrale d'appel d'urgence 911 Laval.

Par ailleurs, selon les données compilées pour cette même période, les appels pour un possible incendie de bâtiments (alarme, feu de cheminée et feu confirmé) représentent 37,7 % des appels logés au centre d'appel d'urgence (CAU) 911 Laval. Les interventions pour les incendies de bâtiment confirmés représentaient seulement 4,5 % de l'ensemble des interventions logées au SSIL (Figure 11). On constate ainsi une augmentation de 2,4 % des interventions pour des incendies de bâtiment. En parallèle, le nombre d'interventions de type « vérification et assistance » a quant à lui augmenté de 2,8 % (Figure 11).

**Figure 14 : Taux d'incendie par 1000 habitants 2010-2019**



Source : Centrale d'appel d'urgence 911 Laval.

Ces augmentations d'appels sont en grande partie attribuables à la croissance constante de la population lavalloise au cours des dix dernières années. Malgré tout, le taux d'incendie par 1000 habitants est en recul de 0,07 % (Figure 14).

Durant cette même période, le nombre de bâtiments d'usage résidentiel a augmenté de 11 % ce qui ne tient pas compte du nombre d'unités de logement lié à chacune de ces constructions (Figure 15). Fait à noter, depuis 1985 la croissance résidentielle a doublé pour s'établir à plus de 127 356 logements à usage résidentiel comprenant, selon type de construction, de 1 à 250 unités locatives. Ceci a eu un impact à la hausse sur le nombre d'appels d'assistance au SSIL.

**Figure 15 : Patrimoine résidentiel bâti 1700 - 2020**

Période	% bâti	Nombre d'usages résidentiels construits
1700-1985	50 %	64 092
1985-1989	10 %	13 180
1990-1994	8 %	9 896
1995-1999	5 %	5 978
2000-2004	8 %	10 005
2005-2009	8 %	10 213
2010-2014	7 %	9 276
2015-2020	4 %	4 716

Source : Service d'évaluation de la Ville de Laval.

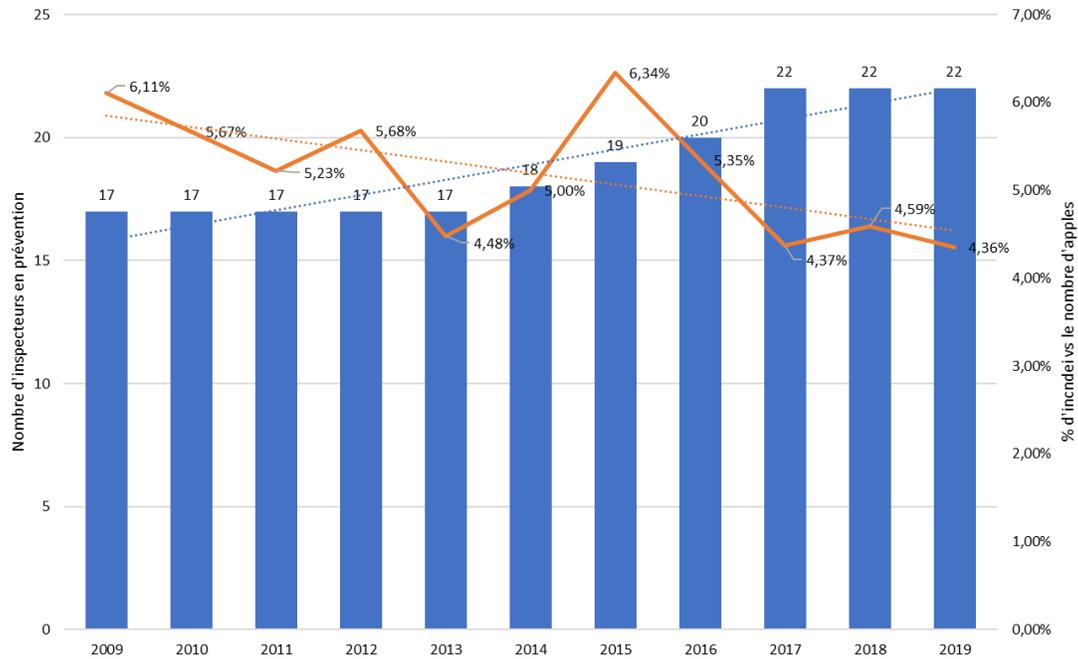
**Figure 16 : Pourcentage d'incendie de bâtiment vs le nombre d'appels reçus**



Source : Rapports annuels, 2009-2019.

Malgré l'augmentation du nombre d'appels reçu depuis les 11 dernières années, nous constatons une diminution significative du pourcentage d'incendie de bâtiment (Figure 16). Cette diminution peut s'expliquer en grande partie par l'augmentation de la présence des inspecteurs en prévention et pompiers des divisions « prévention » et « opération » lors des inspections et des activités de sensibilisation.

**Figure 17 : Évolution du % des appels confirmés incendie de bâtiment vs le nombre d'inspecteurs en prévention**

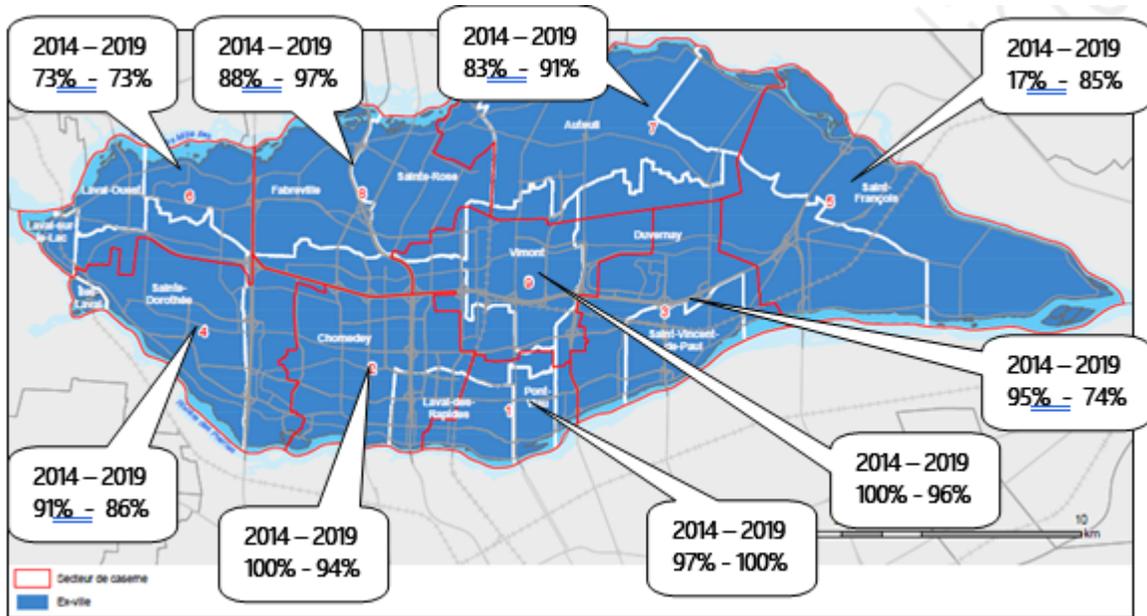


Source : Rapports annuels et données GEF, 2009-2019.

Durant cette même période, plusieurs actions ont été prises pour améliorer le service au citoyen et limiter les impacts d'un incendie. Ainsi, les efforts ont permis d'améliorer le pourcentage d'atteinte de la force de frappe pour le SSIL de 87 % à 90 % (Carte 10) :

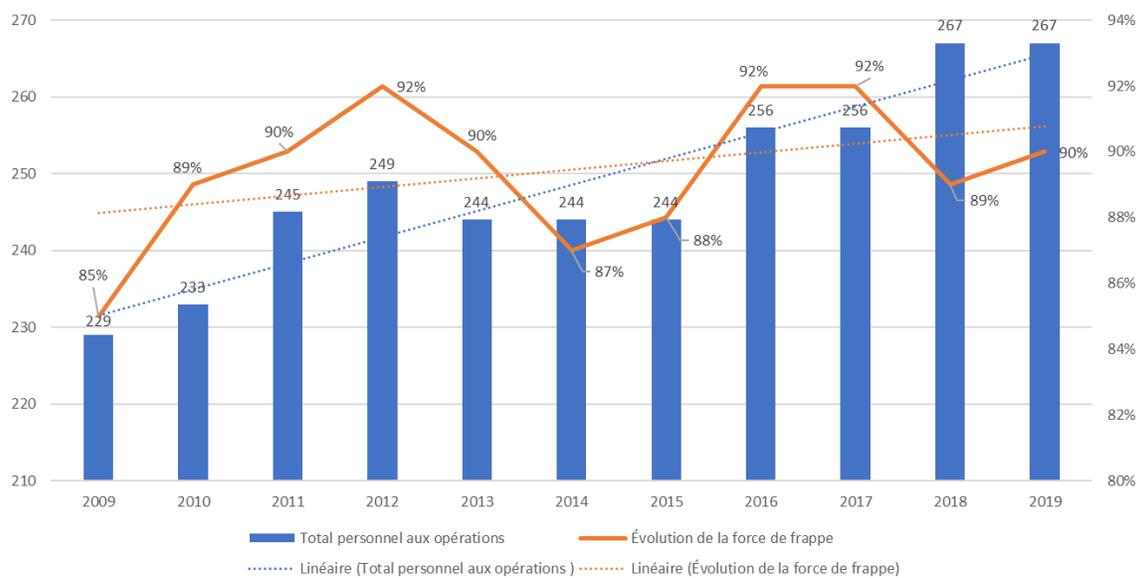
- Augmentation du nombre de pompiers et officiers dans les casernes #5 (ajout de 8 pompiers et 4 officiers) et #8 (ajout de 8 pompiers et 4 officiers) ;
- Repositionnement de la caserne #2 (2015), #5 (2019) et #6 (livraison début 2022).
- Amélioration locative à la caserne #3 (2020).

**Carte 10 : Taux de réussite de la force de frappe selon les secteurs de la ville de Laval, 2014-2019**



Source : Rapports annuels 2009 – 2019, Service de sécurité incendie de Laval.

**Figure 18 : Tendence de l'évolution de la force de frappe vs le nombre de pompiers et officiers d'opération**



Source : Rapports annuels et données GEF 2009-2019.

Malgré ces efforts, nous rapportons encore trop de décès et de blessures à la suite d'un incendie où l'avertisseur de fumée était absent ou non-fonctionnel.

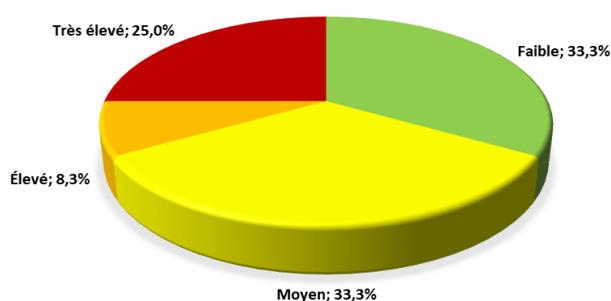
**Figure 19 : Nombre de décès et blessures**

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Décès	0	0	0	0	4	3	2	1	0	2	0
Blessures	28	22	28	26	19	42	48	29	34	42	36

Source : Rapports annuels et DSI-2003, 2009-2019.

Fait à remarquer, l'ensemble de ces décès surviennent dans des usages de type résidentiel, mais arrivent dans 66,6 % du temps dans les catégories de risques faibles et moyens.

**Figure 20 : Nombre de décès par catégorie de risque**



Source : DSI 20003, 2009 – 2019.

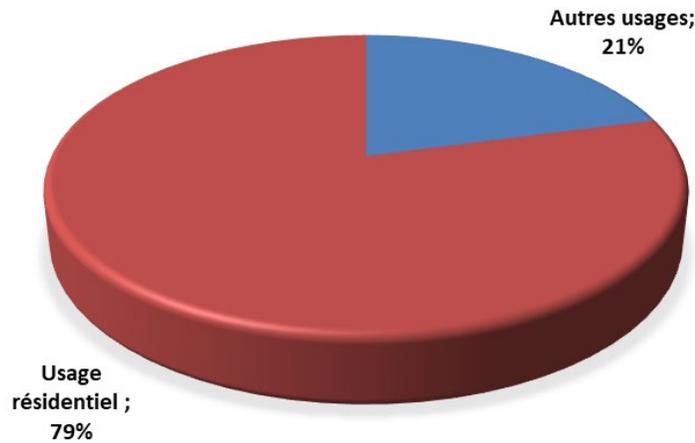
## 4.2 La recherche des causes et circonstances des incendies

Pour être en mesure d'assurer une bonne planification de la prévention, il est essentiel d'identifier les circonstances et les causes d'incendie sur le territoire afin de connaître les catégories de risques les plus impactés, les secteurs les plus touchés ainsi que les impacts financiers. Dans un monde idéal, l'impact psychologique sur la population devrait être évalué et connu. Il pourrait s'agir de souvenirs dérangeants liés à l'évacuation ou à l'incendie ou de sérieuses difficultés liées au sommeil. Or, ce genre de symptômes conjugués à un stress intense constituent un risque important pour certaines personnes quant au développement de dépression, mais aussi d'anxiété et un trouble de stress post-traumatique. Ces types d'événements constituent un cocktail explosif réunissant plusieurs ingrédients traumatiques. De même, le simple fait d'imaginer un centre de service d'aide à la population défavorisée disparaissant, lors d'un incendie, aurait de grands impacts sur la population utilisant les services et le soutien.

À Laval, 79 % des incendies se produisent dans un usage de type résidentiel tandis que 21 % surviennent dans différents usages sans trop de prédominance significative (Figure 21). Fait à remarquer, le nombre d'événements liés à l'habitation résidentielle est beaucoup moins élevé dans

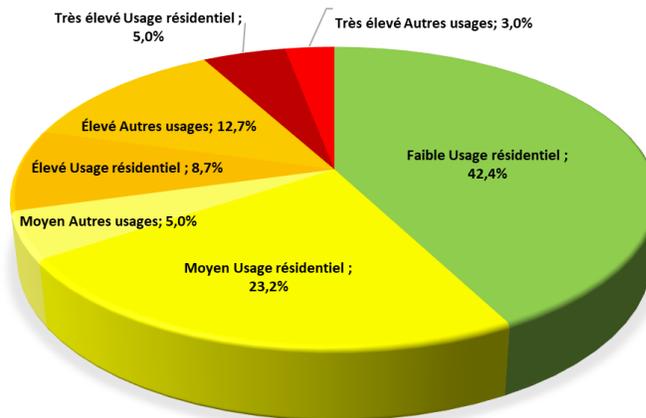
la catégorie de risque élevé, tandis que dans les autres catégories, la proportion se retrouve au-delà du 60 % (Figure 22).

**Figure 21 : Répartition des incendies par grand groupe d'usage, 2009-2019**



Source : GEF et Centrale d'appel d'urgence 911, 2009-2019.

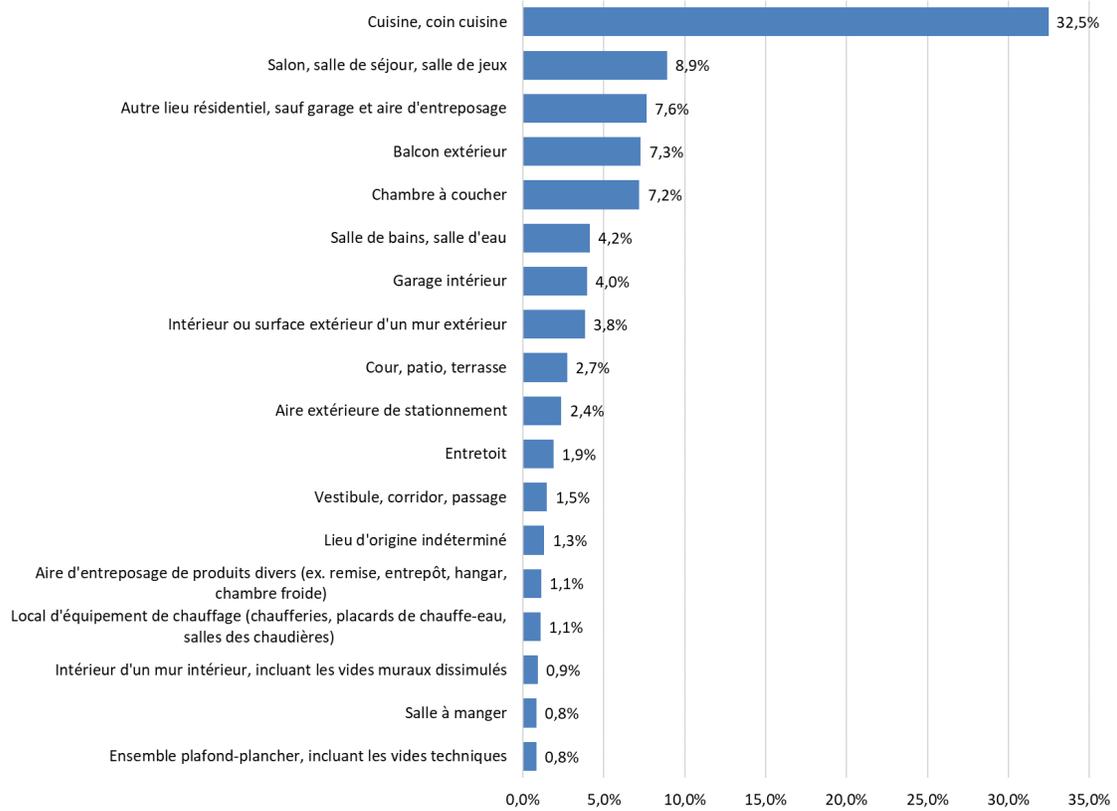
**Figure 22 : Nombre d'incendie par catégorie de risques et usage fondamental, 2009-2019**



Source : GEF et Centrale d'appel d'urgence 911 2009 – 2019.

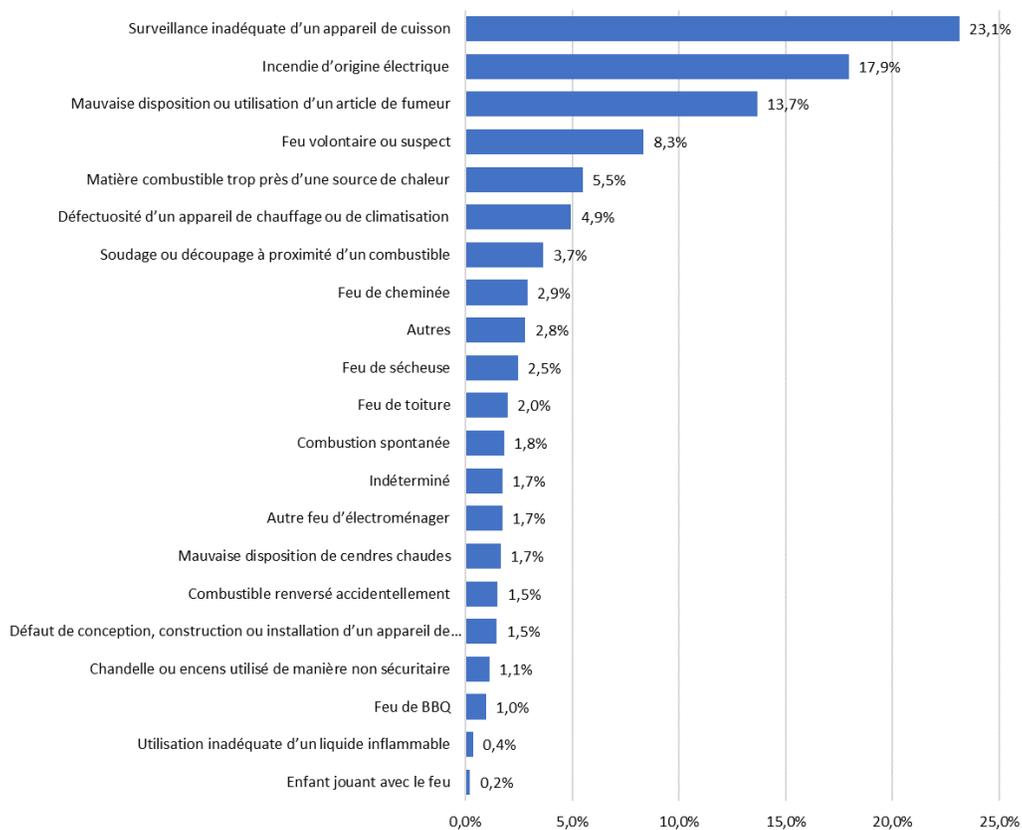
Dans les milieux résidentiels le lieu d'origine des événements incendie se retrouve majoritairement dans les « aires communes » à 56,3 % du temps et dans la « cuisine » avec une forte proportion de 32,5 %.

**Figure 23 : Lieux d'origine des incendies résidentiels GEF, 2009-2019**



Source : GEF 2009 – 2019.

**Figure 24 : Répartition des causes des incendies, 2014-2019**



Source : Ville de Laval, Rapports annuels 2014-2019

Comme mentionné précédemment, dans les habitations résidentielles, les lieux d'usage commun sont les principaux sites d'éclosion d'incendie de bâtiment et la cuisine est le vecteur le plus important. En ces lieux, on note que 80 % des causes d'incendie des six dernières années reposent sur les huit (8) causes suivantes :

1. Surveillance inadéquate d'un appareil de cuisson : 23,1 %
2. Incendie d'origine électrique : 17,9 %
3. Mauvaise disposition ou utilisation d'un article de fumeur : 13,7 %
4. Feu volontaire ou suspect : 8,3 %
5. Matière combustible trop près d'une source de chaleur : 5,5 %
6. Défectuosité d'un appareil de chauffage ou de climatisation : 4,9 %
7. Soudage ou découpage à proximité d'un combustible : 3,7 %
8. Feu de cheminée : 2,9 %

Si nous regroupons sous un thème les éléments 1, 3, 5, 7 et 8, nous avons un total de 48,9 % des causes qui sont directement liées à l'insouciance et à la négligence.

De plus il serait facile de recouper plusieurs pourcentages à la cause d'incendie d'origine électrique. Trop souvent, les citoyens utilisent des équipements domestiques électriques en continu, lorsqu'ils ne sont pas prévus à cet effet. Compte tenu du manque d'entretien, de l'usage du mauvais grade d'équipement et de l'âge avancé de certains équipements électriques, ils deviennent souvent la source de certains incendies en raison du manque de connaissance ou prévoyance des occupants.

Au final, il est possible d'affirmer que dans plus de 50 % des cas, la distraction et l'insouciance des gens sont les causes probables de l'incendie prépondérantes pour les feux de bâtiment.

Certains liens entre les lieux et les causes probables de l'incendie sont indissociables et en voici quelques-uns :

**Cuisine, coin-cuisine :**

- Matière combustible trop près d'une source de chaleur
- Surveillance inadéquate d'un appareil de cuisson

**Salon, salle de séjour, salle de jeux :**

- Feu de cheminée
- Défectuosité d'un appareil de chauffage ou de climatisation
- Matière combustible trop près d'une source de chaleur
- Mauvaise disposition ou utilisation d'un article de fumeur
- Incendie d'origine électrique

**Autre lieu résidentiel, sauf garage et aire d'entreposage**

- Soudage ou découpage à proximité d'un combustible
- Matière combustible trop près d'une source de chaleur
- Incendie d'origine électrique

**Balcon extérieur :**

- Mauvaise disposition ou utilisation d'un article de fumeur et de cendre

**Chambre à coucher :**

- Défectuosité d'un appareil de chauffage ou de climatisation
- Mauvaise disposition ou utilisation d'un article de fumeur
- Incendie d'origine électrique

La division prévention du SSIL planifie depuis plusieurs années, un vaste volet de prévention sur la sensibilisation en incendie. Elle offre, entre autres, différents ateliers, formations et conférences dans les écoles, les garderies, les centres d'hébergement, les entreprises, tant auprès des jeunes que des aînés. Au programme, il y a : des exercices d'évacuation, de l'information, de la formation et des démonstrations durant différents événements ou activités planifiées.

Dans bien des cas, la majorité des incendies sont les conséquences malheureuses du manque d'attention ou de l'insouciance. Il serait à propos que la Division prévention prévoie des campagnes de sensibilisation sur les aspects qui couvrent plusieurs causes incendie.

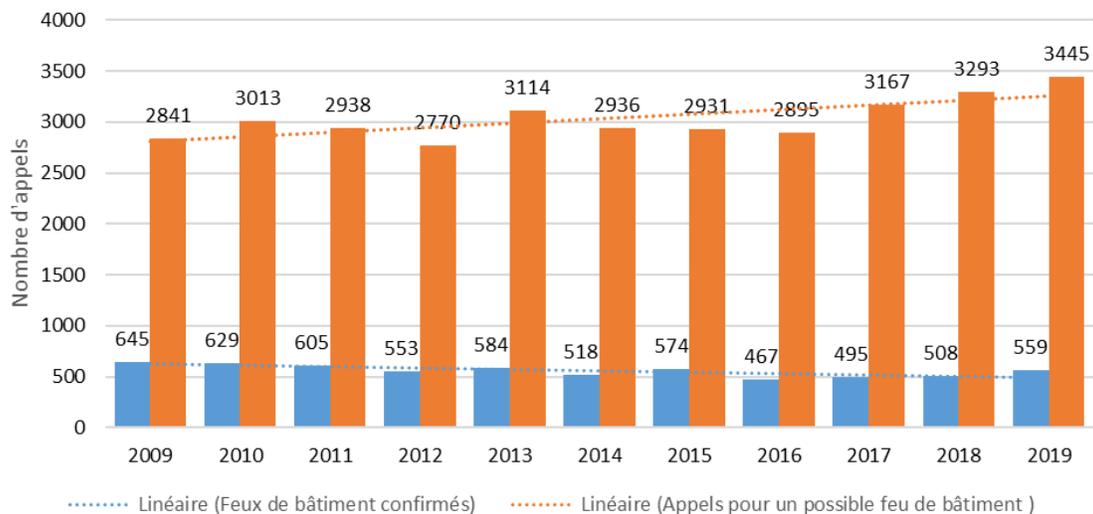
#### 4.2.1 Pertes vs usage du bâtiment

Le nombre de demandes d'assistance au SSIL est toujours en constante progression en raison des différents constats faits précédemment. Les principales causes des augmentations sont : l'alarme incendie, les demandes de vérification ou de soutien non urgent et les épisodes d'inondation de 2017 et 2019 (sécurité civile).

En poussant plus loin l'analyse des conséquences de l'alarme incendie, nous constatons que ce type de requête initial au centre d'appel d'urgence 911 représente au final seulement 0,53 % des incendies depuis 2009. Il est également constaté que 80 % des fausses alarmes sont causées par le laisser-aller et l'insouciance : appel annulé par la centrale de télésurveillance, défaut, aliments surchauffés (sans incendie), déclenchement accidentel, déclenchement par des travaux et déclenchement pour des vérifications.

Fait remarquable, le pourcentage des feux de bâtiment confirmés à l'appel initial est en forte baisse, et ce, de manière constante depuis les 11 dernières années (Figure 26).

**Figure 25 : Nombre d'appels initiaux pour un possible feu de bâtiment vs un feu confirmé, 2009-2019**



Source : GEF 2009 – 2019

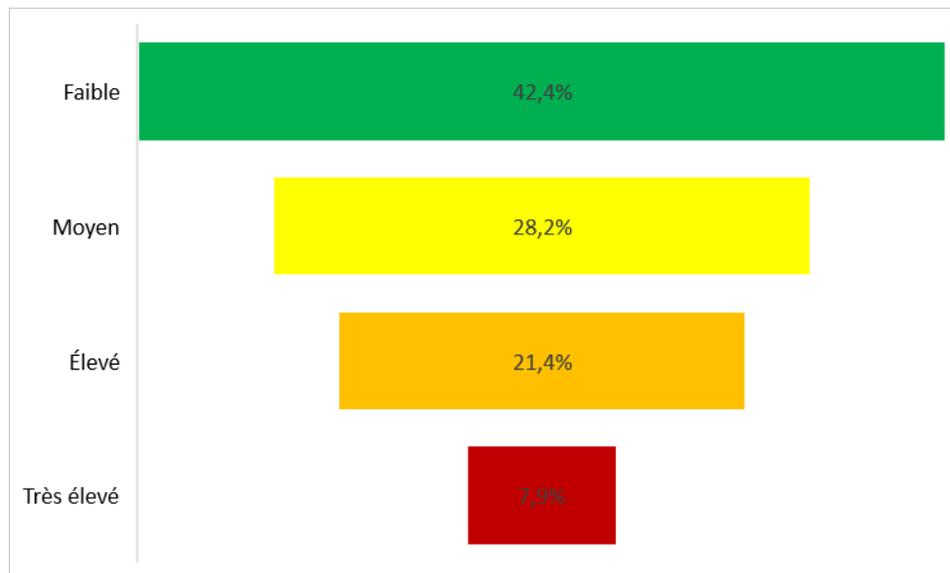
**Figure 26 : Nombre d'appels totaux vs pourcentage d'incendies confirmés à l'appel initial, 2009-2019**



Source : GEF et rapports annuels SSIL 2009 – 2019

Dans la dernière décennie, la diminution des incendies de bâtiment est en forte diminution dans la catégorie de risque faible, cependant pour les risques plus élevés le nombre d'incendies est en augmentation.

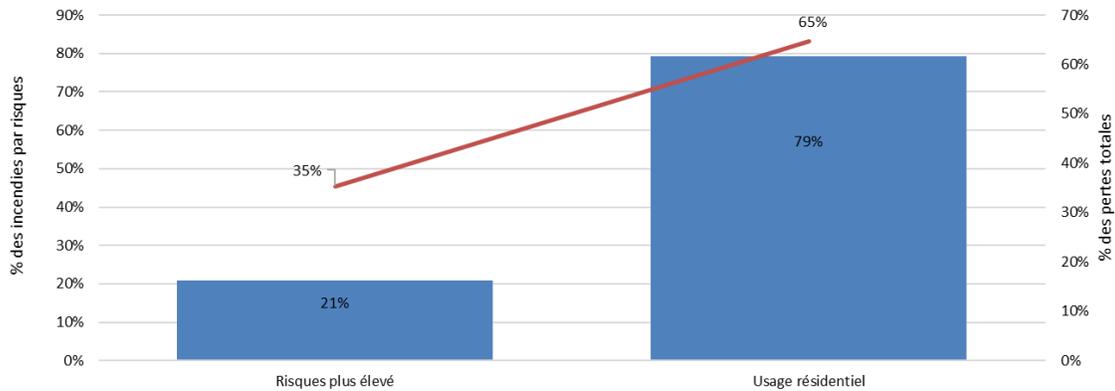
**Figure 27 : Nombre d'incendies par catégories de risque, 2009-2019**



Source : DSI-2003, 2009 – 2019.

La catégorie des risques faibles représente la majorité des bâtiments de l'usage résidentiel (maison détachée) et à Laval, l'usage résidentiel (toutes catégories de risque confondues) représente 79,3 % de tous les feux de bâtiment et 65 % des pertes matérielles.

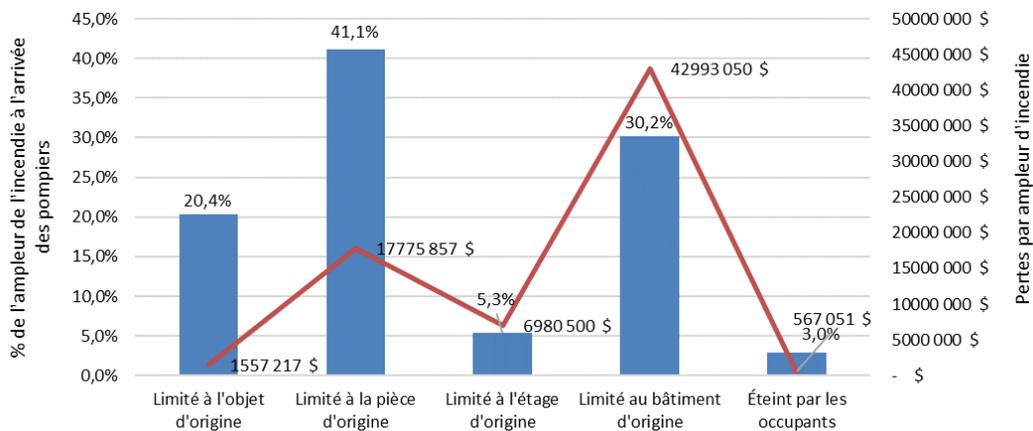
**Figure 28 : Pourcentage des appels d'usage résidentiel vs les catégories de risques plus élevés vs les pertes de 2009-2019**



Source : DSI-2003, 2009 – 2019

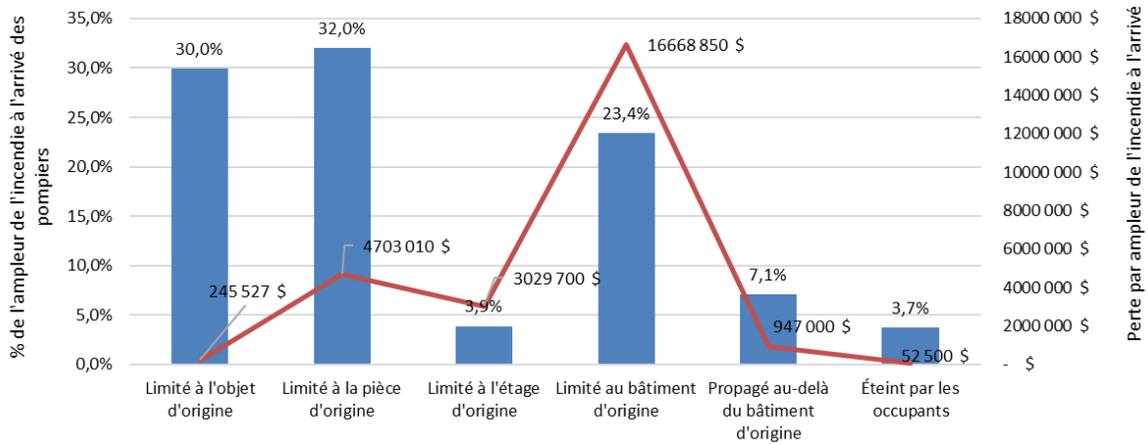
Malgré les pertes monétaires importantes de la dernière décennie, l'arrivée rapide d'une première unité lors d'une intervention permet de limiter les pertes de moitié lors des incendies résidentiels (Figure 29) et du quart dans les autres usages (Figure 30).

**Figure 29 : Usage résidentiel — ampleur de l'incendie à l'arrivée des pompiers vs les pertes 2009-2019**



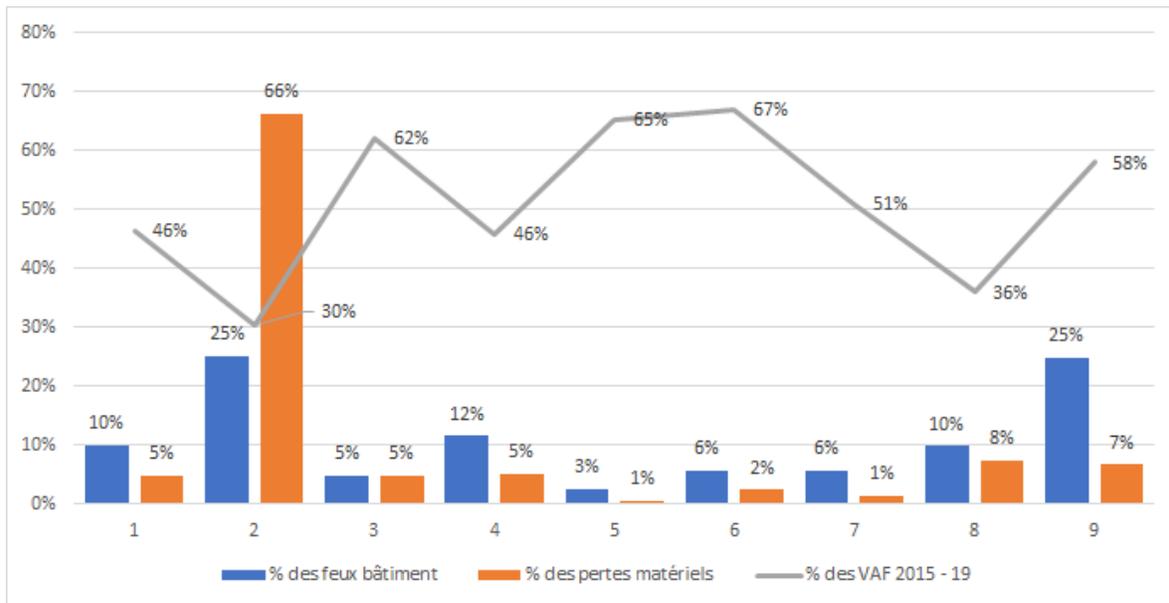
Source : DSI-2003, 2009-2019

**Figure 30 : Autres usages – ampleur de l’incendie à l’arrivée des pompiers vs les pertes 2009-2019**



Source : DSI-2003, 2009-2019

**Figure 31 : Lien entre le nombre d’appels par secteur de caserne, nombre d’avertisseurs vérifiés et les pertes matérielles**



Source : DSI 2003, logiciel « Fire House » et Service d'évaluation

## 4.3 Les constats

Le meilleur moyen d'évaluer l'impact positif de la prévention est de faire l'adéquation entre la mise en œuvre des activités de prévention et le pourcentage d'incendie de bâtiment (feux de bâtiment rapportés/nombre d'appels logés au CAU 911 de Laval).

Après l'analyse du schéma d'aménagement et de développement révisé et des statistiques incendie de la ville de Laval, le SSIL est en mesure de constater les faits suivants :

- Une augmentation de la population multiethnique et de la diversité culturelle ;
- Le développement résidentiel, commercial et industriel sera encore soutenu dans les prochaines années dans différents secteurs de la ville ainsi que près des TOD ;
- Un centre-ville qui se densifiera en hauteur ;
- Les changements climatiques et événements météorologiques, comme vécus lors des dernières années, demanderont une attention particulière pour venir en aide à la population ;
- L'avènement du Réseau express métropolitain (REM) va favoriser le développement de l'ouest de la ville de Laval ;
- Les incendies surviennent majoritairement dans les usages résidentiels ainsi que la majorité des pertes ;
- Les pertes humaines sont uniquement dans les usages résidentiels ;
- Les constats sur la sécurité incendie n'ont pas changé. La principale cause d'incendie demeure l'insouciance et la distraction humaine ;
- L'arrivée du premier véhicule incendie et l'atteinte de la force de frappe constitueront toujours des enjeux malgré la bonification du service offert aux citoyens prévus dans ce schéma de couverture de risques.

Le SSIL croit que son développement devra être réalisé selon les trois axes suivants :

1. Optimisation des ressources des opérations incendie :
  - Ajout et/ou déplacement de ressources, d'équipement et amélioration locative dans certaines casernes ;
  - Les pompiers et officiers aux opérations devront être les ambassadeurs de la prévention résidentielle dans leurs secteurs.

2. Bonification des activités de prévention :

Considérant que les effets de la prévention incendie se concrétisent sur le long terme, il est important de susciter un intérêt croissant en la matière par l'acquisition de connaissance :

- Prioriser les activités de sensibilisation dans les usages résidentiels ;
- Prévention accrue dans les secteurs présentant un fort taux d'appels et d'incendies selon l'analyse ;
- Augmenter le nombre d'activités de sensibilisation.

### 3. Développer la résilience chez les citoyens :

Considérant que la capacité de résilience d'une population est directement liée à son niveau de préparation, il est nécessaire et important d'élaborer une stratégie d'éducation et de sensibilisation en sécurité civile. Ces stratégies relèvent du domaine de l'information, de la responsabilisation et de la mobilisation de sa population.

- Le SSIL doit être un vecteur incontournable en matière de résilience urbaine.
- La division prévention incendie, de concert avec le Bureau de la résilience de la ville, doit développer un programme citoyen qui allie la prévention incendie et la sécurité civile. L'objectif à long terme vise à ce que le citoyen lavallois puisse s'occuper de sa sécurité durant les 72 premières heures après un aléa.
- Les « Opérations » du Service de sécurité incendie et du Service des travaux publics doivent développer des facilités et des stratégies de gestion de crise lors d'aléas avec la collaboration du Bureau de la résilience de la ville.
- Suite à l'application d'un programme de sensibilisation en sécurité civile, revoir l'aspect des ressources humaines de la Division prévention dans les deux dernières années de l'application du SCRI 2021-2025.

## 5. Analyse du risque — catégorisation

*(Référence : section 2.2.1 des Orientations ministérielles de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)*

En conformité avec l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le recensement, l'évaluation et le classement des risques d'incendie présents sur le territoire constituent les informations capitales pour l'élaboration du schéma de couverture de risques. Le traitement des risques constitue la phase centrale de la gestion des risques. C'est grâce aux actions réalisées à cette étape que la collectivité ou l'organisation pourra, de façon concrète, réduire les risques auxquels elle est exposée. En sécurité civile, la gestion de ces risques devrait agir sur l'aléa, sur la vulnérabilité du milieu ou sur les deux, lorsque possibles.

La classification des risques est établie en fonction des principaux indicateurs de risques dont la hauteur du bâtiment, son usage et le nombre d'occupants. Les bâtiments, qu'ils soient résidentiels, commerciaux, industriels, institutionnels ou agricoles, sont regroupés en quatre catégories. La classification des risques d'incendie doit aussi pouvoir compter sur une connaissance étroite du milieu. La densité d'occupation du sol, la distance entre les édifices, le zonage, l'approvisionnement en eau ainsi que le caractère plus ou moins inflammable du contenu des bâtiments sont tous des éléments qui conditionnent le niveau de risque dans un secteur donné. La figure suivante fournit les détails.

**Figure 32 : Classification des risques d'incendie**

Classification	Description	Type de bâtiment
<b>Risques faibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Très petits bâtiments, très espacés</li> <li>▪ Bâtiments résidentiels, de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages, détachés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hangars, garages</li> <li>▪ Résidences unifamiliales détachées, de 1 ou 2 logements, chalets, maisons mobiles, maisons de chambres de moins de 5 personnes</li> </ul>
<b>Risques moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâtiments d'au plus 3 étages et dont l'aire au sol est d'au plus 600 m<sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résidences unifamiliales attachées de 2 ou 3 étages</li> <li>▪ Immeubles de 8 logements ou moins, maisons de chambres (5 à 9 chambres)</li> <li>▪ Établissements industriels du Groupe F, division 3 (ateliers, entrepôts, salles de vente, etc.)</li> </ul>
<b>Risques élevés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600 m<sup>2</sup></li> <li>▪ Bâtiments de 4 à 6 étages</li> <li>▪ Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer</li> <li>▪ Lieux sans quantité significative de matières dangereuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissements commerciaux</li> <li>▪ Établissements d'affaires</li> <li>▪ Immeubles de 9 logements ou plus, maisons de chambres (10 chambres ou plus), motels</li> <li>▪ Établissements industriels du Groupe F, division 2 (ateliers, garages de réparation, imprimeries, stations-service, etc.), bâtiments agricoles</li> </ul>
<b>Risques très élevés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration</li> <li>▪ Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes</li> <li>▪ Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants</li> <li>▪ Lieux où des matières dangereuses sont susceptibles de se trouver</li> <li>▪ Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissements d'affaires, édifices attenants dans de vieux quartiers</li> <li>▪ Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissements de détention</li> <li>▪ Centres commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises</li> <li>▪ Établissements industriels du Groupe F, division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usines de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.)</li> <li>▪ Usines de traitement des eaux, installations portuaires</li> </ul>

Source : Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, 2001.

La figure qui suit permet de connaître le nombre de risques dans chacune des catégories à la suite de leur classement.

**Figure 33 : Classement des risques**

Municipalité	Classement des risques (nombre par risque)					Nombre d'inspection des avertisseurs de fumée
	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé	TOTAL	
Ville de Laval	80 662	21 908	9 181	1 094	112 845	114 760 – 127 169

Source : Cartographie et évaluation municipale (Date d'analyse 2020-10-06).

La classification du nombre de risques est un élément qui fluctue annuellement en raison du suivi et du reclassement des risques réguliers. Il est essentiel qu'un suivi continu et rigoureux soit effectué afin d'assurer que le classement reste fidèle à la réalité. Ainsi, les chiffres établis en fonction du classement sommaire des risques seront sujets à des ajustements réguliers et continus.

La base de données des risques est essentielle pour bien structurer la prévention et les opérations incendie sur le territoire de la ville de Laval. Par ailleurs, il est important de souligner qu'à l'occasion du traitement des risques, les agents (pompiers, officiers et préventionnistes) sont appelés à communiquer au Service de sécurité civile tout risque pouvant avoir un impact sur la communauté.

L'ensemble de la classification des risques sont géoréférencés dans la plateforme géomatique du SSIL et elle est disponible en tout temps à l'aide d'un accès au : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/A-propos/cartes-geographiques.aspx>.

## 5.1 Portrait de la situation et résultats recherchés dans 5 ans

Dans le cadre du présent SCRI, la classification principale du risque est maintenue par des liens informatiques entre trois logiciels de gestion incendie, un programme de classification des risques plus précis sera réalisé. Seule la visite de l'ensemble de ces risques permettra d'obtenir un portrait véritable et exact. Ce portrait sera mis à jour en continu selon les inspections réalisées. Ceci permettra, en temps réel, de mettre à jour la connaissance du risque dans les systèmes informatiques et la cartographie du CAU 911.

Un programme de classification des risques sera intégré au *Guide relatif à la planification des activités de prévention*.

### \*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\*

- Maintenir et bonifier le moyen de communication interservices en place (évaluation, urbanisme et incendie), afin que le SSIL soit avisé des nouvelles constructions, des changements d'affectation ou de vocation et agrandissements des bâtiments. Un responsable fera la mise à jour du programme d'identification et de classification des risques, et en fera le suivi avec une réédition annuellement (action 1).

- Mettre à jour et bonifier l'identification des risques sur le futur Géoportail web du Centre d'excellence en géomatique de la ville de Laval, ainsi que dans le système de répartition du CAU 911 (action 2).
- En collaboration avec le Bureau de résilience de la Ville, les responsables de la classification des risques sont donc appelés à identifier, à sélectionner et à proposer des mesures permettant de réduire les risques et les impacts à un niveau plus faible. Les deux entités doivent être complémentaires afin de planifier des mesures de support à la collectivité, lors des appels de secours du SSIL. Des rencontres trimestrielles seront mises en place (action 3).

## 6. Objectif 1 : la prévention

*(Référence : sections 2.3 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)*

Au cours des dernières années, la prévention, appliquée sous toutes ces formes par le biais des cinq programmes de prévention contenus dans le plan de mise en œuvre des schémas de couverture de risques, a su démontrer son efficacité par une diminution non négligeable des pertes humaines et matérielles au niveau provincial, mais également à l'échelle de la ville de Laval. La bonification de la réglementation en matière de sécurité incendie, l'apparition de nouvelles technologies et l'expérience acquise permettent aujourd'hui de moduler l'application des programmes de prévention dans le but d'obtenir des résultats encore plus probants. Pour ce faire, le contenu des programmes devrait être révisé, au besoin, afin d'y intégrer diverses modalités d'application, et ce, en maintenant, voire même en bonifiant, les ressources humaines et financières affectées à leur réalisation ou en créant de nouveaux programmes selon la réalité du territoire.

Le mandat de la Division prévention du SSIL est de veiller à ce que les bâtiments sur le territoire de Laval soient conformes aux exigences du règlement L-12137 par le biais de programmes d'inspection périodique, lequel vise à prévenir les risques d'incendie et à assurer la sécurité des occupants. La Division a également pour rôle de renseigner le public sur la prévention des incendies dans des campagnes de sensibilisation, des kiosques d'information et des conférences. De plus, elle fait des recherches sur les causes des circonstances et l'analyse des incidents afin de planifier les actions de prévention.

Pour être en mesure de constater les effets positifs de la prévention, deux aspects doivent être évalués : d'une part la diminution des incendies de bâtiments selon l'usage et d'autre part le changement de comportement de la population sur le territoire. Pour le second point, l'attitude de la population vis-à-vis un changement de comportement demande beaucoup de temps et d'éducation à partir du plus jeune âge. Nous avons juste à prendre l'exemple de l'installation d'un avertisseur de fumée dans chaque résidence.

Pour que l'avertisseur de fumée soit un équipement essentiel à notre sécurité, les différentes instances de gouvernance ont dû en faire la promotion durant plus de trois décennies pour arriver à des niveaux de présences actuels dans les bâtiments d'usages résidentiels. Malgré tout, on déplore encore des décès liés à un incendie à la suite d'un manque d'entretien de cet appareil essentiel. Durant la dernière décennie, le territoire de la ville de Laval comptait 12 décès en milieu résidentiel (Source : SSIL) tandis que pour l'ensemble de la province, une moyenne annuelle de 43 décès a été recensée par le bureau du coroner (Source : MSP, Statistiques DSI 2009 à 2019).

Le SSIL a priorisé la prévention dans son effort financier à long terme. Avec plus de 25 personnes attitrées à la division prévention et 275 pompiers et officiers principalement responsables des visites des avertisseurs de fumée. Ils informent et éduquent la population lavalloise vis-à-vis la prévention des incendies avec différentes activités de sensibilisation. En voici un aperçu :

### **Activités réalisées par la Division prévention :**

- Recherche de causes et circonstances des incendies ;
- Inspections de risques plus élevés ;
- Inspection des Centres à la petite enfance
- Plans de sécurité incendie approuvés CPE ;
- Exercices d'évacuation CPE ;
- Prévention pour les nouveaux arrivants ;
- Formation du personnel dans les résidences de personnes âgées et établissements de soins ;
- Initiation au maniement des extincteurs portatifs ;
- Sensibilisation des élèves de cinquième année ;
- Inspections et réinspections effectuées par les inspecteurs pour les risques plus élevés ;
- Appels pour une demande d'information ;
- Demandes d'autres divisions et d'autres services municipaux ;
- Programme d'identification de personnes à mobilités réduites ;
- Avis d'infraction envoyés par les inspecteurs ;
- Exercices d'évacuation pour tous types de bâtiments ;
- Approbation de plans de sécurité incendie ;
- Demandes pour des événements spéciaux dans des lieux publics ;
- Traitement de dossiers avec le Service des affaires juridiques ;
- Conception de plans d'intervention particuliers et connaissance du risque ;
- Participation à certaines activités à caractère événementiel.

### **Activités réalisées par la Division des opérations**

- Vérification des avertisseurs de fumée ;
- Grande fête des pompiers ;
- Participation à certaines activités à caractère événementiel ;
- Visite de caserne ;
- Validation et révision des plans d'intervention et de connaissance des risques ;
- Visites bâtiments dangereux et en construction ;
- Appliquer la procédure d'opérations normalisées pour les bâtiments désaffectés ;
- Simulation et exercice de table en gestion des risques en matières dangereuses ;
- Surveillance préventive lors d'événements publics et nautiques.

Les pompiers sont des acteurs de premier plan lors de situation d'urgence et ils sont des références dans le domaine de la sécurité incendie. Il est donc à propos que ces agents de changement soient plus en contact avec la population pour leur prodiguer des conseils et du support.

## 6.1 L'évaluation et l'analyse des incidents

(Référence : sections 2.3.1 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

### **\*\* Portrait de la situation \*\***

Il est important de faire l'analyse des causes des incendies survenus au cours des dernières années afin de brosser un portrait juste des incidents et de permettre d'orienter les efforts en matière de prévention des incendies. Ces efforts seront définis dans le cadre de la bonification des programmes de prévention.

Le SSIL effectue la recherche des causes et des circonstances des incendies à l'aide des inspecteurs-enquêteurs. Pour s'acquitter de cette tâche, la Division prévention du SSIL dispose de membres formés et de garde sur appel pour effectuer la recherche.

Annuellement, le SSIL produit un rapport d'activités qui fait état de ses réalisations. Ce document très complet est actuellement reconnu comme le programme d'évaluation et d'analyse des incidents. Par la production de ce bilan (rapport annuel), le service répond de ses obligations de compilation des statistiques, dont les derniers résultats sont présentés au chapitre de l'historique des incendies. Grâce à ces rapports annuels, il est possible de noter, à l'aide du tableau de répartition des causes d'incendie de 2014 à 2019 que dans 55,7 % des cas, la cause première est la distraction et l'insouciance des gens :

- |   |        |
|---|--------|
| • Surveillance inadéquate d'un appareil de cuisson            | 23,1 % |
| • Mauvaise disposition ou utilisation d'un article de fumeur  | 13,7 % |
| • Défectuosité d'un appareil de chauffage ou de climatisation | 4,9 %  |
| • Matière combustible trop près d'une source de chaleur       | 5,5 %  |
| • Soudage ou découpage à proximité d'un combustible           | 3,7 %  |
| • Mauvaise disposition de cendres chaudes                     | 1,7 %  |
| • Chandelle ou encens utilisé de manière non sécuritaire      | 1,1 %  |
| • Combustible renversé accidentellement                       | 1,5 %  |
| • Utilisation inadéquate d'un liquide inflammable             | 0,4 %  |

Des actions devraient être posées afin de limiter ces causes incendies. En ce sens, des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public pourraient être envisagées et mises de l'avant pour conscientiser les Lavallois et Lavalloises à ce phénomène qui est directement lié avec la conciliation travail-famille.

À la fin de l'année 2020, un tableau de bord de gestion a été mis en place à l'aide du Service Innovations et Technologies pour faire un suivi adéquat des indicateurs de performance qui nécessitent un suivi journalier assurant ainsi l'efficacité de la division des opérations du SSIL

**\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\***

- Maintenir et améliorer, le cas échéant, le programme d'évaluation et d'analyse des incidents à l'aide du rapport annuel incendie et la RCCI (action 4).
- Convenir d'un moyen de convergence des statistiques incendie (opération et prévention) pour la production des rapports annuels et la révision quinquennale du schéma de couverture de risque d'incendie (action 5).
- Maintenir et améliorer le Tableau de bord Power B. I. et diffuser l'outil à l'ensemble du personnel selon les objectifs à atteindre par fonction de travail (action 6).
- Maintenir, administrer et réviser, au besoin, le Programme de recherche des causes et des circonstances des incendies (RCCI) (action 7).

## 6.2 La réglementation municipale en sécurité incendie

(Référence : sections 2.3.2 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

**\*\* Portrait de la situation \*\***

En avril 2014, la Ville de Laval a procédé à l'adoption du Règlement L-12137 mettant en vigueur le Chapitre Bâtiment du Code de sécurité — CBCS (Chapitre VIII Bâtiment). Ce nouveau règlement remplace le L-9000 adopté en 1994. Cette adoption fait suite à plusieurs années de travail. La Division prévention du SSIL a participé au comité provincial visant à déterminer le contenu du Code et a proposé les améliorations à y apporter pour l'adapter à la réalité lavalloise. Cette démarche comporte plusieurs avantages pour la Ville, entre autres, l'immunité contre les poursuites, le soutien technique de la Régie du bâtiment du Québec et la mise à niveau du règlement qui était devenu désuet.

**\*\*\*\* Objectif de protection arrêté par la Ville \*\*\*\***

- Appliquer et, au besoin, modifier les diverses dispositions de la réglementation municipale liées à la prévention des incendies (action 8).

## 6.3 L'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée

(Référence : sections 2.3.3 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

**\*\* Portrait de la situation \*\***

Les pompiers ont la responsabilité d'effectuer les visites dans le cadre du Programme de vérification des avertisseurs de fumée. Ils effectuent la vérification des petits bâtiments détachés de 1985 et moins. Cette méthodologie de prévention représente selon les estimations d'une autre époque, environ 14 000 visites par année sur une basse quinquennale. Cette procédure pour la prévention équivaut à seulement 50 % des bâtiments construits sur l'ensemble de l'île. Fait à remarquer, durant la dernière décennie seulement 19 à 28 % des avertisseurs de fumée ont été vérifiés par les pompiers lors de ces inspections.

**Figure 34 : Nombre d'unités de logements résidentiels construits, 1700 à 2020**

Période	%	Nombre d'unités de logements résidentiels construits
1700-1985	50 %	64 092
1985-1989	10 %	13 180
1990-1994	8 %	9 896
1995-1999	5 %	5 978
2000-2004	8 %	10 005
2005-2009	8 %	10 213
2010-2014	7 %	9 276
2015-2020	4 %	4 716

Source : Ville de Laval, Service de l'évaluation.

Chez les personnes absentes lors de la visite, les pompiers déposent à la porte un accroche-porte de visite contenant diverses informations concernant la réglementation municipale en ce qui a trait, entre autres, aux avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, ainsi que les coordonnées du SSIL pour toute demande de précisions supplémentaires.

Depuis quelques années, les inspecteurs<sup>16</sup> en prévention des incendies de la Division prévention s'acquittent de cette tâche lorsque ceux-ci sont situés dans des habitations de plus de 5 unités résidentielles.

La figure suivante brosse le portrait du nombre d'unités d'habitation où les avertisseurs de fumée ont été vérifiés. Étant donné que l'ensemble des décès sont survenus dans des usages résidentiels, nous croyons pertinent d'insister sur certains critères de performance de ce programme qui ont un impact réel sur le citoyen.

<sup>16</sup> Exigence minimale de formation est l'AEC.

**Figure 35 : Programme de vérification des avertisseurs de fumée, 2009-2019**

Année	Nombre total de visites	% de vérifications réalisées *	% des avertisseurs qui ont fonctionné lors d'un incendie	Nombre de familles impactées suite à un incendie	\$ de perte dans les usages résidentiels	Nombre de blessés suite à un incendie	Nombre de décès suite à un incendie
2009	15 935	31,0 %	45 %	Non disponible	6 050 002 \$	28	0
2010	14 649	26,8 %	36 %	Non disponible	6 641 892 \$	22	0
2011	14 678	25,4 %	43 %	206	8 676 471 \$	28	0
2012	15 966	28,3 %	47 %	218	11 246 060 \$	26	0
2013	15 690	28,0 %	52 %	208	12 667 390 \$	19	4
2014	14 778	25,0 %	47 %	202	11 371 335 \$	42	3
2015	15 990	22,5 %	48 %	258	8 559 005 \$	48	2
2016	15 778	26,0 %	54 %	197	10 679 291 \$	29	1
2017	15 999	19,0 %	58 %	178	8 133 670 \$	34	0
2018	15 998	21,6 %	52 %	228	8 497 830 \$	42	2
2019	14 386	25,9 %	50 %	<b>230</b>	<b>10 375 127 \$</b>	<b>36</b>	<b>0</b>

Source : Division prévention logiciel « Firehouse » et rapports annuels 2009-2019.

Note \* : Pourcentage du nombre de citoyens directement rencontrés par les pompiers. Les citoyens absents ou ayant refusé la visite ont reçu un accroche-porte de sensibilisation.

**\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\***

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée, lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas sept ans pour les visites (action 9).
- Créer un comité de concertation pour le programme de la vérification des avertisseurs de fumée. Ce comité aura pour but de réviser le programme, planifier la visite de l'ensemble des unités de logement de la Ville de Laval, augmenter les rencontres citoyennes lors des visites, vérifier la présence d'avertisseur de monoxyde de carbone, bonifier les interventions en effectuant des visites de sensibilisation, etc. (action 10).
- Identifier avec l'aide du comité des critères de performance du programme de vérification des avertisseurs de fumée et produire annuellement un bilan de l'état de situation des actions prises pour l'amélioration de la vérification (action 11).

Il est à noter que le programme peut être modulé afin de tenir compte de la réglementation municipale s'appliquant au bâtiment, des secteurs présentant des lacunes au niveau de l'intervention ou de toute autre considération de la part de la municipalité.

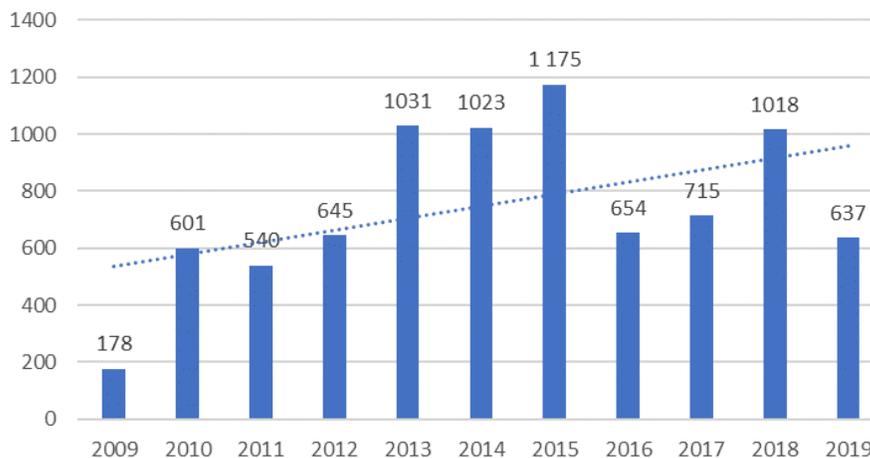
## 6.4 Le programme d'inspection périodique des risques plus élevés

(Référence : section 2.3.3 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

### **\*\* Portrait de la situation \*\***

Les inspections des risques plus élevés sont effectuées dans l'ensemble de la ville depuis le tout premier schéma. Toutefois, il a toujours été difficile d'atteindre l'objectif de 700 visites par années, puisque plusieurs changements au niveau des ressources humaines sont survenus. De plus, l'inspection de l'ensemble des risques moyens n'a jamais été planifiée sur le territoire lavallois. Le SSIL peut compter depuis mars 2021 sur une équipe de 22 inspecteurs et lieutenants-inspecteurs à temps complet, en plus de 3 cadres pour réaliser les inspections des risques plus élevés ainsi que des plans d'intervention. Cet effectif est insuffisant considérant que le service est également impliqué dans différents aléas en sécurité civile et dans plusieurs activités de sensibilisation. Une réflexion sur le vrai rôle de l'inspecteur en prévention des incendies en collégialité avec la sécurité publique de la Ville de Laval doit être portée. Les personnes attirées à la Division prévention sont des références en sécurité de la personne, puisqu'ils ont un souci de prévoyance et de répercussion lorsqu'ils portent conseil et support au plus vulnérable lors de petits ou de grands événements impliquant le SSIL.

**Figure 36 : Inspections des risques élevés et très élevés**



Source : Ville de Laval, Rapports annuels, 2009-2019.

Le programme d'inspection des risques élevés et très élevés est en place depuis 2006. Toutefois, il devra être revu afin d'inclure les risques moyens. Les cycles d'inspections ne devront pas excéder 5 ans.

En ce qui concerne l'inspection des risques contenus dans le Règlement sur les urgences environnementales (RUE) du fédéral et afin de favoriser les échanges et la connaissance des risques anthropiques sur le territoire, la division prévention effectuera neuf visites annuelles de prévention d'incendie et de connaissance du risque. Les visites seront réalisées conjointement avec le conseiller en matières dangereuses du Bureau de résilience municipale de la Ville de Laval. Ces activités de collaboration vont permettre de respecter une recommandation de la vérificatrice générale sur la gestion des matières dangereuses sur le territoire lavallois. Cette recommandation consiste à la mise en place d'un outil de connaissances du risque (CDR) en guise de référence afin d'assurer des interventions sécuritaires et efficaces pour les pompiers.

#### **\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\***

- Concevoir et appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection périodique des risques moyens (autre que résidentiel), où l'inclure au programme d'inspection périodique des risques élevés et très élevés lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas cinq ans pour les inspections (action 12).
- Procéder à des inspections annuelles (9) conjointes avec le représentant du Bureau de la résilience municipale dans les lieux où se retrouvent des substances prévues au Règlement sur les urgences environnementales (RUE) (action 13).
- Évaluer à l'an 3, la possibilité de procéder à l'embauche de deux inspecteurs au courant de l'année 4 et 5 du présent schéma de couverture de risque incendie. Cet ajout d'effectif permettra de supporter un programme en sécurité publique citoyenne (résilience citoyenne), d'optimiser les programmes d'inspection (incluant les risques assujettis aux RUE), ainsi qu'augmenter le nombre d'avertisseurs de fumée vérifiés dans les usages résidentiels (action 14).

Il est à noter que les programmes peuvent être modulés de façon à tenir compte des différents usages des bâtiments, de la catégorie des risques, du secteur de la ville et selon le niveau de collaboration de l'occupant des lieux. Les autorités du SSIL devraient considérer la possibilité d'augmenter la fréquence des inspections pour certains bâtiments pouvant présenter un impact économique ou social significatif pour certaines communautés et secteur de la ville.

## **6.5 Le programme d'activités de sensibilisation du public**

*(Référence : sections 2.3.4 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)*

### **\*\* Portrait de la situation \*\***

Dans le cadre de son deuxième schéma, le SSIL a élaboré un programme quinquennal d'activités de sensibilisation du public et procédé à des activités spécifiques. Plusieurs campagnes de sensibilisation ont eu lieu et visaient une clientèle variée en tenant compte principalement de l'âge et des caractéristiques des divers groupes de personnes. La communication s'est faite aussi de

plusieurs façons particulièrement en personne lors de conférence, via les médias traditionnels ou sociaux ou encore par la distribution de brochures et d'affiches.

Le schéma prévoyait cinq (5) programmes annuels d'éducation et de sensibilisation du public. Tous ces programmes seront maintenus dans le schéma révisé :

1) **Conférence pour les groupes d'enfants de 4-5 ans dans tous les CPE**

Nous aidons les CPE à établir un plan d'évacuation en cas d'incendie et procédons à un exercice d'évacuation. Le nombre de CPE est passé de 74 en 2006 à plus de 231 en 2021.

2) **Conférence pour les élèves de 5<sup>e</sup> année du primaire**

Ce programme est une modification du concept original : les conférences en classe sont remplacées par l'organisation et la présentation de la pièce de théâtre « Le jour où j'ai failli perdre Loulou ». En 2019 la Division de la prévention a sensibilisé à 2 982 élèves de cinquième année.

3) **Élaboration d'un plan de sécurité incendie dans les résidences pour personnes âgées et formation du personnel.**

Le nombre d'établissements est passé de 74 en 2006 à 50 en 2019 en raison de fermeture de petites RPA. Depuis le règlement sur la certification des résidences pour personnes âgées, nous devons maintenant assister les propriétaires dans l'élaboration de leur plan de sécurité incendie et le valider au moyen d'un exercice d'évacuation annuel, en plus de la formation du personnel qui s'élève à 4931 personnes.

4) **Conférence pour les personnes immigrantes**

En 2019, 447 immigrants ont participé à des conférences afin d'informer les nouveaux arrivants sur la protection incendie sur le territoire lavallois.

5) **Conférence et formation d'initiation au maniement des extincteurs portatifs.**

En 2019, 217 personnes en entreprise ont été formées sur les genres d'extincteurs, sur leur entretien requis, leur installation sécuritaire et pour terminer, par un exercice pratique du maniement d'un extincteur portatif.

**\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\***

Dans le cadre du schéma de troisième génération, la Division de la prévention va maintenir le programme de sensibilisation du public actuel en matière de prévention des incendies.

Étant donné que les citoyens sont les premiers responsables de leur sécurité, le SSIL devra, dans le cadre des activités de prévention citoyenne, poursuivre l'atteinte des objectifs suivants :

- Prévoir une certification lavalloise en sécurité publique qui s'intègre aux politiques citoyennes (ex : familiale de la ville, d'immigration, insertion sociale, MADA, etc.) ;
- Jouer un rôle de premier plan en collaboration avec les différents partenaires quant à l'accueil et l'intégration socio-économique et culturelle des nouveaux résidents<sup>17</sup> ;
- Prévoir une stratégie de sensibilisation à la sécurité civile ;
- Poursuivre le rôle des pompiers en tant qu'acteur de premier plan lors de situation d'urgence et de référence dans le domaine de la sécurité incendie. Il est à propos que

<sup>17</sup> 28,5 % de la population lavalloise est immigrante (119 935 personnes immigrantes, dont 15 140 sont des personnes immigrantes récentes ; 5,2 % de plus qu'en 2011, selon des données de statistiques Canada datant de 2011 et 2016) et Laval est la 2<sup>e</sup> ville et la 3<sup>e</sup> région de destination des nouveaux arrivants qui s'établissent au Québec.

ces agents de changement soient plus en contact avec la population pour leur prodiguer conseil et support.

Ces objectifs se déclinent sous les actions suivantes :

- Prévoir avec l'aide du comité de vérification des avertisseurs de fumée l'implantation de différents indicateurs de performance par caserne en lien avec la sensibilisation à la population (action 15) ;
- Appliquer et, au besoin, bonifier le programme d'activités de sensibilisation du public actuel (action 16) ;
- Favoriser et développer des activités de quartier avec la caserne du secteur (action 17) ;
- Développer et mettre en œuvre, en collaboration avec le Bureau de résilience de la Ville de Laval, un programme de résilience citoyenne afin que la population soit en mesure de s'outiller pour faire face à des situations d'urgence ou des aléas (action 18).
- Développer une certification lavalloise en sécurité publique qui s'intègre aux politiques citoyennes (action 19) ;

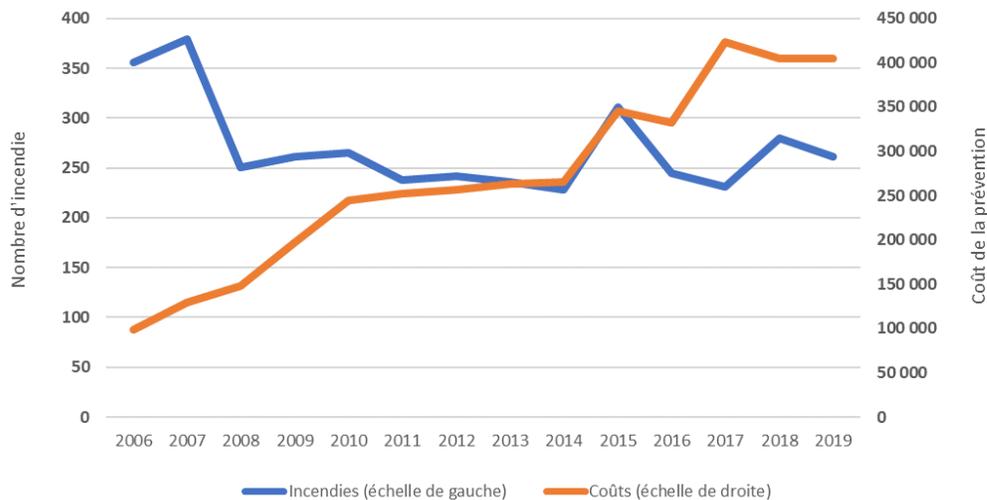
## 6.6 Constat — Impact économique de la prévention incendie – volet réduction des sinistres

*« Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives ».*

Pour ce faire, l'étude a mesuré le coût de la prévention incendie au SSIL selon différents indicateurs municipaux. Il en ressort deux grands constats :

1. Inversion de la courbe historique des incendies à Laval à partir 2015 et des coûts liés à la prévention de l'incendie

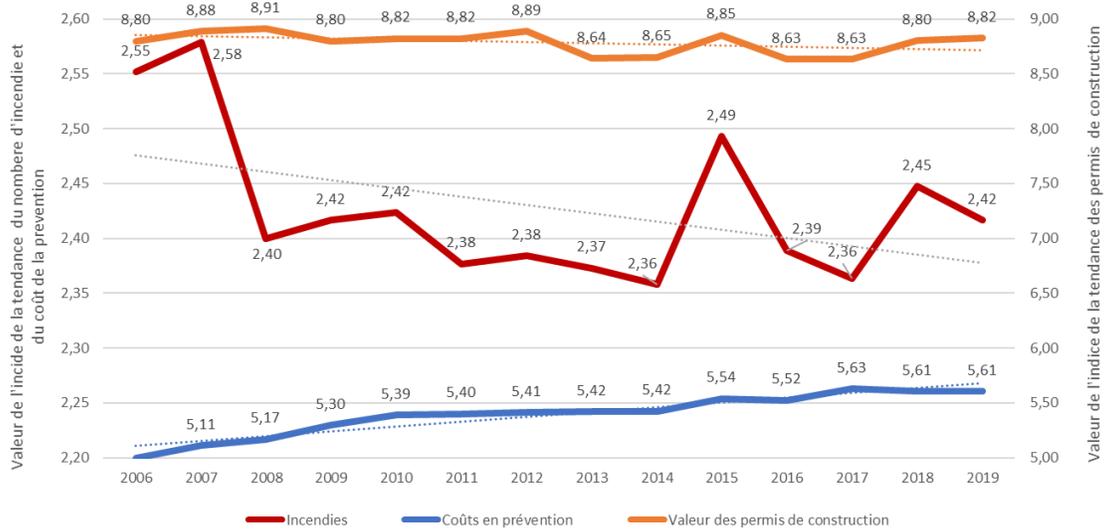
**Figure 37 : Nombre d'incendies vs les coûts liés à l'incendie, 2008-2019**



Source : M. Dave Waterhouse et M. François Delorme, 2020.

2. Baisse du nombre d'incendies malgré la hausse de la valeur du patrimoine bâti, tout en ayant des investissements en prévention à la hausse

**Figure 38 : Nombre d'incendies à la baisse malgré la hausse du patrimoine bâti tout en ayant des investissements en prévention à la hausse**



Source : M. Dave Waterhouse et M. François Delorme, 2020.

### 6.6.1 Conclusion de l'étude

Les trois points suivants résument les conclusions de l'étude :

1. Il y a un impact économique positif en préservation du patrimoine bâti et en baisse du nombre de décès liés aux incendies, et ce, par l'investissement dans les ressources liées à la prévention des incendies du service d'incendie de Laval.
2. Il y a une relation positive entre les coûts de prévention et la préservation du patrimoine bâti, tout en observant une baisse du nombre d'incendies.
3. Malgré une augmentation de la valeur des permis de construction de 3 % annuellement de 2008 à 2019, on a observé une baisse annuelle moyenne de 1 % du nombre d'incendies.

Étant donné qu'il y a une relation positive des investissements en prévention des incendies et que les aléas naturels impactent plus fréquemment la ville depuis les 10 dernières années, il sera opportun d'investir tout autant dans la prévention de la sécurité civile à l'aide des ressources du SSIL qui sont constamment en contact avec la population.

# 7. Objectif 2 et 3 : l'intervention – risques faibles et plus élevés

(Référence : sections 2.4 et 3.1.2 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie et sections 2.4 et 3.1.3 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

## 7.1 L'acheminement des ressources

### **\*\* Portrait de la situation \*\***

Depuis 2019, un nouveau système informatisé de répartition de véhicules permet la localisation en temps réel de la flotte de véhicules incendie afin d'envoyer le nombre optimal de véhicules selon la distance à parcourir, le nombre de camions en attente, ainsi que les zones de restriction des camions. Cette façon de faire engendre une économie de temps et de gestion à la centrale de répartition incendie.

Le système mis en place par le SSIL propose une solution complète pour le déploiement des ressources :

- Gestion des véhicules incendie ;
- Répartition automatique des véhicules incendie ;
- Suivi en temps réel du déplacement (GPS) ;
- Rapport de délai d'intervention plus précis.

Ainsi, lorsqu'un véhicule incendie quitte pour une intervention et lors de son déplacement vers sa caserne d'attache, il peut être automatiquement dirigé vers une autre intervention si sa localisation est plus optimale que les véhicules du secteur.

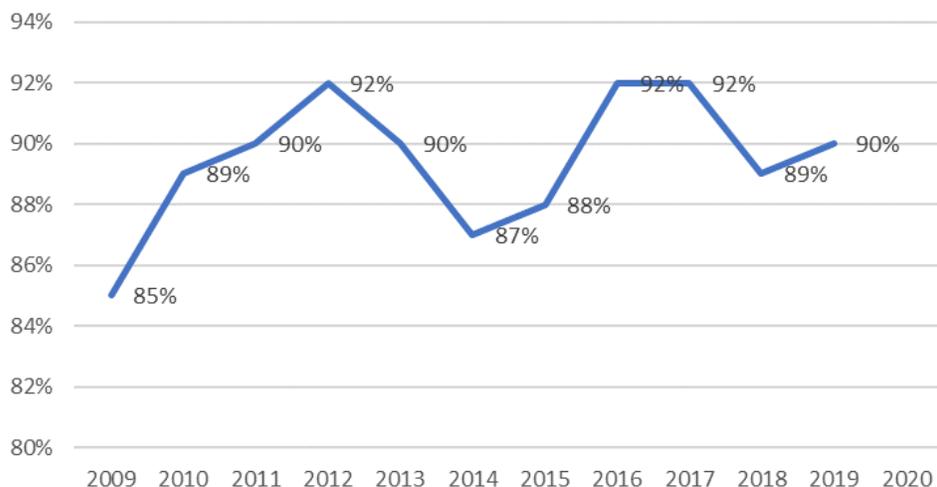
La technologie utilisée combine de l'équipement à la fine pointe de la technologie, un logiciel de gestion client-serveur et des procédés avant-gardistes pour assurer la bonne conduite des opérations, et ce, peu importe les conditions. Chaque camion est équipé d'un récepteur GPS pour le positionnement en temps réel.

Une grande quantité d'informations ainsi que les temps de déplacement sont recueillis par le système. Il est donc possible de produire un rapport de productivité d'une opération. Ce rapport permet de mieux déterminer l'arrivée du premier véhicule et l'atteinte de la force de frappe. L'objectif étant toujours de minimiser le temps de réponse.

Le graphique suivant démontre l'évolution de l'atteinte de la force de frappe depuis plusieurs années. Il est à noter que l'implantation de la répartition assistée par GPS a fait fléchir l'atteinte de la force de frappe le temps d'ajuster les paramètres du système de répartition. Par contre, la

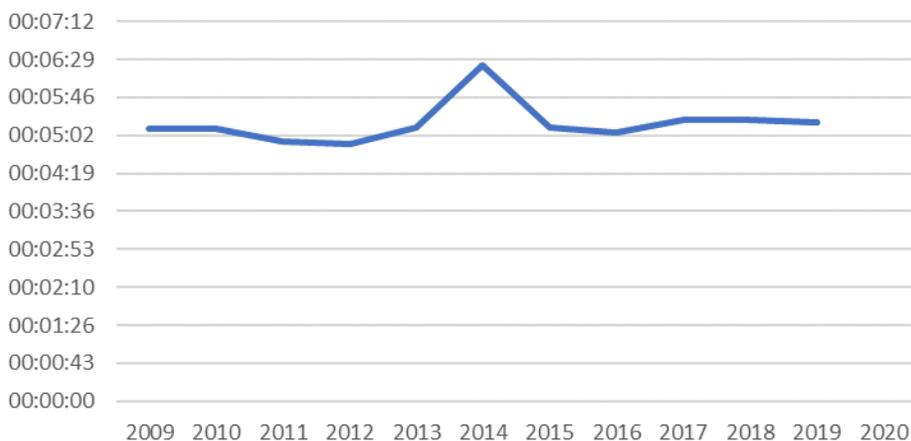
relocalisation de la caserne 2 (Chomedey) et de la caserne 5 (Saint-François) a permis d'augmenter l'atteinte de l'objectif.

**Figure 39 : Évolution de la force de frappe, 2009-2020**



Source : Ville de Laval, Rapports annuels incendie 2009-2019.

**Figure 40 : Délai de l'arrivée du premier véhicule d'intervention**



Source : SSIL, 2009-2020.

La croissance de la population lavalloise et de la rive nord a eu pour effet d'augmenter le flot de circulation sur les différents axes routiers, ce qui occasionne une forte densité lors des périodes de pointe. Cette augmentation de densité occasionne également des délais sur l'arrivée de la première unité sur les lieux d'un appel. Malgré tout, le SSIL a su maintenir un standard élevé par l'ajout de la répartition assistée par ordinateur et le repositionnement de deux casernes.

Lors d'événements majeurs ou lorsque plusieurs ressources sont engagées sur plusieurs interventions, le SSIL peut faire appel à des services de sécurité incendie limitrophes pour lui porter support (Bois-des-Filion, Blainville, Montréal, Saint-Eustache et Terrebonne).

**Figure 41 : Protection du territoire en sécurité incendie**

Municipalité	Informations sur le SSI	Ententes intermunicipales d'entraide et protocoles de déploiement	
	Possède son SSI ou fait partie d'une Régie (oui/non)	Ententes signées (oui/non)	Protocoles de déploiement (oui/non)
Ville de Laval	Oui	Oui	Oui

Source : Service de sécurité incendie de Laval.

**Figure 42 : Liste des ententes d'entraide**

Municipalité	Entente
Ville de Terrebonne	Transport d'eau — Véhicule d'élévation
Ville de Bois-des-Filion	Transport d'eau
Ville de Saint-Eustache	Transport d'eau — Véhicule d'élévation
Ville de Montréal	Selon le besoin
	Matières dangereuses (technicien)
	Sauvetage lourd
	Sauvetage espace clos
	Sauvetage en hauteur

**\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville\*\*\*\***

- Maintenir les ententes intermunicipales avec les services de sécurité incendie limitrophes, afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles (action 20).
- Adapter et améliorer les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal après considération de l'ensemble des ressources disponibles et les transmettre au centre d'appel secondaire d'urgence incendie (action 21).

## 7.2 L'approvisionnement en eau

(Référence : sections 2.4.4 et 3.1.2 c) des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

Conformément aux orientations des objectifs 2 et 3, dans les secteurs desservis par un réseau d'alimentation en eau non conforme, le SSIL doit optimiser les ressources disponibles à l'échelle de la ville (les deux citernes sont mobilisées sur l'appel initial sans réseau d'aqueduc) dans le but de mobiliser 15 000 litres d'eau dès l'appel initial. Des ressources additionnelles en transport d'eau peuvent être mobilisées des services limitrophes.

Pour les secteurs dépourvus d'un réseau d'aqueduc, un volume minimal de 15 000 litres d'eau doit être intégré dans la force de frappe initiale à même les véhicules, selon la charge calorifique et l'affectation du bâtiment. Ce volume comprend la quantité d'eau des véhicules autopompes (conforme à la norme ULC S-515) et citernes (conforme à la norme ULC S-515) acheminée au site d'intervention dans les délais prescrits.

Prendre note qu'aucune prise d'eau sèche pour l'alimentation en eau n'est nécessaire sur le territoire du SSIL compte tenu de la proximité des réseaux d'aqueduc dans les secteurs plus urbanisés de la ville. Les citernes ont un réservoir de 11 000 litres et les autopompes de 2 275 litres.

### 7.2.1 Les réseaux d'aqueduc municipaux

La principale source d'alimentation en eau du SSIL est le réseau d'aqueduc. La conformité des réseaux municipaux varie selon les secteurs. Une borne d'incendie conforme devrait fournir un débit minimal de 1 500 l/min pour une durée de l'alimentation en eau qui devrait être d'au moins 30 minutes. À défaut, un transporteur d'eau doit être mobilisé à l'appel initial pour atteindre un débit incendie correspondant au risque faible.

Que ce soit dans les secteurs avec ou sans bornes incendie, le SSIL doit posséder une bonne connaissance du réseau d'alimentation en eau sur leur territoire et de sa capacité afin que les responsables puissent élaborer des plans d'alimentation en eau efficaces.

#### **\*\* Portrait de la situation \*\***

De manière à illustrer la localisation des réseaux d'aqueduc, la Carte 11 présente les secteurs où un débit de 1 500 l/min peut être maintenu pendant au moins 30 minutes au moyen des bornes d'incendie.

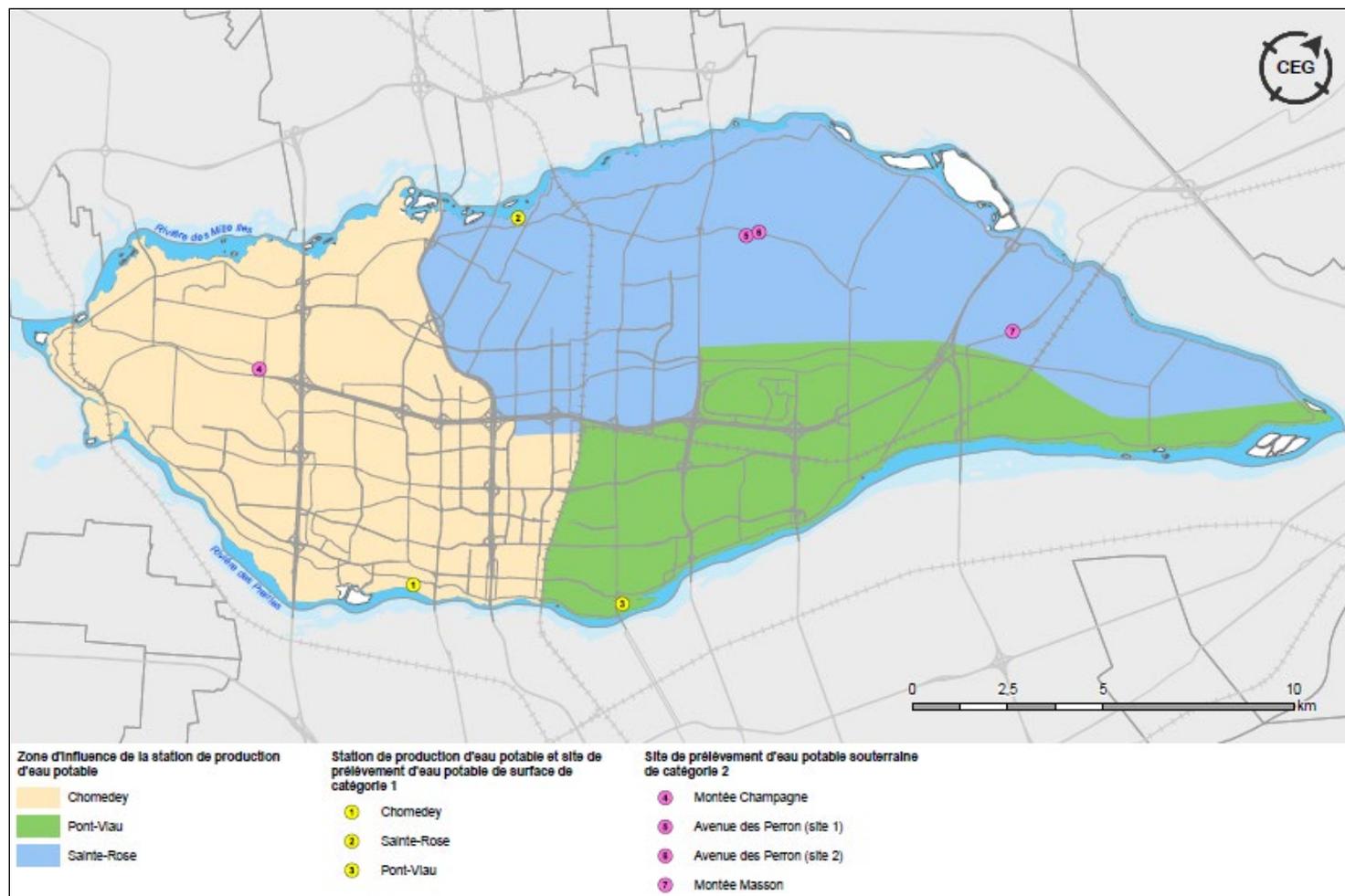
La Ville de Laval dispose de trois réseaux d'aqueduc sur son territoire ayant des interconnexions en cas de bris majeurs.

Selon la Division de l'eau potable du Service de la gestion de l'eau de la ville a la responsabilité de maintenir et d'entretenir le réseau d'eau potable qui s'étend sur environ 1 600 km en plus de desservir 9 728 bornes d'incendie. On note que 98 % de ces bornes conformes couvrent l'ensemble des bâtiments du territoire avec l'assistance d'une autopompe. Pour les couvertures en eau déficiente à l'intérieur du périmètre urbain, il est nécessaire de planifier, à l'appel initial, l'ajout d'une autopompe pour le pompage à relais ou l'ajout d'un transporteur d'eau.

La Division de l'eau potable du Service de la gestion de l'eau modélise l'état du réseau à l'aide de simulations hydrauliques par ordinateur pour vérifier la performance du réseau et, par le fait même, identifie théoriquement la pression et le débit des bornes d'incendie. D'ici deux ans, ce même service sera responsable, de mettre en place un plan directeur prévisionnel vicennal d'entretien du réseau de distribution contenant les points principaux suivants :

- Effectuer l'entretien et la vérification de 30 % des bornes-fontaines par année ;
- Mettre en place un nouveau logiciel d'ici juin 2022 qui s'arrimera possiblement avec le RAO de la centrale 911. Par le fait même, l'information sur les bornes d'incendie défectueuses sera transmise immédiatement au SSIL ;
- Au niveau de l'équipe de l'eau potable, l'information des bornes d'incendie défectueuses sera transmise immédiatement SSIL ;
- Les entretiens et les tests hydrostatiques des bornes incendie seront donnés à forfait par l'ingénierie.

Carte 11 : Réseaux d'aqueduc



Source : Ville de Laval, CEG, 2021.

Durant cette même période, les réserves en eau seront augmentées par l'ajout ou l'agrandissement de réservoirs d'eau potable sur le territoire lavallois.

**Figure 43 : Réseau d'aqueduc municipal**

Municipalité	Réseau d'aqueduc	Poteaux incendie		Codification NFPA 291	Programme d'entretien
		Total	Conformes <sup>1</sup>		
Ville de Laval	Oui	9 728	9 561	Oui	Oui

Source : Division de l'eau potable du Service de la gestion de l'eau.-(Firme Aqua Data — Modélisation de l'ensemble des bornes du territoire de Laval selon le modèle du « jour max »)

Note 1 : Poteaux répondant au critère de 1 500 l/min pendant 30 minutes.

Les bornes d'incendie, afin d'être considérées conformes, doivent être accessibles en tout temps (ne pas être entravées par des obstacles artificiels tels que des clôtures, ou naturels, tels que des arbres), sauf dans le délai de 72 heures prévues pour le déneigement suite à des précipitations. Dans le cas des exigences en déneigement, il est possible, dans certains cas de tempêtes majeures ou de précipitations inhabituelles, que le délai puisse être prolongé de 48 heures.

**\*\*\*\* Objectif de protection arrêté par la Ville \*\*\*\***

- Le Service de la gestion de l'eau appliquera et, au besoin, modifiera le programme d'entretien des bornes incendie tout en assurant la fiabilité selon les normes applicables (action 22).

## 7.2.2 Secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc conforme

**\*\* Portrait de la situation \*\***

En ce qui concerne les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc, l'établissement de sources d'approvisionnement en eau peut venir combler les lacunes de besoin en eau. Les sources d'approvisionnement sont disponibles en tout temps. Un suivi et une mise à jour de façon régulière des données sont donc nécessaires afin de connaître le portrait le plus juste possible.

Présentement, la ville préconise le pompage à relais, jumelé au transport en eau à l'aide de deux transporteurs en eau qui sont postés aux casernes Saint-Vincent-de-Paul (3) et Sainte-Rose (8). Pour ce faire, les tronçons de route sans réseau d'aqueduc nécessitant un pompage à relais sont identifiés sur la cartographie véhiculaire des véhicules incendies.

Advenant un besoin pour un volume d'eau supplémentaire en regard du risque lors d'une intervention, le service peut faire appel à trois municipalités limitrophes (Terrebonne, Saint-Eustache et Bois-des-Filion) pour assurer par citerne un débit en eau supplémentaire ou le maintenir.

**Figure 44 : Secteurs où le pompage à relais est nécessaire**

Tronçon (rue, chemin, etc.)	Nombre de kilomètres
Avenue des Bois	0,2
Avenue des Perron	5,5
Avenue des Terrasses	0,7
Boulevard Cléroux	0,8
Boulevard Dagenais Ouest	2,9
Boulevard des Mille-Îles	3,5
Boulevard La Fayette	0,7
Boulevard Saint-Martin Ouest	1,2
Boulevard Sainte-Marie	3,3
Boulevard de Lisbonne	1,3
Montée Champagne	3,3
Montée Masson	5,2
Montée Saint-François	2,0
Montée des Lacasse	1,5
Rang Saint-Antoine	2,3
Rang Saint-Elzéar Est	2,1
Rang de l'Équerre	1,0
Rang du Haut-Saint-François	0,6
Rue Alfred	0,2
Rue Anita	0,4
Rue Augier	0,1
Rue Beaujon	0,4
Rue Brigitte	0,3
Rue Dozois	0,2
Rue Dulude	0,1
Rue Elm	0,2

Rue Geoffrion	0,3
Rue Joinville	0,3
Rue Lemay	0,2
Rue Létourneau	0,4
Rue Nadine	0,1
Rue Notre-Dame-de-Laval	0,2
Rue Poplar	0,3
Rue Principale	1,2
Rue Rousseau	0,4
Rue Saint-Paul	0,4
Rue de Venise	0,4
Rue de la Plage-Venise	1,2
Rue de la Plage-des-Îles	0,7
Rue de la Pointe-aux-Ormes	1,0
Rue des Marins	0,2
Rue du Bosquet	0,1
Rue du Chalutier	0,2
Rue les Peupliers	0,3
<b>Total</b>	<b>47,8</b>

Source : Cartographie 2019 — Centre d'excellence en géomatique (CEG).  
Note 1 : Distance évaluée via la cartographie.

La Carte 11 ou la carte synthèse jointe en annexe montre les tronçons de route non desservis par un réseau aqueduc où le pompage à relais ou du transport en eau est nécessaire.

**\*\*\*\* Objectif de protection arrêté par la Ville \*\*\*\***

- Mettre de l'avant un comité consultatif afin d'adresser les enjeux de débit et pression d'eau au plan directeur du service de l'eau (moyen long terme). Ce comité aura pour mandat de maintenir et bonifier la planification de l'alimentation en eau dans les secteurs dépourvus d'un réseau d'aqueduc (action 23).

## 7.3 Les équipements d'intervention

(Référence : sections 2.4.5 et 3.1.2 d) des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

### 7.3.1 Les casernes

#### **\*\* Portrait de la situation \*\***

La localisation d'une caserne est une caractéristique très importante puisque sa situation géographique doit être déterminée en tenant compte de la rapidité d'intervention et des éléments suivants : développements futurs, obstacles naturels, artères de communication, facilité d'accès pour les pompiers, etc. De façon générale, les casernes sont bien situées à Laval. Étant localisées dans le périmètre d'urbanisation, elles sont donc situées à proximité de la plupart des risques.

Il y a neuf (9) casernes sur le territoire de la ville. Le SSIL répond aux appels à partir de la caserne située le plus près du lieu du sinistre selon leur territoire respectif.

À la lumière de la Figure 45, il est aussi possible de conclure que le positionnement des casernes permet de couvrir 93 % du territoire de la ville dans un temps de déplacement de 10 minutes pour un risque faible. À noter que le temps de déplacement inclut le temps de mobilisation des pompiers, lequel est estimé à environ 75 secondes.

Depuis 2015, trois (3) casernes ont été relocalisées pour améliorer la protection des citoyens et des entreprises :

- 31 octobre 2015 : la caserne no 2, secteur Chomedey, a été relocalisée au 3000, Boulevard du Souvenir ;
- 26 novembre 2018 : la caserne no 5, secteur Saint-François, a été relocalisée au 7900, avenue Marcel-Villeneuve ;
- Fin 2021 : la caserne no 6, secteur Laval – Ouest, sera relocalisée au 5580, boulevard Dagenais Ouest.

**Figure 45 : Emplacements et description des casernes**

Service de sécurité incendie de la Ville de Laval	Adresse
Caserne #1 — Pont Viau	53, boulevard des Laurentides
Caserne #2 — Chomedey	3000, boulevard du Souvenir
Caserne #3 — Saint-Vincent-de-Paul	4111, Boulevard de la Concorde Est
Caserne #4 — Sainte-Dorothée	530, rue Principale
Caserne #5 — Saint-François	7900, avenue Marcel-Villeneuve
Caserne #6 — Laval-Ouest	5580, boulevard Dagenais Ouest (automne 2021)
Caserne #7 — Auteuil	6200, boulevard des Laurentides
Caserne #8 — Sainte-Rose	555, boulevard Curé-Labelle
Caserne #9 — Vimont	1655, boulevard des Laurentides

Source : Service de sécurité incendie Ville de Laval, 2021.

Considérant que la majorité des interventions surviennent dans le secteur des casernes 1 et 2 et que la densification de ces secteurs est en cours et ne fera que s'intensifier, il sera alors nécessaire de prévoir la relocalisation de la caserne 1 plus au nord afin d'améliorer les délais de réponse dans le centre-ville tout en maintenant un délai acceptable dans le sud.

En ce qui concerne la caserne 7, secteur Auteuil, son usage date de la fusion municipale. Une amélioration locative devra être réalisée puisque l'espace garage est plus restreint et exige que les véhicules soient hors normes. De plus, il est impossible de loger une équipe de plus dans l'aire de vie. Depuis 2013, plusieurs projets domiciliaires ont été réalisés et se poursuivront dans ce secteur.

**\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\***

- Planifier la relocalisation de la caserne 1 plus au nord afin d'améliorer les délais de réponse dans le centre-ville et dans l'est tout en maintenant un délai optimal dans le sud (action 24).
- Ajouter une équipe d'autopompe dans les secteurs Chomedey et Pont-Viau afin d'augmenter le nombre de vérifications d'avertisseurs de fumée et augmenter l'atteinte de la force de frappe dans ces secteurs pour les risques élevés et très élevés (action 25)
- Reconstruction de la caserne 7 afin d'être conforme aux normes et d'assurer l'espace pour loger une équipe supplémentaire dans l'aire de vie tout en optimisant le nombre de véhicules échelle dans les secteurs nord de la ville (action 26).

### 7.3.2 Les véhicules d'intervention

**\*\* Portrait de la situation \*\***

De 2015 à 2020, le SSIL a fait l'acquisition de véhicules autopompes et véhicules d'élévation neufs. L'arrivée de ces nouveaux camions a permis d'avoir des véhicules de première intervention de moins de 15 ans sur l'ensemble du territoire lavallois. La moyenne d'âge pour les autopompes de première ligne est de cinq (5) ans, les autopompes de réserve est de dix-neuf (19) ans, les camions citernes est de quatorze (14) ans, les véhicules d'élévation est de sept (7) ans et les véhicules d'élévation de réserve est de quinze (15) ans. Il n'en reste pas moins que le SSIL va devoir s'assurer de la fiabilité des véhicules de réserve dont l'âge varie entre 9 et 28 ans. La figure suivante expose les caractéristiques des véhicules d'intervention et leur localisation.

**Figure 46 : Caractéristiques des véhicules d'intervention du SSIL et des SSI limitrophes intervenant sur le territoire de la Ville de Laval1**

SSI	Numéro de caserne	Numéro du véhicule	Types de véhicules	Année de fabrication	Certification ULC <sup>2</sup> (oui/non)	Capacité du réservoir (en litres)
Ville de Laval	1	201	Autopompe	2020	OUI	2 275 l
		251	Autopompe de réserve	2011	OUI	2 275 l
	2	202	Autopompe	2017	OUI	2 275 l
		252	Autopompe de réserve	1994	OUI	2 275 l
		402	Véhicule d'élévation 137'	2013	OUI	N/A
		452	Véhicule d'élévation 100' de réserve	2001	OUI	1 200 l
		352	Véhicule d'élévation de réserve	2006	OUI	1 900 l
		502	Unité de secours	2009	N/A	N/A
		552	Unité de secours de réserve	2009	N/A	N/A
	3	203	Autopompe	2019	OUI	2 275 l
		253	Autopompe de réserve	2009	OUI	2 275 l
		2003	Citerne	2006	OUI	11 700 l
	4	204	Autopompe	2019	OUI	2 275 l
		254	Autopompe de réserve	2004	OUI	2 275 l
		404	Véhicule d'élévation panier 100'	2020	OUI	1 000 l
	5	205	Autopompe	2018	OUI	2 275 l
		215	Autopompe	2009	OUI	2 275 l
		255	Autopompe de réserve	1993	OUI	2 275 l
		405	Véhicule d'élévation 110'	2018	OUI	N/A
		455	Véhicule d'élévation panier de réserve 100'	2008	OUI	1 000 l
	6	206	Autopompe	2018	OUI	2 275 l
		256	Autopompe de réserve	1997	OUI	2 275 l
	7	207	Autopompe	2020	OUI	2 275 l
		257	Autopompe de réserve	2011	OUI	2 275 l
	8	208	Autopompe	2019	OUI	2 275 l
		258	Autopompe de réserve	2006	OUI	2 275 l
		408	Véhicule d'élévation 110'	2018	OUI	N/A
		2008	Citerne	2006	OUI	11 700 l
	9	209	Autopompe	2017	OUI	2 275 l
		259	Autopompe de réserve	1992	OUI	2 275 l
		409	Véhicule d'élévation 100'	2002	OUI	1 000 l
509		Unité de secours	2013	OUI	N/A	
Terrebonne	1	201	Autopompe	2009	OUI	3028
	2	402	Véhicule d'élévation	2006	OUI	1135
	4	802	Autopompe-citerne	2010	OUI	6819
Bois-de-Filions	31	231	Autopompe	2016	OUI	1 000

		2031	Autopompe de réserve	1997	OUI	800
		431	Véhicule d'élévation 100'	2006	OUI	300
		531	Unité d'urgence	2009	OUI	N/A
Saint-Eustache	8	608	Citerne	2006	OUI	11 365
		708	Véhicule d'élévation	2011	OUI	N/A
		208	Autopompe	2010	OUI	4546

Source : SSIL, 2021. SCRI MRC du Moulin 2020 et SCRI MRC Deux-Montagnes

Note 1 : Les SSI limitrophes inscrits dans ce tableau sont ceux qui interviennent sur le territoire de Laval et qui ont une incidence sur la force de frappe.

Note 2 : Dans ce tableau, la certification ULC signifie que le véhicule a fait l'objet d'une homologation, d'une accréditation, d'une attestation de performance, d'une attestation de conformité ou d'une reconnaissance de conformité.

#### **\*\*\*\* Objectif de protection arrêté par la Ville \*\*\*\***

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant des normes en vigueur et du *Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie* (action 27).

### **7.3.3 Les équipements et les accessoires d'intervention ou de protection**

#### **\*\* Portrait de la situation \*\***

La Division soutien technique a pour rôle d'assurer la gestion du fonctionnement de tous les équipements du SSIL ainsi que la gestion complète de la formation, que nous allons aborder ultérieurement.

Le personnel de cette division s'assure du fonctionnement adéquat et sécuritaire de tous les équipements. Ce travail exhaustif a un effet direct sur la santé et la sécurité du personnel. Le Quartier-Maître réalise la révision des programmes d'entretien, la mise à jour des programmes d'inventaire et de gestion des entretiens préventifs sous leurs responsabilités.

Pour ce faire, la Division est composée d'un chef de division, d'une agente administrative, d'un chef aux opérations quartier-maître et de six (6) pompiers chargés de projets occasionnels. Le personnel participe à la création et à l'exécution du programme d'entretien préventif (PEP) annuel des équipements, selon les normes en vigueur. Une fois en place, il établit les mesures requises afin que les objectifs du plan soient atteints. Il assure le suivi avec les fournisseurs internes et externes.

Voici la liste exhaustive des activités liées au PEP :

- Aménagement des unités
- APRIA
- Caméras thermiques
- Cordages
- Cylindres à air
- Détecteurs de gaz
- Équipements électriques
- Extincteurs portatifs
- Premiers soins
- Recherche et développement
- Équipements nautiques d'hiver
- Scies
- Tuyaux
- Habits de combat
- Lances
- Équipements nautiques d'été
- Équipements d'intervention en matières dangereuses

Chaque pompier possède deux tenues de combat conformes (deux pièces) selon sa taille et elles sont entretenues selon les normes du fabricant. L'ensemble des appareils respiratoires du SSIL a été remplacé durant l'année 2017.

#### **\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\***

- La Division soutien technique applique et, au besoin, modifie le programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien préventif (PEP) et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention, incluant un programme spécifique pour l'inspection, l'entretien préventif (PEP) et le remplacement des vêtements de protection individuelle (casque, cagoule, manteau, pantalons, gants et bottes), selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables, du *Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie* produit par le MSP et du *Guide des bonnes pratiques — L'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie* produit par la CNESST (action 28).

### **7.3.4 Les systèmes de communication**

#### **\*\* Portrait de la situation \*\***

Le *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 911 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* stipule que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit, afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire, s'assurer des services d'un centre d'urgence 911 ayant obtenu un certificat de conformité.

Le territoire de la Ville de Laval est desservi par sa propre centrale d'urgence 911 certifiée, en date du 13 mars 2020, par le ministère de la Sécurité publique. Celle-ci effectue le traitement des appels primaires et la répartition secondaire des appels incendie et police. La qualité des communications entre le SSIL et la centrale 911 est adéquate sur l'ensemble du territoire. Pour 2020, deux répartiteurs dédiés à la répartition des appels incendie sur le territoire ont été embauchés. Au cours des prochaines années, le personnel attitré à cette tâche sera bonifié pour améliorer l'efficacité des communications avec le service de sécurité incendie lors des interventions.

Pour communiquer les appels d'urgences aux pompiers, un appel radio est fait directement à la caserne. Les pompiers disponibles en dehors de leurs heures de travail peuvent être rejoints lors

d'alarmes nécessitant le rappel de personnel via leur cellulaire<sup>18</sup>. Ce moyen de communication pour le rappel d'effectifs est mis à l'essai chaque semaine.

Pour l'ensemble de ses intervenants en sécurité publique, la Ville de Laval a mis en place, le 27 août 2016, un nouveau système de communication numérique à assignation dynamique de fréquences (P-25). Ce dernier offre une optimisation des communications entre tous les intervenants d'urgence de la Ville. Ce système de radio communication permet, en situation d'urgence, d'être interopérable avec les services d'urgence de Montréal et des Basses-Laurentides. De nouveaux terminaux véhiculaires (DN mobile) ont été mis en fonction et, en 2019, un nouveau système de répartition (RAO) a été mis en fonction permettant l'assignation dynamique par GPS. Cette plateforme informatique permettra l'intégration de la nouvelle génération 911 (NG911).

À l'heure actuelle, les répartiteurs de la centrale d'appel d'urgence 911 doivent demander aux appelants où ils se situent. Les lignes fixes sont liées à une adresse réelle. Pour les téléphones portables, quand cela est possible, la triangulation des tours de transmission cellulaire permet d'associer le lieu où se trouve un appelant à l'intersection la plus proche.

Étant donné que 80 % des appels d'urgence sont maintenant faits par des cellulaires et que la technologie du 911 actuelle date de 30 à 40 ans, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a imposé cette évolution. Ce passage technique vers le NG911 devrait permettre l'entrée en service d'un système plus rapide et plus précis de géolocalisation dans lequel les données, les photos, les vidéos, les textos pourront éventuellement circuler.

**\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\***

- Continuer à améliorer et, au besoin, à uniformiser les appareils de communication mis à la disposition des services de sécurité incendie et les fréquences utilisées (action 29).
- En collaboration avec le Service de police de Laval, garantir que le Centre d'appel d'urgence 911 de Laval possède en tout temps les capacités, en matière de ressources humaines, pour assurer la répartition et le suivi des appels du Service de sécurité incendie (action 30).
- Conjointement avec le Service de police de Laval, revoir et prévoir des améliorations aux terminaux véhiculaires avec l'entrée en fonction du NG911. Profiter de cette occasion pour améliorer la prise d'appel d'urgence par les intervenants avec les outils géolocalisation de la ville (action 31).

<sup>18</sup> Au besoin, le CAU 911 transmet un SMS (10-15) en précisant le nombre de pompiers et d'officiers requis.

## 7.4 Le personnel d'intervention

### 7.4.1 Le nombre de pompiers

Le SSIL compte 336 employés ayant comme titre : directeurs, officiers, pompiers, inspecteurs, cadres et autres membres civils.

**Figure 47 : Nombre d'officiers et de pompiers**

Direction	Officiers supérieurs <sup>1</sup>	Officiers d'intervention <sup>2</sup>	Pompiers	Inspecteurs	Cadres civils	Autres membres civils	Total
3	18	65	210	22	3	15	<b>336</b>

Source : SSIL, 2021.

Note 1 : Officiers supérieurs : comprend les Chefs de division et les Chefs aux opérations et prévention

Note 2 : Officiers d'intervention : comprend les lieutenants et les capitaines.

### 7.4.2 La disponibilité des pompiers

#### **\*\* Portrait de la situation \*\***

L'ensemble du territoire est couvert par des pompiers à temps complet. Cinquante-sept (57) intervenants sont disponibles 24/7 pour répondre aux appels d'urgence.

Pour la mise en œuvre du présent Schéma de couverture de risques en sécurité incendie une équipe d'autopompe (4 intervenants) devra être ajoutée dans les secteurs de la caserne no 1 et no 2. Cet ajout permettra :

- De répondre aux appels grandissant en simultané dans ces secteurs ;
- D'assurer une force de frappe rapide dans les BGH dont cette typologie est en augmentation rapide dans le secteur du centre-ville ;
- De permettre l'atteinte des objectifs de vérification des avertisseurs de fumée.

De même, il faut prévoir une équipe « échelle » supplémentaire (3 intervenants) à la future caserne Auteuil pour améliorer la couverture par des dispositifs aériens dans le nord du territoire.

**Figure 48 : Disponibilité et temps de mobilisation des effectifs**

Service de sécurité incendie Ville de Laval	Effectifs disponibles pour répondre à l'alerte initiale	
	24h/24h – 7 jours/7 jours	
	Nombre de pompiers et officiers d'intervention	Temps de mobilisation
Caserne #1 — Pont-Viau	4	01 :13
Caserne #2 — Chomedey	8	01 :22
Caserne #3 — Saint-Vincent- de-Paul	4	01 :12
Caserne #4 — Sainte-Dorothée	7	01 :16
Caserne #5 — Saint-François	11	01 :15
Caserne #6 — Laval-Ouest	4	01 :16
Caserne #7 — Auteuil	4	01 :06
Caserne #8 — Sainte-Rose	7	01 :16
Caserne #9 — Vimont	8	01 :15
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>01 : 15</b>

Source : SSIL, 2021.

### 7.4.3 La formation, l'entraînement et la santé et la sécurité au travail

#### **\*\* Portrait de la situation \*\***

Bien qu'aucune législation concernant le nombre d'heures d'entraînement n'existe, nous retrouvons certaines normes qui recommandent l'établissement et le maintien de la formation des pompiers dont, notamment, la norme NFPA 1500 « *Norme relative au programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie* », aussi la « *Fire suppression rating schedule* » utilisées pour l'évaluation des services d'incendie.

Les formations ont été rendues possibles grâce à l'implication de la Division soutien technique. Pour ce faire, cette division est composée de 4 lieutenants-instructeurs, un lieutenant à la formation auxquels se greffent 6 instructeurs occasionnels pour le volet formation qui sont sous la responsabilité du chef de division soutien technique. Annuellement, c'est environ 20 000 heures de formation initiale et de maintien de compétences qui sont réalisées majoritairement durant les heures travail. À l'occasion, elles sont effectuées hors des heures de travail régulières.

Un programme de formation continue (théorie et pratique) a été mis en place afin de maintenir la qualification et les compétences du personnel des différentes unités.

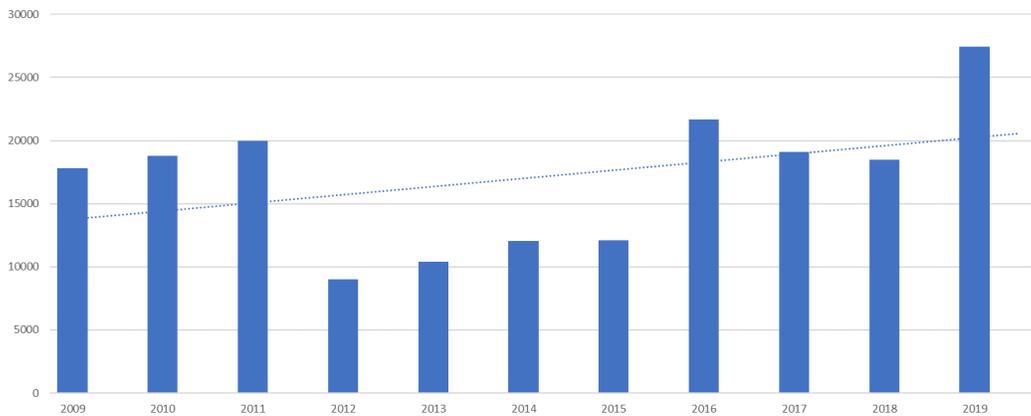
Par l'autoformation (formation carriériste), le SSIL veut promouvoir et soutenir l'initiative de tous les employés dans le développement de leurs compétences et de leurs qualifications. Ce type de formation s'inscrit dans le cadre d'un perfectionnement ou d'un désir d'obtenir les qualifications d'une fonction supérieure dans le même domaine d'activité professionnelle.

Les préventionnistes reçoivent également de la formation concernant la prévention incendie et la recherche des causes et circonstances d'incendie.

Voici quelques exemples de maintien de compétence dispensés dans le service :

- Opération :
  - Sauvetages sur glace ;
  - Entrée forcée ;
  - Ventilation des toits ;
  - Nouvelles technologies automobiles ;
  - Alimentation en eau ;
  - Intégration des recrues ;
  - Réanimations cardio-respiratoires et barres de stabilisation ;
  - Rôle du chef d'équipe et leadership ;
  - Bâtiments en grande hauteur ;
  - Sauvetage sur eau ;
  - Matières dangereuses ;
  - Géomatique véhiculaire pompier ;
  - Appareils respiratoires individuels autonomes ;
  - Désincarcérations ;
  - Gestionnaire d'intervention — Gaz Métro ;
  - Mousse extinctrice Niagara ;
  - Simulations métro ;
  - Véhicules ;
  - Échelles portatives ;
  - Outils et équipements ;
  - Simulateur d'embrasement ;
  - Détecteur de gaz ;
  - Conduite de véhicule d'urgence ;
  - Etc.
- Prévention
  - Conduite avec remorque ;
  - RCR-DEA Premiers soins ;
  - Éléments d'enquête pour les intervenants en sécurité incendie ;
  - Cours A3-2 de l'Association professionnelle du chauffage ;
  - Etc.

**Figure 49 : Nombre d'heures de formation et maintien de compétence, 2009-2019**



Source : Rapports annuels SSIL, 2009-2019.

### **Santé et sécurité**

Par ailleurs, le SSIL a élaboré et mis en place un programme de prévention des accidents de travail, tel que défini dans le *Règlement sur le programme de prévention* (RLRQ, c. S-2.1, r.10), issu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (RLRQ, c. S-2.1).

Pour ce faire, la municipalité, en partenariat avec la Direction des ressources humaines, a formé un comité paritaire en santé-sécurité. Ce comité a pour objectif de prévenir et d'éliminer à la source les risques de blessures, d'informer les travailleurs des mesures de sécurité et les bons comportements à adopter. Le comité paritaire en santé et de sécurité au travail se réunit trimestriellement ou selon le besoin.

#### **\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\***

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entraînement inspiré du « Canevas de l'École nationale des pompiers du Québec » et de la norme NFPA 1500 (action 32) ;
- Embaucher un conseiller en formation et pédagogie pour soutenir les instructeurs dans la préparation d'outils didactiques à la deuxième année du présent schéma (action 33) ;
- Appliquer et, au besoin modifier avec le comité paritaire en santé sécurité au travail, le programme de santé et de sécurité du travail du service de sécurité incendie (action 34).

## **7.5 La force de frappe**

### **Risques faibles**

Le présent schéma prévoit un temps de réponse en moins de 10 minutes pour les feux de bâtiment correspondant à des risques faibles pour 93 % du territoire lavallois.

- Au moins 10 pompiers seront mobilisés dès l'alerte initiale ;

- La quantité d'eau nécessaire à l'intervention, soit un débit de 1 500 litres par minute.
  - En milieu urbain, ce débit devrait pouvoir être maintenu pendant au moins 30 minutes ;
  - En milieu rural ou semi-urbain, un volume d'au moins 15 000 litres d'eau est requis dès l'appel initial. Le personnel nécessaire pour le transport de l'eau à l'aide de camions-citernes ou pour le pompage à relais est en sus.
- Au moins une citerne conforme à la norme ULC-S515 pour les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc conforme.

Le recours à l'entraide automatique doit être prévu au besoin de façon à maintenir une force de frappe optimale.

Advenant l'impossibilité temporaire pour un SSI de déployer l'un de ses véhicules d'intervention (en raison de bris mécaniques, d'entretiens planifiés ou de toute autre situation de force majeure), cette lacune sera comblée par le recours, dès l'alerte initiale, aux ressources disponibles des municipalités aptes à intervenir le plus rapidement.

### **Risques plus élevés**

Le présent schéma prévoit un temps de réponse en moins de 10 minutes pour les feux de bâtiments résidentiels correspondant à des risques moyens pour 93 % du territoire. Pour les risques moyens autres que résidentiels, élevés et très élevés, un temps de réponse en moins de 15 minutes sera atteint pour 100 % du périmètre urbain.

Pour les risques plus élevés, la force de frappe devant être mobilisée dès l'appel initial pour les feux de bâtiments sera optimale. Pour ce faire, les ressources inscrites au plan d'intervention seront mobilisées dès l'alerte initiale. En l'absence d'un tel plan, le directeur du SSIL doit prévoir, s'il y a lieu dès l'alerte initiale, des ressources additionnelles à celles prévues pour les risques faibles. Ces ressources additionnelles devront être suffisantes en regard des caractéristiques propres aux bâtiments où l'intervention a lieu.

### **Secteur de plus de 10 minutes**

Par ailleurs, les secteurs restants (7 %) seront desservis entre 10 et 15 minutes selon la distance de parcours pour les usages résidentiels des catégories de risques faibles et moyens.

#### **\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville\*\*\*\***

- Maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles dans la Ville et avec les municipalités limitrophes (action 35)
- Déployer et adapter les protocoles de déploiement pour l'ensemble des catégories de risques afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et les transmettre au centre d'appel secondaire d'urgence incendie (action 36).

## 7.6 Les plans d'intervention

(Référence : section 3.1.3 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

### \*\* Portrait de la situation \*\*

La division de la prévention du SSIL a la responsabilité d'élaborer des plans d'intervention standards pour l'ensemble des bâtiments visés et de les appliquer.

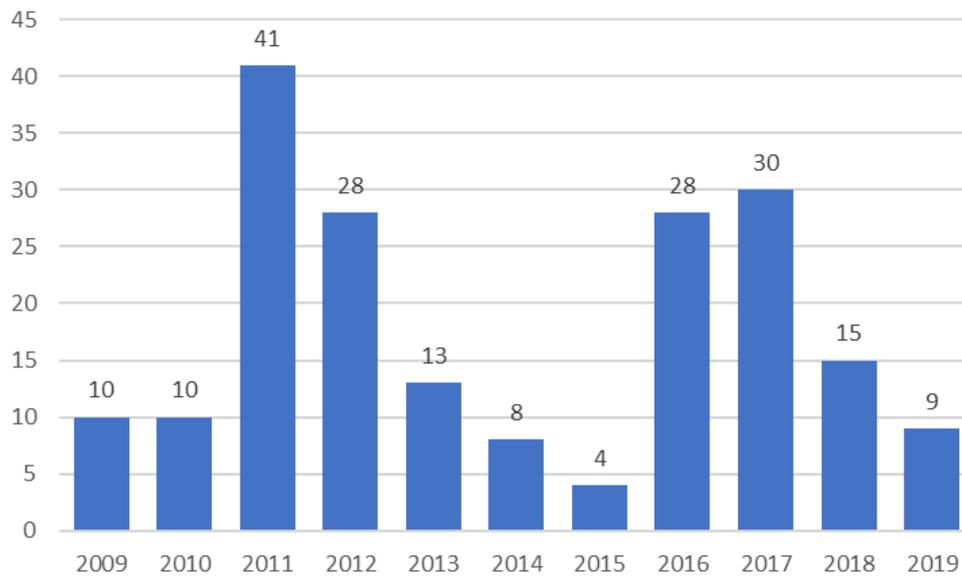
Les critères suivants ont été élaborés pour définir le besoin de mise en place d'un plan d'intervention.

Description	Types de bâtiment (exemples)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiment de plus de 6 étages (quel qu'en soit l'usage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tours à condos ;</li> <li>Complexes d'habitation locatifs ;</li> <li>Immeuble à bureaux ;</li> <li>Etc.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiment où les occupants ne peuvent pas évacuer d'eux-mêmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissements hospitaliers (B-2) ;</li> <li>Établissements de détention (B-1) ;</li> <li>Résidences pour personnes âgées <u>où un ascenseur est présent</u>.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissements d'enseignement où la population est susceptible de dépasser 1 000 personnes ;</li> <li>Salles de spectacle ou de congrès dont l'occupation est susceptible de dépasser 1 000 personnes ;</li> <li>Centres commerciaux munis de corridors communs et ayant une aire de plancher de plus de 25 000 mètres carrés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiment comportant des matières dangereuses à déclaration obligatoire selon le <i>Règlement sur les urgences environnementales</i> (RUE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Usine filtration Sainte-Rose (Chlore)</li> <li>Usine filtration Chomedey (Chlore)</li> <li>Usine filtration Pont-Viau (Chlore)</li> <li>Groupe Avmor (acide fluorhydrique)</li> <li>MAPEI (Acétate de vinyle)</li> <li>Supérieur propane (Propane)</li> <li>Gaz propane Monin (Propane)</li> <li>Aliments Viau (Ammoniac)</li> <li>Dyne-a-Pak (Isopentane)</li> </ul>

En collaboration avec les chefs aux opérations, les personnes attitrées aux inspections des risques plus élevés ont la responsabilité d'élaborer les plans d'intervention pour les risques établis dans le tableau précédent en s'inspirant de la norme NFPA 1620.

Le SCRI 2015-2019 prévoyait l'élaboration de 30 plans annuellement. Le graphique suivant présente les réalisations des dernières années.

**Figure 50 : Plans d'intervention complétés par la prévention, 2009 - 2019**



Source : Rapports annuels du SSIL, 2009-2019.

Ces plans sont aussi utilisés dans le cadre du programme d'entraînement des pompiers en caserne.

**\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville\*\*\*\***

- Maintenir l'objectif de réalisation de 30 plans d'intervention et connaissance de risques annuellement (action 37).
- Maintenir à jour les plans d'intervention par la Division des opérations qui informera la Division prévention sur les corrections à apporter s'il y a lieu (action 38).
- Appliquer et, au besoin, modifier le programme de réalisation et de mise à jour des plans d'intervention pour l'ensemble des bâtiments visés (action 39).

# 8. Objectif 4 : Les mesures d'autoprotection

(Référence : sections 2.2.3, 2.2.4 et 3.1.4 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

## **\*\* Portrait de la situation \*\***

Les dispositions du Code de construction du Québec ainsi que la réglementation municipale contient, pour plusieurs catégories de bâtiment, des obligations quant à l'installation des systèmes de protection incendie ou des exigences de conception afin d'éviter la propagation de l'incendie. La contribution de tels systèmes liés à l'efficacité des intervenants du service des secours permet de détecter rapidement ou de retarder l'incendie.

Le SSIL corrige quotidiennement et réalise une mise à jour des données en regard aux risques présents sur leur territoire. Entre autres, la division prévention et opération, à l'aide de leurs systèmes de gestion de la prévention et des opérations, alimente la catégorisation du risque sur le portail géomatique de la Centrale 911. Ceci a permis, en partie, d'améliorer l'identification des risques. Par cette mise à jour, la division prévention favorise notamment des actions concertées en ce qui concerne l'inspection et la prévention des incendies.

Malgré cela, lorsque les délais d'intervention dépassaient 10 minutes pour un usage résidentiel, des visites plus fréquentes devraient être planifiées afin de diminuer le risque, et ce, en raison du délai d'intervention.

La ville entend atteindre l'objectif 4 des orientations ministérielles. Pour ce faire, les programmes tiendront compte de la localisation des bâtiments usagés résidentiels dans les secteurs où la force de frappe n'est pas optimale, soit les secteurs de plus de 10 minutes et les secteurs où il n'y a pas de réseau d'aqueduc.

## **\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\***

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l'intervention, c'est-à-dire un temps de réponse supérieur à 10 minutes (action 40) ;
- Poursuivre la collaboration avec le Service de l'urbanisme quant à la planification d'urbanisme et la localisation des risques d'incendie sur le territoire afin de favoriser une intervention efficace et optimale (action 41).
- Mettre à jour la connaissance de la nature et au volume des dites marchandises dangereuses qui peuvent circuler dans la ville, et ce, en vertu de l'ordre 36 de la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses avec le bureau de la résilience municipale (action 42).

## 9. Objectif 5 : Les autres risques de sinistre

(Référence : section 3.1.5 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

### **\*\* Portrait de la situation \*\***

Depuis plusieurs années la ville de Laval répond à d'autres risques de sinistre. Avec l'augmentation des déplacements sur le territoire et les impacts des changements climatiques, nous sommes à constater, depuis l'adoption du dernier schéma, que les pompiers lavallois sont de plus en plus sollicités pour apporter secours durant ces moments difficiles.

En lien avec l'article 11 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma peut également comprendre d'autres éléments de secours de la personne reliés aux risques ou aux accidents susceptibles d'arriver sur le territoire, et ce, en utilisant les ressources de l'incendie. Si ces interventions sont prévues au schéma de risques en sécurité incendie, l'article 47 exonère les membres du service de sécurité incendie de toute responsabilité ou préjudice qui résultent de son intervention lors d'une situation d'urgence ou d'un sinistre ayant nécessité leur participation.

L'inclusion des sauvetages spécialisés au présent schéma ne crée pas d'obligation aux parties visées, que dans la mesure déterminée par le SSIL et que s'il en fait mention.

Tout sauvetage sera réalisé dans les meilleurs délais, 24 heures par jour et 7 jours par semaine, à l'aide des équipements et des procédures, comme prévu aux procédures d'opération normalisée (PON) du service.

La figure suivante démontre l'évolution de certains autres risques d'intervention. Nous remarquons les autres domaines d'intervention sont stable depuis 5 ans, toutefois les interventions reliées à mère Nature sont en augmentation, comme en fait fois 2017 et 2019 avec les inondations, une tempête de vent et une coupure électrique prolongée. Une attention particulière à ce type d'évènement devra être prise en compte pour des besoins en coordination et en opération.

Les autres domaines d'intervention du SSIL sont présentés au tableau suivant et à la Carte 12.

**Figure 51 : Autres domaines d'interventions SSIL**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
102 — Intervention CO	49	41	61	34	48	49	282
105 — Accident routier/assistance	77	96	99	110	100	114	596
106 — Accident routier/désincarcération	52	55	61	68	66	71	373
109 — Sécuriser une scène autre qu'un accident routier	191	153	173	181	338	802	1838
110 — Nautique d'été	61	82	87	111	87	87	515
111 — Nautique d'hiver	17	20	24	36	43	30	170
112 — Dégât d'eau ou inondation	301	217	289	466	227	399	1899
113 — Intervention impliquant des matières dangereuses	2	11	4	1	4	4	26
121 — Noyade	3	1	n. d.	4	3	n. d.	11
122 — Sauvetage ascenseur	42	65	57	77	94	127	462
123 — Bâtiment affaibli (sécuriser les lieux)	n.d.	n. d.	12	10	14	23	59
<b>Total</b>	<b>4 556</b>	<b>4 480</b>	<b>4 627</b>	<b>5 287</b>	<b>5 203</b>	<b>6 245</b>	<b>30 398</b>

Source : SSIL, 2014 à 2019.

**\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\***

- Mettre en place et maintenir le ou les autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques incendie (action 43).
- Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes de formation et d'entraînement spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques incendie (action 44).
- Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes d'entretien (PEP) et de remplacement des équipements spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques incendie (action 45).
- Adopter et maintenir les ententes intermunicipales requises afin que le déploiement de ou des équipes d'intervention spécialisées revête un caractère optimal (action 46).
- Élaborer, maintenir à jour et transmettre au centre d'appel secondaire d'urgence incendie ainsi qu'à toutes les organisations concernées un protocole d'intervention spécifique revêtant un caractère optimal pour chacun des autres services de secours prévus au schéma de couvertures de risques (action 47).

**Figure 52 : Autres domaines d'intervention du SSIL**

Type de service offert	Casernes offrant le service spécialisées	Nombre de pompiers formés <sup>1</sup>	Nombre de pompiers déployés à l'appel initial	Précisions
<b>Accident de la route</b>	1 à 9	267	Sans victime : 4 pompiers qualifiés	Seulement la caserne du secteur qui est mobilisé selon GPS
<b>Désincarcération</b>	1 à 9	267	Avec victime : 8 pompiers qualifiés	Deux autopompes sont mobilisées selon GPS
<b>Feu de forêt, herbe, déchet et feu ciel ouvert</b> (sans danger de propagation)	1 à 9	267	Au moins 4 pompiers qualifiés selon la nature de l'événement	Seulement la caserne du secteur est mobilisée selon le GPS
<b>Sauvetage nautique</b>	1 à 8	264	8 pompiers qualifiés	Deux embarcations sont acheminées et le SSI de la berge opposée est informé par le CAU 911
<b>Sauvetage sur glace</b>	1, 2, 6 et 8	237	Au moins 8 pompiers qualifiés	Le personnel de la caserne la plus proche non qualifié est acheminé en surplus du personnel qualifié.
<b>Intervention matières dangereuses</b> (niveau opération)	1 à 9	267	Au moins 8 pompiers qualifiés	Analyser la situation et procéder aux actions possibles en sécurisant la scène
<b>Intervention matières dangereuses*</b> (niveau technicien)	SSI Montréal	Au besoin	MD : Si l'intervention est à l'extérieur du bâtiment, un minimum de 8 pompiers qualifiés opérationnel est acheminé. Ils interviennent selon leur formation et sécurisent les lieux en attente du SSIM (techniciens).  USAR et espace clos : Selon la catégorie, minimum 11 pompiers qui géreront le site et le sécuriseront en attente du SSIM.  Maintenir l'entente intermunicipale pour la fourniture des services spécialisés	
<b>Sauvetage urbain (USAR)*</b>	SSI Montréal	Au besoin		
<b>Sauvetage en espace clos*</b>	SSI Montréal	Au besoin		
<b>Sauvetage en hauteur*</b>	SSI Montréal	Au besoin		
<b>Sauvetage hors route*</b>	Conjointement avec le Service de police Laval	Au besoin	Hauteur : 11 pompiers acheminés au besoin demande le SSIM si sauvetage en cordage est requis.  Hors route : La police est responsable et a certains équipements pour circuler en sentier. Les clubs locaux de motoneige et quad peuvent être sollicités au besoin. La mise en place d'un poste de	

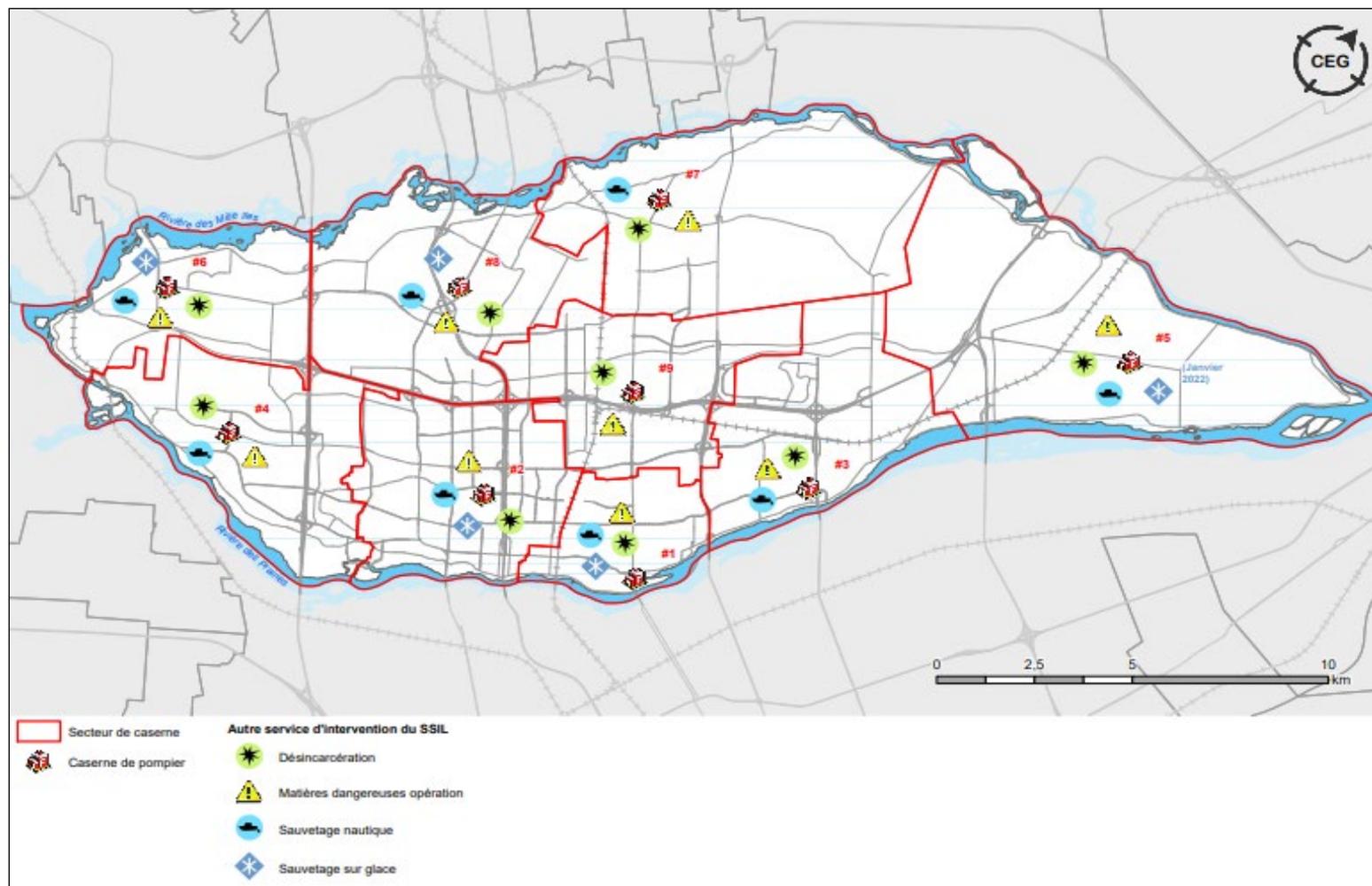
			commandement unifié est favorisée lors de ces interventions.
--	--	--	--

Source : Service de sécurité incendie de Laval, 2021.

Note 1 : Nombre de pompiers possédant la formation requise pour ce type spécifique de secours

\* à titre indicatif

Carte 12 : Autres domaines d'intervention du SSIL



Source : Ville de Laval, CEG, 2021.

# 10. Objectifs 6 à 8 : une organisation municipale plus responsable et plus efficace en matière de sécurité publique

## **OBJECTIF 6 : L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE**

*(Référence : section 3.2.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)*

## **OBJECTIF 7 : LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL**

*(Référence : section 3.2.2 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)*

## **OBJECTIF 8 : L'ARRIMAGE DES RESSOURCES ET DES ORGANISATIONS VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC**

*(Référence : section 3.2.3 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)*

### **\*\* Portrait de la situation \*\***

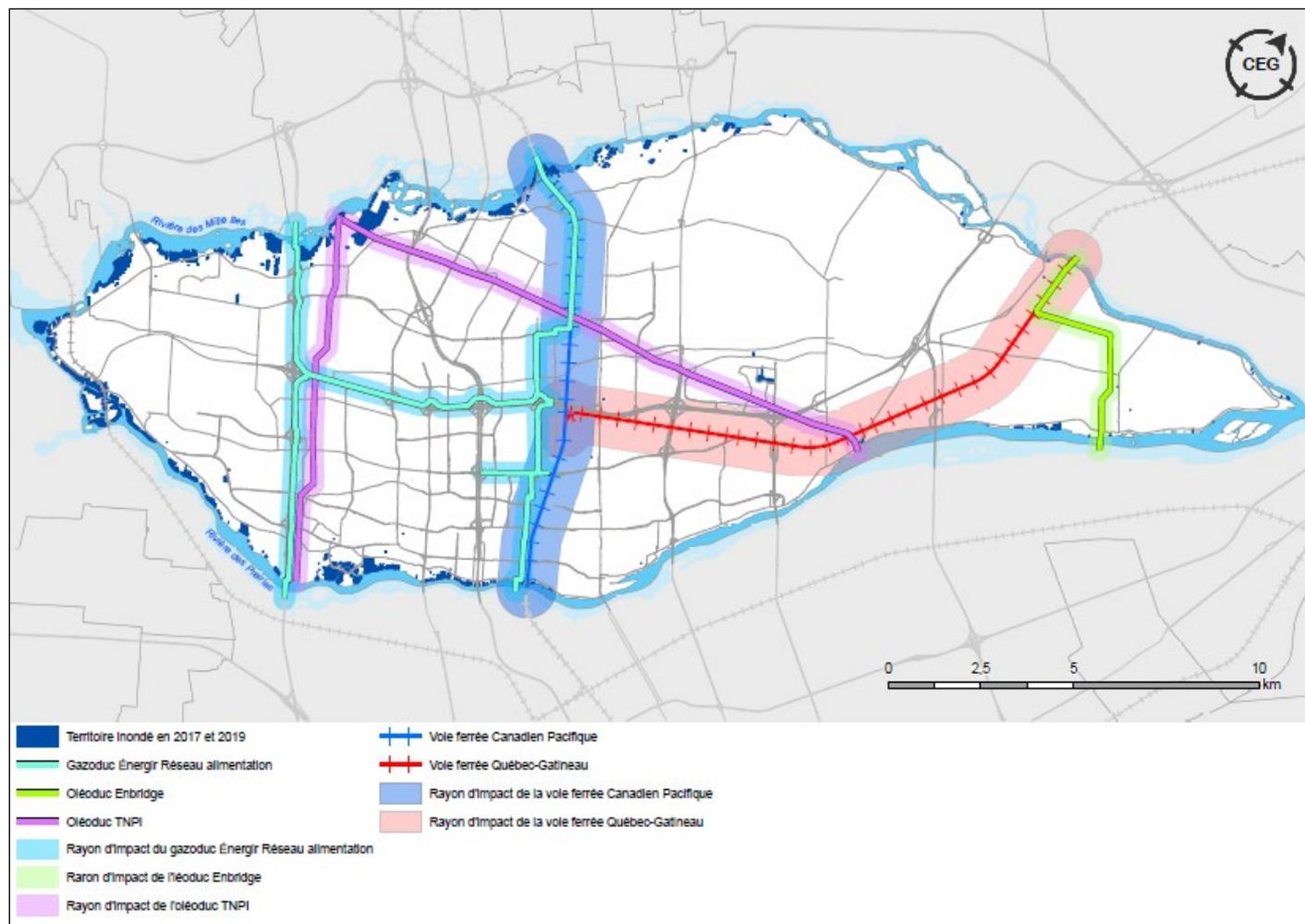
Au cours des dernières décennies, le feu est un des premiers éléments destructeurs ayant causé d'importants ravages en détruisant des quartiers entiers dans plusieurs municipalités du Québec et en faisant plusieurs victimes. À l'époque, les « Grands incendies » ont été à l'origine de la création de service de sécurité incendie et de la réglementation en prévention. L'amélioration des normes en incendie a considérablement réduit les risques de cette menace, bien que la destruction d'un immeuble par l'incendie demeure évidemment très coûteuse comme le démontre l'historique de l'incendie de ce document.

Les répercussions des changements climatiques sont déjà ressenties. Les événements météorologiques sont plus fréquents et plus violents. En ce qui concerne les coûts, les sinistres impliquant de l'eau rattrapent peu à peu ceux découlant de l'incendie, qui était la priorité des assureurs au 20<sup>e</sup> siècle.

Depuis 50 ans, les catastrophes naturelles au Canada ont bondi de plus de 1000 % selon l'Institut canadien pour des choix climatiques (ICCC). Au début des années 70, on dénombrait 8 catastrophes annuellement dans la province tandis qu'à la fin de la dernière décennie, on en compte 3 fois plus.

L'expérience des dernières années démontre que les Lavallois n'ont pas été épargnés des soubresauts de mère Nature. La carte 13 présente différents risques naturels et anthropiques présents sur le territoire.

Carte 13 : Risques naturels et anthropiques



Source : Ville de Laval, CEG, 2021.

Étant donné que la sécurité civile demande beaucoup plus d'engagement et d'implication de la part du SSIL depuis quelque année, le service devra prévoir les améliorations suivantes :

- L'implantation d'une culture en gestion de la sécurité civile auprès des gestionnaires ;
- Une meilleure coordination de la mission incendie ;
- Des installations pour une cellule de crise ;
- Des plans de déploiement (PON) pour les PPI et les risques anthropiques du territoire ;
- Un poste pivot sécurité incendie et civile ;
- La formation des pompiers pour faire face aux différents risques naturels et anthropiques du territoire ;
- L'équipement nécessaire pour faire face aux différents risques naturels et anthropiques du territoire.

Il s'agit d'adapter les façons de faire actuelles de la municipalité et des organisations de secours et de revoir leurs modes de fonctionnement dans le but de rehausser le niveau de protection du plus grand nombre de citoyens au moindre coût, en profitant partout où c'est possible d'économies d'échelle et de gains de productivité. Les formules qui, en ce sens, favoriseront le renforcement de la capacité administrative et opérationnelle des organisations en cause devraient être privilégiées.

Mieux vaut s'y préparer dès aujourd'hui en mettant en place des mesures d'atténuation des dommages et des répercussions pour éviter d'être débordé par des factures répétitives. Ainsi, rendre sa communauté plus résiliente à faire face aux risques s'inscrit dans une volonté de développement durable et de mise en place d'une culture de sécurité civile.

### **Pour une finalité en sécurité civile**

Le SSIL, en collaboration avec ses partenaires voués à la sécurité du public (bureau de la résilience, police, soins préhospitaliers, Croix-Rouge, Hydro-Québec, Energir, CISSS, etc.), a mis en place des comités de concertation. Ces comités s'adjoignent, au besoin, des ressources spécialisées dans des domaines particuliers (sécurité civile, Hydro-Québec, etc.) ou bénéficient du support du conseiller en sécurité civile du MSP. Ces comités ont pour mandat de définir clairement, dans le respect, des pouvoirs qui leur sont conférés dans les lois et règlements, les rôles et les responsabilités de chacun dans le cadre des interventions d'urgence.

Pour leur part, les groupes d'intérêt participants doivent s'engager à collaborer et participer, au besoin, à ces tables de concertation les concernant et en y assignant un représentant décisionnel ou un responsable, s'il y a lieu.

Le Comité paritaire des mesures d'urgence de Laval (CPMUL) permet un arrimage harmonieux avec les autres fonctions vouées à la sécurité publique en privilégiant une optimisation des ressources pour le bien du service à la population. L'exercice de la planification de la sécurité incendie doit trouver sa pleine réalisation par l'instauration de mode de partenariat entre les divers intervenants du monde de la sécurité publique.

## **Comités d'arrimage**

Planifier la sécurité incendie dans le souci d'en arrimer les ressources et les organisations avec les autres structures vouées à la sécurité du public, que ce soit en matière de sécurité civile, d'organisation des secours, de services préhospitaliers d'urgence ou de services policiers.

### **CONSTATS**

- Participation et implication actives du SSIL à l'organisation de sécurité civile en partenariat avec le Bureau de la résilience de la Ville de Laval
- Participation au comité de coordination avec Énergir au besoin
- Participation au comité Plan d'urgence et règle d'exploitation (PURE) pour les interventions dans le métro et sur le futur REM
- Comité de coordination avec le Service de l'urbanisme et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)
- Comité implantation d'un projet pilote de soins préhospitaliers de premiers répondants de niveau 1 avec Urgence-Santé (PR-1)
- Participation aux comités suivants :
  - Intervention conjointe incendie/police
  - Comité de concertation de recherche et sauvetage avec le service de police
  - Comité de surveillances des rivières (Laval) avec le Bureau de la résilience
  - Maintien de la participation du SSIL aux différents comités consultatifs du ministère de la Sécurité publique (sur invitation)
  - Comité mixte municipal industriel (CMMI)
- Au niveau provincial, le SSIL participe à divers comités consultatifs sur invitation dont :
  - Comité consultatif en sécurité incendie et civile
  - Comité du Code de sécurité du Québec
  - Comité de prévention
  - Différent comité ad hoc de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSIQ).

### **\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\***

- En partenariat avec le Bureau de résilience de la ville, créer des cellules de crise décisionnelle et opérationnelle (mission incendie) en sécurité publique (action 48).
- Créer un comité de bienveillance citoyenne avec la Division de la prévention et le Bureau de résilience de la ville (action 49).
- Participez et collaborer à améliorer la résilience de la ville de Laval et de ses communautés face aux aléas naturels ou anthropiques, afin de diminuer les préjudices et dommages attribuables à ses événements (action 50).
- Maintenir la participation et l'implication du SSIL aux différents comités de concertation en lien avec la sécurité publique (action 51).

# 11. Détermination et vérification périodique de l'efficacité du degré d'atteinte des actions arrêtées

Comme stipuler dans la *Loi sur la sécurité incendie* aux articles :

*Article 10 [... le schéma comporte une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en œuvre et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés.]*

*Article 17 [... elle détermine une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en œuvre et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés.]*

*Article 35 [Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.]*

L'article 24 de la LSI indique que l'entrée en vigueur du schéma se fait le jour de la publication d'un avis public par la Ville ou toute autre date ultérieure qui y est indiquée sans dépasser quatre-vingt-dix (90) jours suivant la délivrance par le ministre de la Sécurité publique de l'attestation de conformité. Cependant, afin d'améliorer l'aspect administratif du schéma, les rapports annuels seront arrimés au calendrier grégorien, soit, du 1er janvier au 31 décembre.

## **\*\*\*\* Objectifs de protection arrêtés par la Ville \*\*\*\***

- Créer un comité de gestion du rapport annuel d'activités qui sera sous la responsabilité d'un membre de la direction du service incendie afin d'assurer le suivi périodique des actions et de l'analyse des données pour la division de la prévention et des opérations (action 52).
- Produire un rapport annuel d'activités des réalisations et des engagements contenus le présent document (action 53).

## 12. Plan de mise en œuvre

Le plan de mise en œuvre constitue le plan d'action que la Ville de Laval. Ce plan indique les étapes, les échéanciers et les divisions responsables pour atteindre chacun des objectifs spécifiques s'y appliquant. Une estimation des coûts par action selon les années du schéma y figure également.

Figure 53 : Plan de mise en œuvre

ACTIONS ADOPTÉES PAR RÉOLUTION DU CONSEIL DE LA VILLE		Responsable	Échéancier des suivis	Échéancier et récurrence	Coût					
					2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OBJECTIF 1 — PRÉVENTION</b>										
<b>Évaluation et analyse des incidents</b>										
1	Maintenir et bonifier le moyen de communication interservices en place (évaluation, urbanisme et incendie), afin que le SSIL soit avisé des nouvelles constructions, des changements d'affectation ou de vocation et agrandissements des bâtiments. Un responsable fera la mise à jour du programme d'identification et de classification des risques, et en fera le suivi avec une reddition de compte annuel.	CD Prévention	Trimestriel	En continu						
2	Mettre à jour et bonifier l'identification des risques sur le futur Géoportail web du Centre d'excellence en géomatique de la ville de Laval, ainsi que dans le système de répartition du CAU 911.	Dir. adj. Opérations	Semestriel	En continu						
3	En collaboration avec le Bureau de résilience de la Ville, les responsables de la classification des risques sont donc appelés à identifier, à sélectionner et à proposer des mesures permettant de réduire les risques et les impacts à un niveau plus faible. Les deux entités doivent être complémentaires afin de planifier des mesures de support à la collectivité, lors des appels de secours du SSIL. Des rencontres trimestrielles seront mises en place.	Dir. adj. Opérations	Semestriel	En continu						
4	Maintenir et améliorer, le cas échéant, le programme d'évaluation et d'analyse des incidents à l'aide du rapport annuel incendie et des RCCI.	Chef division prévention	Annuel	En continu						
4,1	Maintenir et améliorer le programme de suivi sur les alarmes non fondées, produire un constat annuel et planifier des actions pour les diminuer.	Dir. adj. Opérations		En continu						
5	Convenir d'un moyen de convergence des statistiques incendie (opération et prévention) pour la production des rapports annuels et la révision quinquennale du schéma de couverture de risque d'incendie.	D.A S.T Adm.	Semestriel	En continu						
6	Maintenir et améliorer le Tableau de bord Power B. I. et diffuser l'outil à l'ensemble du personnel selon les objectifs à atteindre par fonction de travail.	D.A S.T Adm.	Semestriel	En continu						
7	Maintenir, administrer et réviser, au besoin, le Programme de recherche des causes, circonstances des incendies (RCCI)	Chef division prévention	Semestriel	En continu						
<b>Réglementation municipale en sécurité incendie</b>										
8	Appliquer et, au besoin, modifier les diverses dispositions de la réglementation municipale liées à la prévention des incendies.	Chef division prévention	Semestriel	En continu						
<b>Installation et vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée</b>										
9	Appliquer et, au besoin, modifier le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée, lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas sept ans pour les visites	Dir. adj. Opérations	Semestriel	En continu						

ACTIONS ADOPTÉES PAR RÉOLUTION DU CONSEIL DE LA VILLE		Responsable	Échéancier des suivis	Échéancier et récurrence	Coût					
					2021	2022	2023	2024	2025	2026
10	Créer un comité sur la vérification des avertisseurs de fumée. Ce comité aura pour but de réviser le programme, planifier la visite de l'ensemble des unités de logement de la Ville de Laval, augmenter les rencontres citoyennes lors des visites, vérifier la présence d'avertisseur de monoxyde de carbone, bonifier les interventions en effectuant des visites de sensibilisation, etc.	Dir. adj. Opérations	Trimestriel	An 2 et après en continu						
11	Identifier avec l'aide du comité des critères de performance du programme de vérification des avertisseurs de fumée et produire annuellement un bilan de l'état de situation des actions prises pour l'amélioration de la vérification.	Dir. adj. Opérations	Trimestriel	En continu						
<b>Inspection des risques plus élevés</b>										
12	Concevoir et appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection périodique des risques moyens (autre que résidentiel), où l'inclure au programme d'inspection périodique des risques élevés et très élevés lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas cinq ans pour les inspections.	Chef division prévention	Trimestriel	En continu						
13	Procéder à des inspections annuelles (9) conjointes avec le représentant du Bureau de la résilience municipale dans les lieux où se retrouvent des substances prévues au Règlement sur les urgences environnementales (R.U.E.)	Chef division prévention	Trimestriel	Débuter à l'an 1						
14	Évaluer à l'an 3 la possibilité de procéder à l'embauche de deux inspecteurs pour l'an 4 et 5 du présent schéma de couverture de risque incendie. Cet ajout d'effectif permettra de supporter un programme en sécurité publique citoyenne (résilience citoyenne), d'optimiser les programmes d'inspection (incluant les risques assujettis aux RUE, ainsi qu'augmentez le nombre d'avertisseurs de fumée vérifiés dans les usages résidentiels.	Directeur	Semestriel	Débuter à l'an 3			Évaluer	1 inspecteur 98 467 \$	1 inspecteur 100 437 \$	
<b>Sensibilisation du public</b>										
15	Prévoir avec l'aide du comité de vérification des avertisseurs de fumée l'implantation de différents indicateurs de performance par caserne en lien avec la sensibilisation à la population.	Dir. adj. Opérations	Trimestriel	En continu						
15,1	Définir une liste d'activités de sensibilisation qui permettra de comptabiliser le nombre de citoyens sensibilisés. Cet indicateur permettra par caserne d'évaluer la résilience citoyenne face au phénomène de l'incendie.			En continu						
16	Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'activités de sensibilisation du public.	Chef division prévention		En continu						
16,1	Conférence pour les groupes d'enfants de 4-5 ans dans tous les CPE									
16,2	Conférence pour les élèves de 5e année du primaire									
16,3	Élaboration d'un plan de sécurité incendie dans les résidences pour personnes âgées et formation du personnel.									
16,4	Conférence pour les nouveaux arrivants, entre autres au niveau de la barrière linguistique.									
16,5	Conférence et formation d'initiation au maniement des extincteurs portatifs.									
17	Favoriser et développer des activités de quartier avec la caserne du secteur	Dir. adj. Opérations	Semestriel	An 5						

ACTIONS ADOPTÉES PAR RÉOLUTION DU CONSEIL DE LA VILLE		Responsable	Échéancier des suivis	Échéancier et récurrence	Coût					
					2021	2022	2023	2024	2025	2026
18	Développer et mettre en œuvre, en collaboration avec le Bureau de résilience de la Ville de Laval, un programme de résilience citoyenne afin que la population soit en mesure de s'outiller pour faire face à des situations d'urgence ou des aléas	Dir. adj. Opérations	Semestriel	An 2						
19	Développer une certification lavalloise en sécurité publique qui s'intègre aux politiques citoyennes.	Chef division prévention	Trimestriel	An 4						
<b>OBJECTIF 2 ET 3 — INTERVENTION — RISQUES FAIBLES/INTERVENTION — RISQUES PLUS ÉLEVÉS</b>										
<b>Acheminement des ressources</b>										
20	Maintenir les ententes intermunicipales avec les services de sécurité incendie limitrophe, afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles.	D.A S.T Adm.	Annuel	Maintenir						
21	Adapter et améliorer les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal après considération de l'ensemble des ressources disponibles et les transmettre au centre d'appel secondaire d'urgence incendie.	D.A S.T Adm	Semestriel	En continu						
<b>Approvisionnement en eau</b>										
22	Le Service de la gestion de l'eau appliquera et, au besoin, modifiera le programme d'entretien des bornes incendie tout en assurant la fiabilité selon les normes applicables	D.A S.T Adm	Semestriel	2022						
22,1	Le SSIL fera un suivi annuel des actions réalisées afin de maintenir la bonne condition du réseau d'alimentation en eau. Les données recueillies vont être mises à jour dans la cartographie du Centre d'excellence en géomatique ainsi qu'à la centrale d'appel d'urgence (CAU) 911.	D.A S.T Adm	Annuel	2022						
22,2	Le Service de la gestion de l'eau en collaboration avec le SSIL mettra en place en 2022 un système de gestion informatique en temps réel pour la communication des bornes incendie hors service	D.A S.T Adm	Semestriel	2022						
23	Mettre de l'avant un comité consultatif afin d'adresser les enjeux de débit et pression d'eau au plan directeur du service de l'eau (moyen — long terme). Ce comité aura pour mandat de maintenir et bonifier la planification de l'alimentation en eau dans les secteurs dépourvus d'un réseau d'aqueduc.	D.A S.T Adm	Semestriel	En continu						
<b>Casernes</b>										
24	Planifier la relocalisation de la caserne 1 plus au nord afin d'améliorer les délais de réponse dans le centre-ville et dans l'est tout en maintenant un délai optimal dans le sud.	Directeur	Trimestriel	2023			14 000 000 \$			
25	Ajouter une équipe d'autopompe dans les secteurs Chomedey et Pont-Viau afin d'augmenter le nombre de vérifications d'avertisseur de fumée et augmenter l'atteinte de la force de frappe dans ces secteurs pour les risques élevés et très élevés.	D.A S.T Adm	Semestriel	2023			Embauches 18 pompiers et nomination 4 lieutenants 2 334 733 \$			
26	Reconstruction de la caserne 7 afin d'être conforme aux normes et d'assurer l'espace pour loger une équipe supplémentaire dans l'aire de vie tout en optimisant le nombre de véhicules échelle dans les secteurs nord de la ville.	Directeur	Trimestriel	2025					Caserne 15 000 000 \$ Embauches de 14 pompiers et nominations de 4 capitaines 1 900 730 \$	

ACTIONS ADOPTÉES PAR RÉOLUTION DU CONSEIL DE LA VILLE		Responsable	Échéancier des suivis	Échéancier et récurrence	Coût					
					2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Véhicules</b>										
27	Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant des normes en vigueur et du <i>Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie</i>	D.A S.T Adm	Trimestriel	Selon la planification						
27,1	Autopompe — CI-92929 (259)			2022		1 100 000 \$				
27,2	Autopompe — CI-93153 (255)			2022		1 100 000 \$				
27,3	Autopompe — CI-94383 (252, ancien 254)			2023			1 122 000 \$			
27,4	Autopompe — CI-97744 (256)			2024			1 144 440 \$			
27,5	Autopompe — CI-04836 (254 ancien 204)			2024			1 144 440 \$			
27,6	Véhicule d'élévation — CH-01300 (452) 137'			2023			1 428 000 \$			
27,7	Véhicule d'élévation — CH-04844 (355)			2022		1 400 000 \$				
27,8	Ajout véhicule d'élévation 407			2025					1 485 691 \$	
27,9	Véhicule d'élévation — CH-02579 (459) ancien 409			2025					1 485 691 \$	
27,10	Ajout — Autopompe 212			2023			1 122 000 \$			
<b>Équipements et accessoires d'intervention et de protection</b>										
28	La Division soutien technique applique et, au besoin, modifie le programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien préventif (PEP) et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention, incluant un programme spécifique pour l'inspection, l'entretien préventif (PEP) et le remplacement des vêtements de protection individuelle (casque, cagoule, manteau, pantalons, gants et bottes), selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables, du <i>Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie</i> produit par le MSP et du <i>Guide des bonnes pratiques — L'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie</i> produit par la CNESST	D.A S.T Adm	Trimestriel	En continu			Équipements de protection du personnel 64 980 \$		Équipements de protection du personnel 52 582 \$	
<b>Systèmes de communications</b>										
29	Continuer à améliorer et, au besoin, à uniformiser les appareils de communication mis à la disposition des services de sécurité incendie et les fréquences utilisées	D.A S.T Adm	Annuel	En continu						
30	En collaboration avec le Service de police de Laval, garantir que le Centre d'appel d'urgence 911 de Laval possède en tout temps les capacités, en matière de ressources humaines, pour assurer la répartition et le suivi des appels du Service de sécurité incendie.	D.A S.T Adm	Semestriel	2022 et 2024						
31	Conjointement avec le Service de police de Laval, revoir et prévoir des améliorations aux terminaux véhiculaires avec l'entrée en fonction du NG911. Profiter de cette occasion pour améliorer la prise d'appel d'urgence par les intervenants avec les outils géolocalisation de la ville.	D.A S.T Adm	Semestriel	Échéancier mars 2024						
<b>Formation, entraînement et santé et sécurité au travail</b>										
32	Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entraînement inspiré du « Canevas de l'École nationale des pompiers du Québec » et de la norme NFPA 1500	D.A S.T Adm	Trimestriel	En continu						

ACTIONS ADOPTÉES PAR RÉOLUTION DU CONSEIL DE LA VILLE		Responsable	Échéancier des suivis	Échéancier et récurrence	Coût					
					2021	2022	2023	2024	2025	2026
33	Embaucher un conseiller en formation et pédagogie pour soutenir les instructeurs dans la préparation d'outils didactiques à la deuxième année du présent schéma.		Annuel	2022		116 072 \$				
34	Appliquer et, au besoin modifier avec le comité paritaire en santé sécurité au travail, le programme de santé et de sécurité du travail du service de sécurité incendie.	D.A S.T Adm	Semestriel	En continu						
<b>Acheminement des ressources</b>										
35	Maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à dans la Ville et avec les municipalités limitrophes	D.A Opérations	Annuel	En continu						
36	Déployer et adapter les protocoles de déploiement pour l'ensemble des catégories de risques afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et les transmettre au centre d'appel secondaire d'urgence incendie.	D.A Opérations	Semestriel	En continu						
<b>Plans d'intervention</b>										
37	Maintenir l'objectif de réalisation de 30 plans d'intervention et connaissance de risque annuellement.	CD PRÉVENTION	Trimestriel	En continu						
38	Maintenir à jour les plans d'intervention par la Division des opérations qui informera la Division prévention sur les corrections à apporter s'il y a lieu.	D.A Opérations	Trimestriel	En continu						
39	Appliquer et, au besoin, modifier le programme de réalisation et de mise à jour des plans d'intervention pour l'ensemble des bâtiments visés	D.A Opérations	Semestriel	En continu						
<b>OBJECTIF 4 — MESURES D'AUTOPROTECTION</b>										
40	Appliquer et, au besoin, modifier le programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l'intervention, c'est-à-dire un temps de réponse supérieur à 10 minutes	D.A Opérations	Trimestriel	En continu						
41	Poursuivre la collaboration avec le Service de l'urbanisme quant à la planification d'urbanisme et la localisation des risques d'incendie sur le territoire afin de favoriser une intervention efficace et optimale.	D.A Opérations	Trimestriel	En continu						
42	Mettre à jour la connaissance de la nature et au volume des dites marchandises dangereuses qui peuvent transiger dans la ville, et ce, en vertu de l'ordre 36 de la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses avec le bureau de la résilience municipale.	D.A Opérations	Semestriel	En continu						
<b>OBJECTIF 5 — AUTRES RISQUES DE SINISTRES</b>										
43	Mettre en place et maintenir le ou les autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques incendie.	D.A Opérations	Semestriel	En continu						
44	Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes de formation et d'entraînement spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques incendie.	D.A S.T Adm	Semestriel	En continu						
45	Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes d'entretien (PEP) et de remplacement des équipements spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques incendie.	D.A S.T Adm	Annuel	En continu						
46	Adopter et maintenir les ententes intermunicipales requises afin que le déploiement de ou des équipes d'intervention spécialisées revête un caractère optimal.	D.A Opérations	Annuel	En continu						
47	Élaborer, maintenir à jour et transmettre au centre d'appel secondaire d'urgence incendie ainsi qu'à toutes les organisations concernées un protocole d'intervention spécifique revêtant un caractère optimal pour chacun des autres services de secours prévus au schéma de couvertures de risques.	D.A Opérations	Annuel	En continu						

ACTIONS ADOPTÉES PAR RÉOLUTION DU CONSEIL DE LA VILLE		Responsable	Échéancier des suivis	Échéancier et récurrence	Coût					
					2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>UNE ORGANISATION MUNICIPALE PLUS RESPONSABLE ET PLUS EFFICACE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>										
<b>OBJECTIF 6 — UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES</b>										
<b>OBJECTIF 7 — RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL</b>										
<b>OBJECTIF 8 — AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC</b>										
48	En partenariat avec le Bureau de résilience de la ville, créer des cellules de crise décisionnelle et opérationnelle (mission incendie) en sécurité publique.	D.A Opérations	Semestriel	2022						
49	Créer un comité de bienveillance citoyenne avec la Division de la prévention et le Bureau de résilience de la ville.	Chef division prévention	Trimestriel	2023						
50	Participez et collaborer à améliorer la résilience de la ville de Laval et de ses communautés face aux aléas naturels ou anthropiques, afin de diminuer les préjudices et dommages attribuables à ses événements	D.A Opérations	Semestriel	2023						
50,1	Prévoir l'implantation d'une culture en gestion de la sécurité civile du personnel.			2025						
50,2	Prévoir une meilleure coordination de la mission incendie			2025						
50,3	Prévoir des installations pour une cellule de crise			2025						
50,4	Prévoir des plans de déploiement (PON) pour les PPI et les risques anthropiques du territoire			2022						
50,5	Prévoir un poste pivot sécurité incendie et civile			2022						
51	Maintenir la participation et l'implication du SSIL aux différents comités de concertation en lien avec la sécurité publique	D.A Opérations	Semestriel	En continu						
<b>Détermination et vérification périodique de l'efficacité du degré d'atteinte des actions arrêtées</b>										
52	Créer un comité de gestion du rapport annuel, qui sera sous la responsabilité d'un membre de la direction du service incendie, il s'assure le suivi périodique des actions et de l'analyse des données que ce soit pour la division de la prévention ou des opérations	D.A S.T Adm	Trimestriel	En continu						
53	Produire annuellement un rapport d'activités des réalisations et des engagements contenus le présent document	D.A S.T Adm	Semestriel	En continu						
									<b>Grand total</b>	<b>46 200 262 \$</b>

# 13. Consultation publique

Voir fichier joint

# 14. Conclusion

Cet exercice de révision du schéma de couverture de risques incendie de 3e génération se veut donc une continuité de la planification de la sécurité incendie à l'échelle de territoire de la Ville de Laval.

Ce document a été rédigé conformément aux orientations du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie et constitue un outil d'amélioration continue de la sécurité publique sur le territoire.

Voici les points qui résument les objectifs à atteindre dans le schéma révisé de 3e génération 2021-2026 :

## **Prévention incendie :**

- Identifier et mettre à jour les risques d'incendie sur le territoire ;
- Maintenir et bonifier avec la division de la prévention le programme sur la vérification des avertisseurs de fumée ;
- Ajouter deux inspecteurs en prévention pour maintenir les programmes de prévention et bonifier le volet sécurité civile ;
- Des investissements de 4 550 438 M\$ en personnel à partir de l'an 5 (récurrent).

## **Opération incendie :**

- Revoir à l'an 1 la dotation des pompiers avec l'aide du service des ressources humaines.
- Revoir le programme de vérification des avertisseurs de fumée avec l'aide de la division de la prévention et visiter l'ensemble des usages résidentiels sur le territoire de la Ville de Laval sur une période de 7 ans ;
- Repositionner plus au nord la caserne 1 (Pont-Viau) pour améliorer la couverture du centre-ville, ainsi que le secteur Centre Est, afin d'atteindre un plus grand succès de la force de frappe ;
- Ajouter une autopompe avec un officier et trois pompiers pour améliorer les objectifs suivants à la caserne 2 (Chomedey) :
  - Vérifier l'ensemble des avertisseurs de fumée sur une base de 7 ans ;
  - Améliorer le taux atteint de la force de frappe à deux appels simultanés pour les risques élevés et très élevés avec le nombre de véhicules requis pour ces catégories de risques.
- Reconstruction de la caserne 7 (Auteuil) pour mettre aux normes le bâtiment et y affecter les véhicules nécessaires à une réponse adéquate aux risques du territoire et pouvoir en ajouter selon l'évolution de la population et du nombre de risques ;
- Ajouter un véhicule d'élévation à la future caserne 7 (Auteuil) avec un officier et deux pompiers pour améliorer la couverture aérienne dans le nord du territoire ;

- Maintenir le programme de remplacement des véhicules selon les échéanciers prévus au PTI.
- Des investissements de 46 200 262 M\$, soit 4 550 438 M\$ en personnel (récurrent), 29 M\$ en construction de caserne et 12 532 262 M\$ pour le renouvellement de la flotte de véhicules de combat et 117 562 \$ en équipements de protection du personnel.

#### **Sécurité civile — Bureau de résilience de la ville :**

Étant donné que le service incendie est fréquemment le premier intervenant lors d'éléments mineurs ou majeurs sur le territoire de la ville de Laval, il va de soi qu'il est un partenaire de choix pour informer l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) sur les particularités d'un événement. De plus, le service incendie s'est doté depuis plusieurs années d'une division de la prévention de l'incendie qui inspecte et informe les différents générateurs de risque du territoire.

Malgré leurs rôles et leurs responsabilités respectifs, les services municipaux détiennent des renseignements nécessitant un partage d'information afin d'assurer la préparation requise pour faire face ensemble aux événements anticipés (PPI) sur le territoire. Ces services à la population doivent combiner leurs efforts et informations pour atténuer les impacts d'un incident.

#### **Partenariat Division de la prévention des incendies/Bureau de résilience de la ville :**

La Division de la prévention assigne plusieurs inspecteurs-terrain :

- Améliorer et documenter la connaissance du risque en sécurité publique à l'aide des outils géomatiques de ville ;
- Inspecter conjointement les neuf risques RUE annuellement et évaluer et planifier un suivi sur environ quatre-vingts (80) industries à risque d'impact sur la population ;
- Développer un programme de certification lavalloise en sécurité publique.

#### **Partenariat Division des opérations des incendies/Bureau de résilience de la ville :**

Implanter, organiser et rendre fonctionnel une cellule de crise décisionnelle et opérationnelle au sein du service incendie pour supporter l'OMSC et le bureau de résilience lors d'aléas. Cette structure permet de mieux coordonner la prise de décision tout en évitant une approche « en silo ».

##### *Cellule de crise opérationnelle :*

Grâce à leur analyse de la situation en cours et à leur appréciation des conséquences pour la communauté, elles permettent à l'ensemble des décideurs de comprendre les tenants et aboutissants de la crise. Elles sont les ressources humaines indispensables pour la résolution technique et opérationnelle d'une crise et pour s'assurer du bon fonctionnement de leur service.

##### *Cellule de crise décisionnelle :*

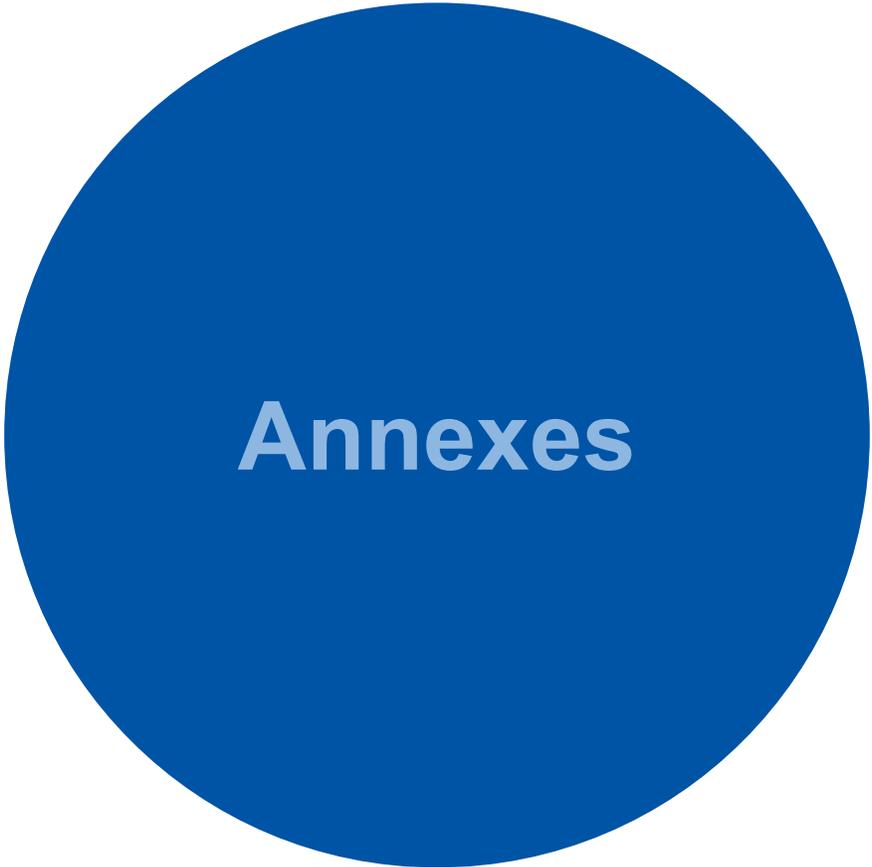
Ce type de cellule a pour objectif d'organiser et d'articuler le dispositif global de gestion de crise afin d'en assurer son bon fonctionnement. La cellule décisionnelle doit disposer d'une vision complète des enjeux de la crise afin de définir la meilleure stratégie à mettre en œuvre

pour en atténuer les conséquences tout en collaborant avec OMSC ou le Bureau de résilience de la ville.

Prendre note que la cellule de crise décisionnelle effectue une coordination avec le bureau de résilience de la ville aussitôt que la situation peut avoir un impact sur la population (conditions météo extrêmes, travaux civils importants, événementiels d'importance, etc.).

# RÉFÉRENCES

- Centris, <https://www.centris.ca/fr/outils/profil-de-la-population/laval?uc=0>, consulté le 4 mars 2020.
- CISSS de Laval, Portrait de la population lavalloise, Document présentant les données de Recensement 2016, 21 février 2018
- CMM, Observatoire du Grand Montréal, Portraits régionaux — Ville de Laval, Édition 2019.
- Gouvernement du Québec, Gazette officielle le 26 décembre 2019, Décret 1214-2019.
- MSP, Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, mai 2001
- Ville de Laval, Centrale d'appel d'urgence 911, Données statistiques 2009-2019.
- Ville de Laval, Évaluation municipale 1985-2019.
- Ville de Laval, Plan de développement de la zone agricole — PDZA (2016).
- Ville de Laval, Service de sécurité incendie, Déclaration du service de sécurité incendie — DSI 20003, 2009 – 2019.
- Ville de Laval, Service de sécurité incendie, Division prévention, logiciel « Fire House ».
- Ville de Laval, Service de sécurité incendie, Rapports annuels 2009 à 2019.
- Ville de Laval, Service de l'urbanisme, Extraction de données diverses, 2021.
- Ville de Laval, Service du développement économique, Rapport sur l'économie de Laval 2018 — Laval, une croissance solide et accélérée, mars 2019.
- Ville de Laval, Système de gestion des effectifs (GEF).
- RNCREQ Laval, Face aux changements climatiques à Laval (non daté).
- Waterhouse, Dave et François Delorme (2020) Présentation des impacts économiques de la prévention — Ville de Laval.



# Annexes

# **Annexe 1**

## **Carte synthèse**

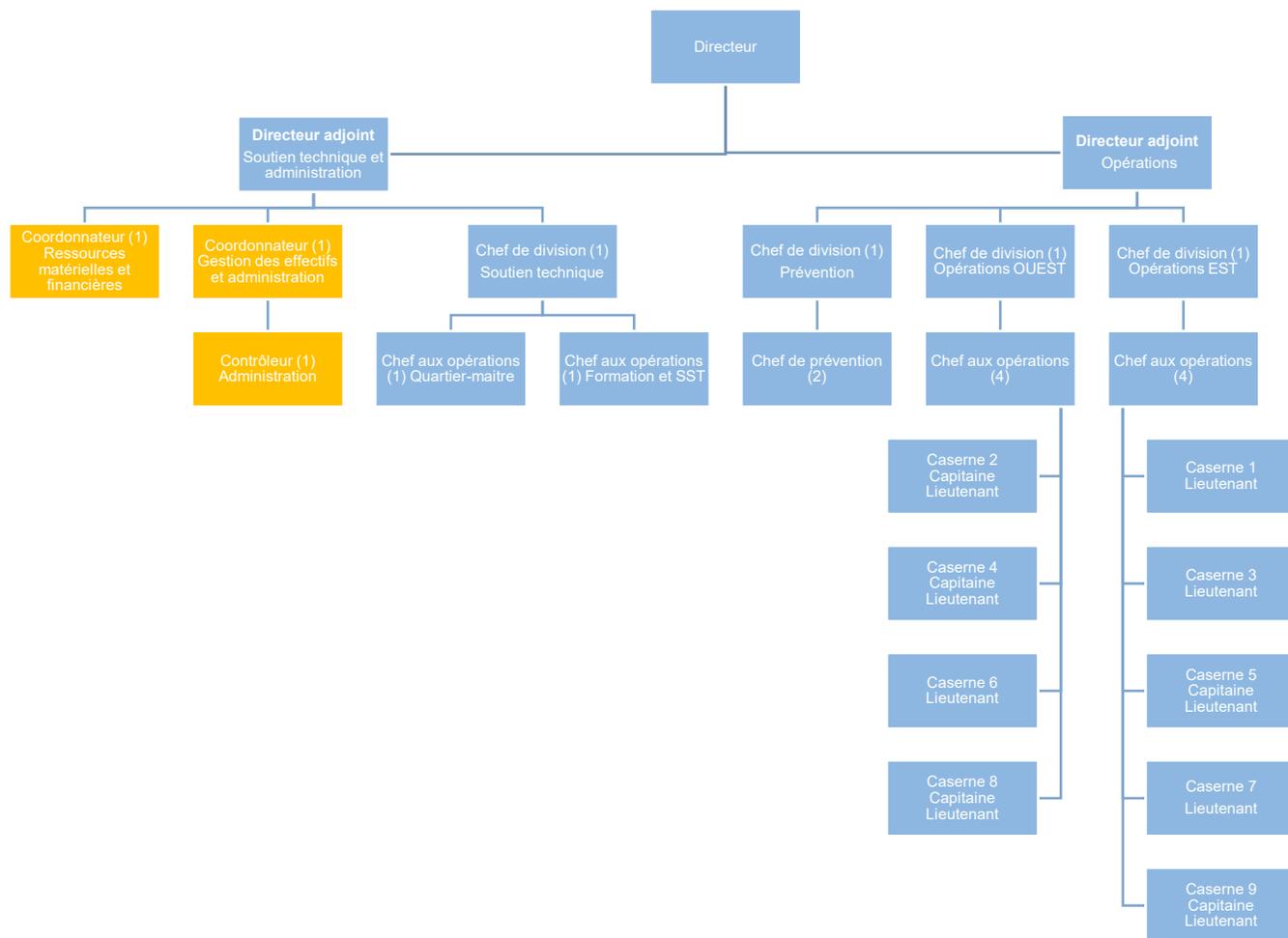
---

**Carte 14 : Synthèse de la situation actuelle de la sécurité incendie — Laval**

Voir fichier joint

# Annexe 2

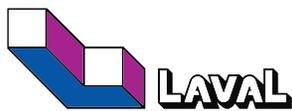
## Organigramme



## **Annexe 3**

# **Résolution portant sur l'adoption du plan de mise en œuvre**





1333, boulevard Chomedey  
Laval (Québec)  
H7V 3Z4